

LA VIE

DE

JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

Québec, le 11 mai 1900.

P. B. CASGRAIN, ECR., C. R.,
Québec.

Bien cher Monsieur,

Votre bonne lettre a été lue par M. De Cazes au Comité Catholique de l'Instruction publique.

Parmi les membres de notre vénérable Conseil, les uns n'avaient pas lu votre volume *Vie de J.-F. Perrault*, d'autres l'avaient lu et en ont fait beaucoup d'éloges.

Mais le Conseil ne peut approuver officiellement que les livres d'écoles, livres que les enfants sont tenus d'avoir entre les mains pour leurs études. Quant aux livres de récompense à distribuer dans nos écoles, c'est le Gouvernement qui les achète et les distribue à son gré.

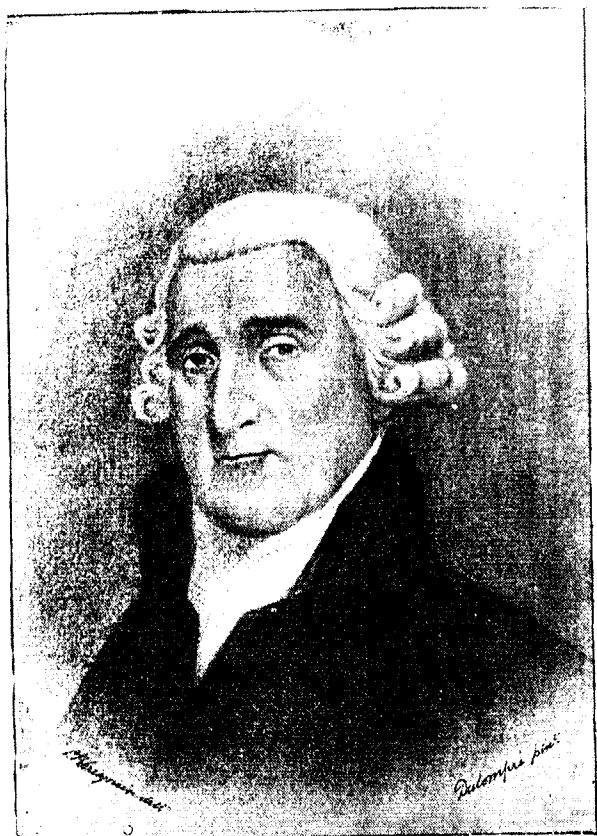
Mais tous sont d'avis que, du moment qu'un livre a l'approbation de l'évêque du lieu où il est imprimé, on peut le distribuer dans les écoles et personne n'y peut trouver à reprendre au contraire.

Aussi a-t-on loué à l'unanimité votre projet de distribuer la vie de M. Perrault, car on est convaincu que pareille vie d'un homme de bien, d'un patriote et d'un bon chrétien, est de nature à laisser dans l'âme des lecteurs, jeunes et vieux, de salutaires impressions.

Inutile de vous dire que j'approuve de grand cœur et votre livre et votre excellent projet. Je vous remercie à l'avance de votre générosité qui fera bon nombre d'heureux et sera un puissant encouragement pour notre jeunesse étudiante.

Veuillez agréer, cher M. Casgrain, l'expression de ma vive gratitude et de mes sentiments les plus dévoués en N.-S.

✠ L.-N., Arch. de Québec.



JOSEPH-FRANÇOIS FERRAULT

LA VIE
DE
JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

SURNOMMÉ

LE PÈRE DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE CANADIEN

PAR

P.-B. CASGRAIN,

Avocat-Conseil de la Reine, ancien député aux Com-
munes du Canada, président de la Société
Littéraire et Historique de Québec.

OUVRAGE ILLUSTRÉ

Moyens de conserver nos institutions,
notre langue et nos lois.

J.-F. PERRAULT.



QUÉBEC

C. DARVEAU, IMPRIMEUR ET PHOTO-GRAVEUR
80, rue de la Montagne

1898

ENRÉGISSTRÉ conformément à l'acte du Parlement du Canada en
l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-huit par PHILIPPE-
BABY CASGRAIN, au bureau du Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

A L'HONORABLE

FRANÇOIS-GABRIEL MARCHAND

PREMIER MINISTRE

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'importance que l'on attache, en ce temps-ci, à tout ce qui concerne l'instruction publique et le perfectionnement de notre système actuel d'éducation, j'ai cru devoir publier un ouvrage qui aidera, j'en suis sûr, à promouvoir cette noble cause que vous avez si ardemment à cœur et à laquelle je me fais un devoir de donner tout mon concours.

Un des hommes qui ont le plus encouragé

et propagé l'instruction élémentaire dans notre province est bien, sans contredit, le vénérable Joseph-François Perrault, d'heureuse mémoire.

Ses œuvres d'ailleurs sont là pour attester de son dévouement à procurer aux classes ouvrières et aux pauvres un enseignement primaire et agricole en même temps qu'une instruction morale et religieuse.

Les sacrifices que M. Perrault s'est imposés pour fonder et maintenir ses écoles de garçons et de filles, pour établir une école d'agriculture et une ferme modèle, sans compter le zèle et le travail qu'il a déployés pour rédiger et publier à ses frais des ouvrages dans le même but, méritent d'être rappelés à l'attention de la génération actuelle et de passer à la postérité.

Il me semble donc qu'en publiant sa biographie, et en faisant ressortir ses œuvres nombreuses et philanthropiques, j'offrirais aux hommes de nos jours un bel exemple de vertus civiques à imiter. Les bienfaits que cet homme

de bien a semés pendant sa longue carrière devraient engager les vrais amis de l'éducation à en répandre de semblables de leur vivant. Son exemple devrait tendre aussi à développer chez tous les citoyens des sentiments élevés de bienfaisance et de générosité envers la jeunesse, et à lui assurer les avantages d'une saine éducation. Peut-être qu'en admirant les efforts et les succès de M. Perrault des âmes d'élites seront poussées comme lui à contribuer d'une manière pratique à donner à la classe des pauvres, celle qui en a la plus besoin, l'instruction primaire, religieuse et morale.

En vous dédiant ce livre, monsieur le premier ministre, vous sur lequel les yeux du peuple sont fixés, je vois en votre personne un concitoyen éclairé, s'efforçant de donner un élan nouveau, salutaire et efficace à notre instruction publique. Je veux par là même aider la noble cause que vous avez pris à cœur et l'impulsion puissante que vous désirez lui donner.

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu accepter la dédicace de mon mo-

deste travail. De plus, je suis heureux de pouvoir vous en faire l'hommage, à vous qui êtes reconnu comme un des hommes de lettres les plus distingués parmi nous.

Veillez, monsieur le premier ministre, agréer l'expression de ma haute considération et de mon dévouement.

P.-B. CASGRAIN.

LA VIE

DE

JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

CHAPITRE PREMIER

Origine de la famille de J.-F. Perrault. — Sa généalogie en Canada et sa position sociale. — Descendance de J.-F. Perrault.

Il y a plusieurs familles Perrault en Canada de souches différentes.

La famille Perrault dont nous parlons compte parmi celles des plus anciennes qui se soient établies en la Nouvelle-France. Elle y a tenu de tout temps un rang distingué par elle-même et par ses alliances. Elle a fourni des magistrats intègres ; des ministres des autels dignes de leur haute vocation ; des négociants probes et entreprenants ; des citoyens honorables et utiles dans diverses carrières. Elle s'honore, entr'autres, du nom d'un vrai philanthrope dans la personne du vénérable Joseph-François Perrault. Ses contemporains et la pos-

térité l'ont classé parmi les principaux bienfaiteurs de son pays. Il restera connu sous le nom patriarcal de *grand-père Perrault* et de *père de l'éducation du peuple canadien*, qu'ils lui ont décerné de son vivant. C'est sur lui que nous désirons attirer plus spécialement l'attention pour rendre justice à sa mémoire, en le signalant comme un des plus beaux exemples à imiter. Nous nous bornerons quant aux autres membres de la lignée des Perrault à les mentionner simplement dans le tableau généalogique qui accompagne ce volume. Nous ajouterons brièvement en passant une notice de ceux qui ont acquis une prééminence digne d'être remarquée.

Comme il existe déjà une biographie de Joseph-François Perrault, écrite par lui même vers la fin de sa carrière, à la suggestion de Lord Aylmer, alors gouverneur du Canada, nous ne pouvons mieux faire, par déférence pour l'auteur, que de la reproduire intégralement, sauf à la développer plus au long. Elle a été reproduite il y a plusieurs années, dans "L'opinion Publique", à la demande de l'honorable M. Chauveau, alors surintendant de l'Instruction publique. Il voulait par là rendre un témoignage de reconnaissance à la mémoire d'un canadien-français, homme de cœur et de grand mérite, qui avait passé sa vie à faire le bien de ses compatriotes.

M. Prosper Bender, médecin à Boston, E.-U., arrière-petit-fils de M. Perrault, a aussi publié une vie de son aïeul, qu'il a intercalée dans son livre intitulé : "Old and New Canada, 1753-1844, Historical Scenes and

" Social pictures, or the life of Joseph François Perrault,
" Montreal, Dawson brothers, publishers, 1882 ".

Cet ouvrage, de langue anglaise, comme son titre l'indique, contient un aperçu historique de la période comprise dans l'époque ainsi indiquée. En somme, il se rattache plus spécialement à la vie de M. Perrault et à ce qui intéresse plus particulièrement ses descendants. La lecture de ce livre est instructive et attrayante. L'auteur peint au naturel l'époque qu'il a entrepris de décrire et la fait voir sous un jour favorable, au moyen de tableaux pris sur le vif dans la société et au milieu du mouvement de la vie ordinaire d'alors. Il rend justice, sans flatterie ni exagération, à la mémoire de son aïeul, qu'il considère digne de l'admiration et de la reconnaissance de la postérité. En effet, chez celui-ci on découvre, sous des dehors simples et modestes, un sage, un philanthrope, un patriote, un bienfaiteur public; une personnalité à part, douée d'une intelligence vive, claire et nette. On aperçoit une tête saine, remplie de bon sens et de sagacité; un esprit ferme, persévérant et pratique. Mais par dessus tout on lui reconnaît le cœur droit de l'homme de bien et l'âme pure du bon chrétien. Ses travaux habituels et incessants s'accomplissaient avec une régularité méthodique et une persévérance constante. Ils étaient dirigés vers un but unique : être utile à tous en toutes choses et opérer le plus grand bien de ses semblables, dans la mesure de ses forces, toujours sans bruit et sans éclat, dans le simple but de plaire à Dieu, *ad gloriam Dei* : telle était sa devise. Toute sa longue car-

rière le fait voir dans ce véritable caractère qui ne s'est jamais démenti.

En parcourant la vie de M. Perrault, telle que lui-même l'a écrite, avec la modestie et la franchise d'un mérite qui se connaît et ne craint pas le reproche de vanité, on viendra à cette conclusion : on ne pourra s'empêcher d'admirer la candeur du récit et la simplicité pleine de bonhomie avec laquelle il parle de lui-même. On trouvera de plus un agrément nouveau en lisant plus tard les charmantes pages de M. Bender.

Mais la généralité des lecteurs canadiens ne lit pas la langue anglaise et se trouve privé du fruit qu'elle pourrait recueillir du travail de ce biographe.

Nous croyons qu'en suppléant à cette privation et en mettant à la portée des cultivateurs et des enfants d'écoles, même d'un bon nombre d'instituteurs, la vie du grand-père Perrault, on pourra profiter des exemples qu'il a donnés d'une manière si pratique dans son instruction primaire et ses leçons contenues dans ses livres classiques et dans ses traités d'agriculture. Ajoutons que c'est un devoir de reconnaissance de mettre en lumière les œuvres dont son pays a profité, et de perpétuer le nom d'un de ses principaux bienfaiteurs.

La modestie de M. Perrault n'a fait qu'effleurer en passant ce qu'il a écrit sur ses écoles où il n'a parlé que peu de sa personne et de ses œuvres. Il mérite que l'on fasse connaître les détails de ses nombreux travaux, sa préoccupation constante pour l'éducation de la jeunesse, comme aussi les traits caractéristiques d'une personnalité remarquable sous bien des rapports.

En énumérant les efforts qu'il a faits et les succès qu'il a obtenus pour l'avancement de l'éducation, nous aimerions à les faire apprécier à leur juste valeur et à en perpétuer le souvenir.

Depuis plus d'un demi-siècle que M. Perrault a quitté cette vie, il ne reste que bien peu de personnes qui l'ont connu, si ce n'est quelques rares survivants parmi les enfants qui ont suivi ses écoles. Ses contemporains ont depuis longtemps disparu de la scène de ce monde.

C'est pourquoi nous nous hâtons de mettre à profit les renseignements que nous avons puisés chez les témoins qui vivent encore et qui ont vu et connu M. Perrault comme élèves dans ses fondations scolaires. Nous pourrions ainsi conserver les traditions qu'il nous ont transmises.

Le dévouement à la cause de l'éducation du peuple, bien plus que l'éclat des armes et les succès dans l'arène politique, mérite d'être apprécié à sa véritable valeur, et les noms des éducateurs de la jeunesse qui, les premiers, ont défriché, en Canada, le champ inculte où naît la civilisation, devraient passer à la postérité la plus reculée.

" En effet, dit le Dr. Meilleur dans son *Mémorial de l'Education dans le Bas-Canada*, P. Q., quelque soit la carrière particulière que nos jeunes gens instruits se proposent d'embrasser, ils ont besoin, surtout ceux qui se destinent à jouer un rôle sur la scène du monde actif, de connaître les hommes généreux et dévoués auxquels ils doivent le bienfait inestimable de l'instruction et de l'éducation. Anciens et modernes ce sont des hommes d'un mérite réel et éminent, et nous ne pouvons trop le

reconnaître. Nous leur devons l'avantage précieux d'avoir mis en plus grande estime parmi nous toutes les vertus sociales et chrétiennes, d'y avoir perpétué l'aménité des mœurs françaises, d'y avoir propagé l'amour du travail et de la vertu, d'y avoir fait naître le goût de la gloire littéraire, de l'y avoir nourri et entretenu, et d'y avoir élevé les lettres, les arts et les sciences au niveau de ce qu'il y a de plus noble et de plus digne dans le monde moral et intellectuel."

M. Perrault n'a pu voir de son vivant tous ces brillants résultats ainsi développés, mais il les a préparés et prévus en y contribuant pour sa large part.

C'est ce que nous espérons démontrer à sa louange dans le cours de ce récit.

* * *

Le premier ancêtre de la famille de Joseph-François Perrault, qui a fait souche en ce pays, émigra de France au Canada vers 1705. Son nom était *François*. Il était fils de *Jacques-François Perrault*, maître-chirurgien, de la paroisse Saint-Jacques, en la ville de Cosne-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, en Bourgogne; né vers 1750 et décédé en France avant 1715. De son mariage avec Marguerite Cuché naquit en France, vers 1685, — *François* susnommé, marchand-forain qui vint s'établir à Québec, et y épousa, le 22 novembre 1715, Susanne Pagé de Carey, née en 1690 et décédée le 18 juin 1733.

De ce mariage naquirent les enfants suivants :

1. *François-Antoine*, baptisé le 23 octobre 1716, mort en bas âge.

2. Jacques, surnommé l'aîné, baptisé le 2 juin 1718, et inhumé dans l'église paroissiale, le 21 mars 1775.

3. Joseph-François, baptisé le 18 septembre 1719, décédé à Québec le 1er mars 1771.

4. Susanne-Joseph, baptisée le 30 septembre 1720.

5. Louis-François, baptisé le 16 novembre 1721, et décédé aux Illinois en 1782.

6. Marie-Susanne, baptisée le 25 janvier 1723, et inhumée à Charlesbourg le 18 février suivant.

7. Marie-Angélique, Dame Michel Beaucin, baptisée le 14 mai 1724, et décédée à Montréal après 1795.

8. Guillaume-Michel, baptisé le 23 février 1726, et décédé à la Nouvelle-Orléans le 12 juin 1790.

9. Jean-Baptiste, baptisé le 2 juillet 1727, mort en bas âge.

10. Marie-Agathe, baptisée le 9 avril 1729, et décédée le 3 mai 1733.

11. Jean-Baptiste, baptisé le 2 juillet 1730, et décédé aux Trois-Rivières, après 1790. Il exploitait là les forges de Saint-Maurice.

12. Marguerite-Susanne, baptisée le 31 octobre 1731, et morte pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 20 février 1805.

De cette première génération en la Nouvelle-France, cinq garçons et trois filles ont survécu leurs père et mère et fourni une pleine carrière. Ce sont ceux qui sont mentionnés par leur neveu Joseph-François Perrault dans sa biographie.

Quelques détails additionnels sur eux feront voir la position sociale de toute cette famille.

Jacques, l'aîné, était négociant à Québec, et occupait la maison de commerce fondée par son père, située à la basse-ville, entre les rues Saint-Pierre et Sault-au-Matelot. Il épousa demoiselle Charlotte de Boucherville, et leur contrat de mariage fut passé devant M^{re}. J.-A. Panet, notaire et avocat, le 19 octobre 1749.

Les affaires de sa maison s'étendaient au loin, en France et aux Isles. Plusieurs postes de pêche et de traite qu'il avait dans le golfe alimentaient son négoce, et il possédait avec ses associés de France des navires sur lesquels il passait la mer suivant le besoin de son commerce. Une partie de sa correspondance se trouve parmi les manuscrits de la Société Littéraire et Historique de Québec, et une partie aussi parmi les documents recueillis par M. le juge Baby, de Montréal; elles ont trait toutes deux principalement à ses relations commerciales. Elles démontrent, en même temps que l'éducation soignée de l'époque, une bonne instruction et une calligraphie remarquablement belle. On peut ajouter que tous ses enfants ont appris et cultivé une écriture semblable.

Pendant le siège de Québec et tant que dura la guerre de la conquête, Perrault, l'aîné, se réfugia aux Trois-Rivières avec sa famille, composée de huit enfants. Là naquit la neuvième, le 19 octobre 1759, laquelle devait épouser dans la suite l'honorable Pierre-Louis Brassard Descheneaux, qui mourut juge à Trois-Rivières à la fin de l'année 1802 (1). Tous les autres membres de la famille

(1) Il était le frère du curé Brassard fondateur du collège de Nicolet.

Perrault avaient pris cet endroit pour refuge. L'un d'eux, Jean-Baptiste, qui exploitait les forges de Saint-Maurice, put leur offrir un asile. Louis Perrault, père du protonotaire, et le chanoine Charles-François, son oncle, s'étaient joints aux réfugiés.

En voyant les désastres causés par la conquête et la ruine totale du commerce, Jacques, l'aîné, songea à se retirer en France, après la cession accomplie. Son frère, Michel, passé à la Rochelle, lui conseillait de l'y joindre et d'abandonner la colonie. Car, lui écrivait-il, pour l'en informer, la suspension par l'Etat du paiement de toutes les lettres des colonies venait de mettre le comble à la ruine du commerce du pays. Cette suspension équivalait à une banqueroute, et de fait se termina par une répudiation de paiement inavouée. Cependant, cette émigration au vieux pays, avec une nombreuse et jeune famille, et des affaires ruinées, présentait des difficultés extrêmes et bien propres à faire réfléchir sérieusement. Jacques, finalement, se détermina à lutter contre l'infortune, en Canada. Il avait des correspondants à Londres, et comme le commerce avec la France était entièrement rompu, il reprit son négoce sur un terrain nouveau, avec les Anglais, et continua l'exploitation de ses pêcheries.

Le succès couronna sa persévérance et son industrie. Il put ainsi assurer l'éducation et le sort de ses nombreux enfants, lesquels purent contracter de bonnes alliances et maintenir convenablement leur position sociale dans le monde.

A sa mort, arrivée le 18 mars 1775, de treize enfants issus de son mariage, il en restait douze vivants, dont

plusieurs étaient mineurs. Sa veuve lui survécut jusqu'au 6 août 1792. Elle avait continué l'établissement de commerce de son mari, mais elle subit des pertes considérables par la faillite d'un de ses correspondants anglais. Après sa mort, sur licitation et partage entre les héritiers, la maison paternelle fut vendue et acquise par John Woolsey, en 1793, après tout près d'un siècle d'existence, comme un des premiers et des principaux comptoirs de Québec.

Jacques Perrault n'avait que 58 ans lorsqu'il mourut. Ses obèques furent solennelles, et il fut inhumé dans la cathédrale de Québec. Il n'avait eu qu'à peine une douzaine d'années pour rétablir les affaires de sa maison. Pourtant il y réussit.

Plusieurs de ses enfants se distinguèrent.

L'honorable Jacques-Nicolas Perrault fut nommé membre du Conseil Législatif, et devint seigneur de la Bouteillerie, ou Rivière-Ouelle, par legs de son oncle Michel, de la Nouvelle-Orléans, lequel ayant amassé une belle fortune aux Isles, avait fait l'acquisition de cette seigneurie.

Jacques-Nicolas mourut dans son bain, à la Rivière-Ouelle, le 5 août 1812. De son premier mariage, le vingt-un novembre 1779, avec demoiselle Marie-Anne Amiot, il eut deux fils qui survécurent à leur mère, mais prédécédèrent leur père. Du second mariage qu'il contracta avec demoiselle Marie-Thérèse Haussman, veuve Pierre Florence, (5 janvier 1793) il n'eut point d'enfants. N'ayant pas fait de testament, la seigneurie passa à ses



LE JUGE OLIVIER PERRAULT

héritiers mâles comme bien noble, c'est-à-dire à ses trois frères. *

Deux autres des fils de Jacques, l'aîné, entrèrent dans les ordres sacrés, savoir : Charles-François, né le 19 septembre 1753, ordonné prêtre le 21 décembre 1776, et décédé le 24 décembre 1794, curé de Saint-Laurent, Ile de Montréal ; — et l'autre, Charles, né le 18 mai 1757, ordonné prêtre le 20 mai 1780, et décédé à l'Isle-aux-Coudres, le 2 janvier 1793, dont il était curé.

Les filles s'unirent aux bonnes familles canadiennes. Une, François-Charlotte, devint l'épouse du colonel Voyer, et mourut le 11 mai 1815. Elle eut pour gendre Charles Frémont, père du chevalier le Dr. Frémont, doyen de la faculté de l'Université-Laval, qui eut pour fils Jules Joseph-Taschereau Frémont, ex-M. P., et ex-maire de Québec. Louise-Rose fut mariée au colonel Vassal de Montviel, adjudant-général des milices. Catherine épousa René de LaBruère, de Boucherville.

Le dernier fils de Jacques, l'aîné, Jean-Baptiste-Olivier, né le 22 juillet 1773, suivit avec succès la carrière du barreau, fut nommé procureur-général du Roi en 1808, comme successeur de M. Sewell devenu juge en chef ; fut nommé membre honoraire du Conseil exécutif, membre du Conseil Législatif en 1812, et, en mai suivant, promu juge de la Cour du Banc du Roi, pour remplacer le juge de Bonne qui avait pris sa retraite.

L'honorable juge Perrault a laissé la réputation d'un magistrat digne, intègre et éclairé. Sa vie était exemplaire et rappelait les anciens modèles de la magistrature française. Il habitait la maison qui fut depuis connue

sous le nom de "Kent House," parce que le duc de Kent l'avait habitée. Il y vivait simplement, conservant les habitudes rangées d'économie qu'il avait apprises du bon vieux temps, dans sa famille, et qu'on n'avait pas honte alors de mettre en pratique. Ce qui, toutefois, ne l'empêchait pas de faire les honneurs de sa position et de tenir dignement son rang dans la société, mais, au contraire, l'aidait à en soutenir l'éclat.

Il mourut à Québec le 19 mars 1827, respecté de tous.

Il avait épousé, à la Beauce, en 1806, demoiselle Marie-Louise Taschereau, née le 30 juin 1777, fille unique de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, membre du conseil exécutif, seigneur de Ste-Marie de Linière, Joliette et Saint-Joseph, colonel des milices, grand-voyer, etc., et de dame Marie-Louise-Elizabeth Bazin.

Le seul fils survivant de ce mariage, Olivier-Joseph-Elzéar Perrault de Linière, épousa demoiselle de Montenach, petite fille de la baronne de Longueuil, et maintenant veuve de l'honorable Thomas Ryan, sénateur. Elle est encore vivante à Montréal.

Les trois filles du juge Perrault épousèrent, l'une l'honorable Henri-Elzéar-Juchereau Duchesnay, sénateur; une M. Errol Boyd Lindsay, notaire, bien connu à Québec, et la dernière, M. René Kimber.

Toute la lignée de Jacques Perrault, l'aîné, malgré ses treize enfants, se trouve maintenant éteinte dans ses descendants mâles à la troisième génération.

* * *

Revenons à la première génération et aux frères de

Jacques, l'aîné. Il y a un autre digne personnage de la famille qu'il ne faut pas passer sous silence, celui qui fut chanoine et président du chapitre de la cathédrale de Québec. Il peut être rangé à bon droit parmi les membres les plus utiles et respectés du clergé canadien, tant sous le régime français que sous la domination anglaise, ayant vécu quatorze ans sous celle-ci. Nous l'avons vu réfugié à Trois-Rivières, lors du siège de Québec. Là, en qualité de grand vicaire de Mgr Briand, qui luttait alors pour son évêché, et n'était reconnu simplement que comme *recteur* du diocèse de Québec, après la capitulation, il rendit par sa prudence et son zèle éclairé des services importants à l'Eglise du Canada, pendant la crise qu'elle eut à subir alors. Il n'abandonna point les ouailles confiées à ses soins. Son ami, l'abbé de l'Isle-Dieu, de Paris, lui écrivit pour le louer et l'encourager à rester ferme à la garde de son troupeau. Après la paix conclue, il retourna à Québec continuer son ministère, et mourut le 1 mars 1774, âgé seulement de 54 ans.

Guillaume-Michel Perrault, un autre frère, négociant et armateur, * ne voulut pas, ainsi que son frère Louis, demeurer au Canada, ruiné et dévasté par une longue guerre, et se soumettre à une domination étrangère, après la cession du pays. Comme l'écrivit son neveu, il avait été pris en mer, avec son vaisseau, par les Anglais, et se vit totalement ruiné. On voit par ses lettres du

* C'est probablement le même que Guillaume Perrault, mentionné par Mgr Tanguay, D. F. C., comme marin de la Rochelle.

20 avril 1759 et du 29 février 1760 qu'il était alors retiré à la Rochelle. De là, il passa aux Isles et parvint à refaire sa fortune. Si bien que, quoiqu'ayant abandonné l'idée de revenir au Canada, il y plaça néanmoins des fonds et fit l'acquisition, (1774, greffe de Panet) par son frère aîné, son procureur, de la seigneurie de la Bouteillerie, qu'il légua à son neveu Jacques-Nicolas.

Son testament en langue espagnole, reçu devant Mtro Pedesciaux, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1790, a été déposé en copie authentique au greffe de Mtro Lelièvre, notaire à Québec, et contient divers legs à sa famille, l'émancipation de ses esclaves et des gratifications à quelques-uns d'eux. Il mourut le 12 du même mois, en bon chrétien. Il était célibataire.

Par ses lettres, on voit qu'il avait reçu une bonne éducation et une excellente instruction. Elles indiquent un jugement sain, et sont écrites d'un style simple, facile et clair; l'écriture est parfaite, comme celle de ses frères.

Jean-Baptiste Perrault, des Trois-Rivières, celui qui exploitait les forges de Saint-Maurice, était un des légataires de son frère Michel, savoir de ses rentes sur l'hôtel de ville de Paris et d'une somme de 6,000 livres. Le même Jean-Baptiste est entré au censier du Domaine du Roi, en 1780, comme ayant porté foi et hommage pour le fief Boucher, au-dessus des Trois-Rivières. (F et H. Dom. ang. p. 24).

De son mariage, le 12 septembre 1757, avec demoiselle Marie Lemaître, naquit Jean-Baptiste, vers 1760, celui

dont Schoolcraft a traduit les mémoires en anglais. Ce fils avait reçu une certaine éducation classique, mais au sortir du collège, au lieu d'embrasser une profession libérale, l'attrait des voyages le porta à s'engager à l'emploi de M. Marchesseau, bourgeois de Montréal, qui faisait le commerce des pelleteries et la traite dans les *pays d'en haut*. Après diverses courses dans ces régions, il s'établit finalement à Michillimakinac, où il épousa une sauvagesse, fille d'un chef du haut Mississippi, laquelle lui donna un grand nombre d'enfants. Il mourut au Sault-Sainte-Marie, le 12 novembre 1844, à l'âge avancé de 84 ans. Les propriétés qu'il possédait à Saint-Joseph, dans l'Isle-de-Makinaw, furent perdues pour ses enfants. C'est ce qu'on découvre dans un opuscule du capitaine Kelton, officier américain, intitulé "The Annals of Mackinaw," où il est dit que ces biens sont tombés en déshérence et dévolus à l'Etat du Michigan. Serait-ce par défaut des héritiers de se présenter, ou parce que le mariage n'aurait pas été reconnu par la loi de l'Etat ? On n'en sait rien.

Ce même Perrault avait fait beaucoup de voyages dans le Nord-Ouest, jusqu'aux sources du Mississippi, et rédigea une relation de ses courses et explorations. Il donna son manuscrit à son ami Henry R. Schoolcraft, qui, l'ayant traduit, le publia en langue anglaise, sous le titre de "Life in the North-Western region of the United States in 1783 being the relation of the voyages of a merchant voyager in the Indian Territories of North America, setting from Montreal, may 28th 1783, by Jean-Baptiste Perrault."

On voit, en lisant cet écrit, que l'auteur de la narration française n'avait pas oublié ses études premières, malgré son isolement dans les immenses territoires de l'Ouest. Il paraît avoir été assez bien instruit ; ses récits ne manquent pas d'intérêt et portent l'empreinte d'un cachet de vérité et de couleur locale d'une simplicité tout près de la nature. Souvent ils sont accompagnés d'observations judicieuses.

Schoolcraft, qui a vécu quelque temps avec lui comme hôte, a été à même d'apprécier le personnage. Il en parle comme d'un homme plein d'urbanité et de douceur, d'une mémoire excellente et d'une conversation intéressante ; habile et ingénieux dans les ouvrages d'arts mécaniques.

La traduction de Schoolcraft se trouve insérée dans son ouvrage intitulé "The History of the Indian Tribes in North America", vol. III, p.p. 353 à 359.

On peut référer sur le même sujet aux "Bourgeois du Nord Ouest", 2ème série, p. 163, par R. Masson.

Tous ces détails biographiques peuvent paraître oiseux et semblent n'avoir d'intérêt immédiat que pour les membres actuels de la famille Perrault. Mais si l'on veut bien considérer que ces divers personnages ont dû exercer, par leur contact et par leur exemple, une influence salutaire sur l'esprit et la formation du caractère de Joseph-François Perrault, le principal sujet de ce livre, on conviendra qu'ils ne sont pas tout à fait inutiles.

Au reste, il n'y a pas à se cacher les suites, sinon inéluctables, du moins communes de l'atavisme, et l'em-

preinte morale que plusieurs générations d'hommes de bien peuvent donner à leur race. C'est d'ailleurs ce que nos anciens savaient fort bien apprécier dans leur langage proverbial, quand ils disaient de ces braves et honnêtes familles : "C'est une bonne pâte de gens." — "Bon sang ne peut mentir."

Cette même notion remonte à bien loin. Horace l'exprime clairement :

"*Fortes creantur fortibus, et bonis.*" Od. IV, 29.

C'est à ce point de vue que nous faisons voir les premiers ancêtres de la famille Perrault, gens probes, honnêtes, industrieux, bien alliés, utiles à leur pays et à eux-mêmes, dans les divers états qu'ils ont occupés, de manière à laisser derrière eux un bon nom, quelque modeste qu'il soit.

* * *

Avant de commencer la biographie du grand-père Perrault, il convient de donner sur son père, Louis-François, le cinquième fils de François, certains renseignements qui ne se trouvent pas au complet dans la vie de son fils, qui va suivre.

Louis, après avoir suivi le cours classique que le Collège des Jésuites donnait alors, embrassa la carrière du commerce à Québec, comme ses autres frères. Il épousa à Montréal, le 3 août 1750, demoiselle Marie-Joseph Babie, fille de Raymond Babie et de Thérèse le Comte Dupré, née à Montréal le 22 octobre 1723, de laquelle il eut douze enfants, dont le dernier, né le 23 décembre 1761, semble avoir coûté la vie à sa mère, qui mourut le 22 avril 1762.

Leurs noms et dates de naissance consécutives sont comme suit :

- 1^{re} Marie-Joseph-Louise, (Josette) baptisée le 24 juillet 1751, mariée le 16 septembre 1775, à Saint-Louis du Missouri, à Martin Duralde, commandant au poste des Apelonssas, aux Illinois.
- 2^e Nicolas-Louis, baptisé le 6 juillet 1752, passé au Cap-Français en 1771, chez son oncle Guillaume-Michel.
- 3^e Joseph-François, le protonotaire, connu ensuite sous le nom de *Grand-Père* Perrault, né le 2 juin 1753.
- 4^e Thérèse, baptisée le 25 septembre et inhumée à Charlesbourg le 12 octobre 1754.
- 5^e Joseph-Michel, né le 19 août 1755.
- 6^e Françoise-Susanne, (Susette) jumelle, baptisée le 14 mai 1766, mariée aux Illinois à Dominil Moran de Montminil, et décédée là avant 1790 (1).
- 7^e Marie-Antoinette, jumelle, baptisée le 14 mai 1756, et inhumée à Beauport le 26 juillet suivant.
- 8^e Louise, baptisée le 10 et sépulturée le 28 mai 1757, à Beauport.
- 9^e Michel-Nicolas, baptisé le 18 mai 1758.
10. François, baptisé le 8 mai 1759, et décédé avant 1772.
- 11^e Françoise-Charlotte, baptisée le 18 juin 1760 aux Trois-Rivières, mariée à la Nouvelle-Orléans, à M. Charles Laveau Trudeau.

(1) Dans le testament de son oncle Michel, il est nommé Louis-D'Anquetil de Morand.

12^e. Jean-Baptiste, baptisé le 25 décembre 1761, aux Trois-Rivières. Celui-ci, en allant rejoindre son père aux Illinois, avec ses frères et sœurs, ayant fait naufrage, fut recueilli avec eux au Cap-Français, par leur oncle Michel qui, après avoir remarqué chez cet enfant, âgé seulement de 10 ans et demi, beaucoup d'esprit et de dispositions naturelles, se chargea de son éducation et l'envoya à La Rochelle pour le faire instruire.

De ces douze enfants, il y en avait sept de vivants au décès de leur mère, et tous en bas âge. Seul pour y pourvoir, cette perte fut douloureuse pour M. Louis Perrault, et venait ajouter à son déplacement forcé et à l'exil de son toit. Il lui fallut subir en même temps les désastres entraînés par la guerre et par la ruine de son commerce interrompu avec la France. L'avenir pour lui, comme pour tant d'autres, se montrait sombre et désespérant, depuis la prise de Québec. On lit dans une lettre de lui à son beau-frère Louis Baby, à Montréal, ce à quoi il pouvait s'attendre. Il lui annonce que les Anglais sont rendus au Cap-de-la-Madeleine avec leur flotte; qu'ils ont soumis le Cap, Batiscan et Champlain, en faisant rendre les armes à tous les habitants. Ceux-ci sont venus se soumettre. La famille de Perrault, l'aîné, est aux Forges. Il remercie son beau-frère de l'offre d'aller partager son logement à Montréal et s'attend à être pris bientôt.

Il put cependant éviter ce dernier malheur et continua de demeurer aux Trois-Rivières jusqu'à ce que la paix fut rétablie, en 1763. Pendant ce temps là, il fit une

connaissance utile et se lia d'amitié avec le général Haldimand, nommé gouverneur de la place, en mai 1762. Tous deux faisaient souvent ensemble la chasse à la bécassine dans la commune. Nous verrons dans la suite que cette liaison ne fut pas oubliée, lorsque le général fut transféré, en 1765, au poste de Pensacola, sur le golfe du Mexique.

Pour ne pas répéter ici ce qui se lit dans la biographie de son fils, nous dirons que Louis, pour éviter la domination anglaise et pour continuer son négoce avec la France, traversa à la Rochelle, de là à la Nouvelle-Orléans, et passa aux Illinois, pour s'établir à Pin court, près le poste Saint-Louis, du côté espagnol. Le général Haldimand, se trouvant dans ces parages, voulut bien lui rendre service au besoin, comme on le voit par sa correspondance. Cf. H. P.-B. 3, p. p. 211, 240, 278 et 461.

Voici un extrait d'une de ses lettres au gouverneur Gage, pour lui recommander M. Perrault

“ Pensacola, 25ème février 1778, Live Oake.

.... A tous les papiers que contient ce paquet je joins
“ une lettre de M. Louis Perrot, que j'ai connu aux
“ Trois-Rivières comme un très honnête homme et qui
“ se donne toutes les peines possibles pour faire subsister
“ ses six enfans, qui ont perdu leur mère fort jeunes. Si
“ Votre Excellence peut lui rendre service ce sera une
“ bonne action que je crois véritablement qu'il mérite.”
H. P.-B. 3, p. 212.

La lettre de M. Perrault était un mémoire au gouverneur pour lui demander protection, afin de pouvoir aller régler certaines affaires mercantiles importantes

qu'il avait dans les territoires anglais. Ce mémoire ayant été trouvé bien fondé, le gouverneur le transmitt au capitaine Forbes, commandant au Fort-de-Chartres, lui mandant de donner tout l'aide en son pouvoir à M. Perrault.

Celui-ci, dont le commerce de la traite des pelleteries avait pu s'accroître, au lieu de diriger ses envois par les lacs et la Chine, les descendait lui-même à la Nouvelle-Orléans, à la fin de chaque année, ce qui occasionnait en outre d'autres voyages sur ce marché. En remontant de là, en juillet 1778, il écrit du Fort-Bate, le 18, à son ami le général, de vouloir bien lui procurer une nouvelle recommandation pour le même objet, et la prie de lui retirer le montant d'une traite sur un M. Evans Jones. Cette traite provenait d'un M. Datillet, comme associé de M. Perrault, ce qui établirait une société commerciale entre eux deux.

Aussitôt que Louis Perrault, qui avait continué d'habiter Pineourt, vit que ses enfants étaient en état et d'âge à venir le rejoindre, il les appela auprès de lui, où il arrivèrent à la fin de 1772. Son fils Joseph put dès lors l'aider activement dans la conduite de ses affaires et le remplacer au besoin.

Le commerce de la maison, à Pineourt, prospérait. Entre temps survinrent les premiers mouvements de la guerre d'indépendance américaine. Les Espagnols firent, de leur côté, à Pineourt, quelques petits retranchements autour d'une maison en pierre, qu'on appela le Fort-Louis de Pineourt, et y mirent une garnison d'une cinquantaine d'hommes. Sur ces entrefaites, le colonel George Rogers

Clarke s'était mis en marche sur Vincennes, accompagné entre autres du capitaine Richard McCarthy—dont nous aurons à parler ci-après. Clarke s'arrêta vis-à-vis du Fort-Louis pour ravitailler ses troupes composées de 600 hommes. Clarke, comme on le sait par sa correspondance, ne se gênait guère de prélever de gré ou de force ce dont il avait besoin pour sa campagne, tant en vivres qu'en argent, pour la solde de ses troupes. Il mit à contribution les Perrault, père et fils, et leur donna en paiement une traite de \$6,000 payable en or et non en monnaie de papier de la Virginie, tirée sur un nommé Miller, à la Nouvelle-Orléans, négociant et agent des rebelles Virginiens. C'est la même traite qui fut protestée et pour laquelle Perrault, fils, fit le voyage si désastreux dans la Virginie, en 1779, où il faillit perdre la vie. Cette traite n'a jamais été remboursée par les américains.

Louis Perrault mourut aux Illinois en 1782; M. Albert Bender, protonotaire, de Montmagny, croit que ce fut à la Nouvelle-Orléans. Sa lignée par les descendants du nom semble éteinte aux États-Unis. Celle par les filles est continuée, dans la Louisianne, par les mariages ci-haut mentionnés.

CHAPITRE DEUXIÈME

Joseph-François Perrault. — Sa biographie écrite par lui-même.

En reproduisant intégralement la biographie de Joseph-François Perrault, telle qu'il l'a écrite, nous avons cru devoir ajouter des notes en dehors du texte, que l'on trouvera au bas des pages, afin de donner des éclaircissements et des détails puisés dans des documents historiques qui, d'abondant, corroborent la vérité de sa narration.

BIOGRAPHIE

DE

JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT,

PROTONOTAIRE DE LA COUR DU BANC DU ROI POUR LE
DISTRICT DE QUÉBEC,

écrite par lui-même, à l'âge de quatre-vingts ans,
sans lunettes, à la suggestion du

LORD AYLMER,

Gouverneur en chef du Bas et du Haut-Canada.

QUÉBEC :

Imprimé par THOMAS CARRY & CIE.,
Rue Buade, Chien d'Or.

1834.

A Son Excellence le Très-Honorable MATTHEW, LORD
AYLMER, Gouverneur en Chef du Bas et du Haut-
Canada, etc., etc.

My Lord,

Il ne peut y avoir que le désir de vous plaire qui ait pu m'engager à vous détailler la vie d'un sujet aussi mince que moi ; tout le mérite qu'aura cette narration sera d'être vraie dans toutes ses parties. Les événements de ma vie n'ont rien d'extraordinaire si ce n'est sa longueur, la jouissance pleine et entière de mes facultés intellectuelles et corporelles à un âge où presque tous les hommes en sont dépourvus ; ce que je dois à la lecture, dans ma jeunesse, d'un traité sur la longévité dans lequel l'auteur avançait deux propositions qui me sont restées profondément gravées dans l'esprit, "*que la tempérance et la sobriété étaient le fondement de la longévité et procuraient deux avantages de la dernière importance, celui du SALUT et de la SANTÉ.*"

Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais perdu de vue ces deux grands moyens et que j'ai constamment travaillé depuis l'âge de vingt ans à devenir vieux, et j'ai bien réussi ; j'en atteste tous ceux qui me connaissent, et ils conviendront qu'il n'y a pas d'homme de mon âge qui soit plus dispos, plus laborieux, plus actif et plus gai que moi, à l'âge de quatre-vingts ans que je parcours depuis le premier juin 1753, jour de ma naissance.

Comme il est d'usage dans les biographies de donner

la généalogie de celui dont on décrit la vie, je m'y conformerai, et je dirai que mes parents, tant paternels que maternels, étaient de la profession mercantile; que mon aïeul était un marchand forain, fils de Jacques-François Perrault, chirurgien, en la ville de Cosne-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, et de Dame Marguerite Caché; qu'il s'établit dans le Canada, et s'y maria à Dlle Pagé-Carcy, fille de M. Pagé-Carcy, bourgeois de Québec, comme appert par son contrat de mariage passé devant Mtro Lacetière, notaire, le 22 novembre 1715; qu'il eût cinq garçons et deux filles; que trois d'entr'eux suivirent la profession du commerce; un entra dans l'état ecclésiastique, et l'autre dans la marine marchande; que l'une des filles épousa un nommé Beausein, marchand, et l'autre mourut fille, pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Québec, à un âge avancé. Je les ai bien connus tous les cinq; l'aîné était un négociant résidant à Québec, dont les affaires étaient fort étendues, ainsi que celles de mon père; ils possédaient chacun une maison à la basse-ville; un autre d'eux était établi à Trois-Rivières; l'ecclésiastique était chanoine de la cathédrale, et est mort Grand-Vicaire; le marin commandait un vaisseau marchand; mais ayant été pris en mer, il fut ruiné et obligé de se charger de la conduite d'une habitation au Cap-François, où il gagna environ trois cent mille francs, dont il acheta une plantation à la Nouvelle-Orléans, où il finit ses jours.

Mon père, qui avait laissé Québec en 1759, à l'approche de l'armée anglaise, qui venait faire le siège de cette ville, s'était réfugié aux Trois-Rivières, où il eut le

malheur de perdre sa femme, Demoiselle Josephite Baby, qu'il avait épousée à Montréal, sœur de l'honorable François Baby, décédé membre du Conseil Exécutif et Législatif, fille de M. Raymond Baby et de Demoiselle Thérèse LeComte Dupré.

Il ramena sa famille à Québec aussitôt après que la tranquillité fut rétablie dans le pays ; elle consistait en cinq garçons et trois filles.

Il se détermina à passer en France pour y régler ses affaires mercantiles, et disposer des effets qui étaient restés en magasin, à Larochelle, et qui n'avaient pu lui être envoyés, en conséquence de la prise du pays par les Anglais, qui en empêchaient l'importation.

Les enfants furent mis en pension chez divers particuliers jusqu'à ce que les religieuses Ursulines et les Ecclésiastiques du Séminaire de Québec eussent rétabli leur pensionnat, où les plus âgés furent placés. C'est dans ces asiles que nous avons été élevés.

Mon père n'ayant trouvé d'autre moyen de se défaire des marchandises qu'il avait à Larochelle que de les aller vendre à la Nouvelle-Orléans, s'y transporta et nous appela auprès de lui en 1772. Nous partîmes au nombre de six pour l'aller rejoindre ; mon frère aîné était parti l'année d'auparavant pour aller auprès de mon oncle Michel, gérant l'habitation Macnaimara, (1) au Cap-François, et le plus jeune était mort. (2)

(1) Celle du propriétaire du même nom qui habitait la Nouvelle-Orléans, et avec lequel le général Haldimand correspondait pour affaires, pendant qu'il gouvernait à Pensacola.

(2) C'était l'avant dernier, François.

Notre navigation fut des plus malheureuses. (1) Nous perdîmes à la Dominique le bâtiment qui nous transportait, et tous nos effets. Nous fûmes obligés de prendre passage dans un autre qui nous transporta au Cap-François, où nous fûmes bien accueillis de notre oncle Michel. Quand je fus rétabli des fièvres que j'avais attrapées dans la traversée, au bout de deux mois nous en partîmes dans une goëlette pour la Nouvelle-Orléans, en compagnie de M. Cabaret, (2) officier d'Infanterie, et de sa dame.

Un voyage qui n'exécède pas ordinairement dix jours, nous prit un mois. Nous eûmes le malheur de toucher sur les bancs de la Floride, et le choc fut si violent que notre beaupré fut rompu et le gouvernail emporté, en sorte que nous fûmes obligés de relâcher à la Havane, où nous fûmes détenus deux mois, au bout duquel temps nous parvinmes enfin à la Nouvelle-Orléans, sans autre désagrément que de n'y point trouver notre père.

Comme je n'avais rien à faire là, et que l'oisiveté m'était à charge, j'offris mes services gratis à monsieur Lafitte, un marchand de Bordeaux, qui vraisemblablement est un des parents du fameux Lafitte actuel, résidant en France.

Le printemps 1773, je montai le Mississippi avec monsieur De Rocheblave, et après trois mois d'une navi-

(1) Voir ses lettres du 13 août et 27 octobre 1772, dans "Correspondances" Perrault, l'aîné.

(2) Chevalier de St-Louis. Lettre de Joseph-Perrault, 15 février 1776, de la Nouvelle-Orléans, à Perrault, l'aîné, Québec.

gation dangereuse, j'eus le plaisir d'embrasser mon père établi à St. Louis des Illinois, à cinq cents lieues de la Nouvelle-Orléans, où il faisait un commerce considérable. Le surplus de la famille eut ordre de l'attendre à la Nouvelle-Orléans, où il fut les joindre peu après. Il lui restait alors deux filles et un garçon, en ayant marié une à M. Dorminil Moran, et envoyé le plus jeune garçon (1) à Larochelle, pour y être éduqué.

Je restai à la tête des affaires pendant son absence, et comme les équipements étaient faits et que j'avais beaucoup de loisir, je l'employai à étudier la langue espagnole; et je fis très bien puisque je pus servir d'interprète entre le gouverneur que mon père amenait aux Illinois, et auquel il avait cédé un intérêt dans son commerce. Je lui servis même de secrétaire pendant les trois années subséquentes de son administration.

J'ai resté sept années dans ce pays, et comme tous les ans nous portions à la Nouvelle-Orléans les pelleteries que nous tirions de l'intérieur, j'en faisais le trajet alternativement avec mon père.

J'ai descendu et remonté ce fleuve trois fois; je mettais trois semaines à le descendre et trois mois à le remonter.

Lorsqu'on laissait les habitations le long de la Pointe-Coupée, à une trentaine de lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, on ne trouvait que trois mauvaises maisons, à l'entrée de la Rivière des Arcansas, et aucune de là jusqu'au village de Ste. Geneviève, vingt lieues plus bas que celui de St. Louis, à la gauche du Mississipi en

(1) Baptiste.

montant, et dans deux autres villages à la droite, vis-à-vis ceux-là.

Les dangers de la navigation du Mississipi ne proviennent pas tant du courant violent que des embarras formés par des arbres d'une prodigieuse hauteur et grosseur, qui poussent dans un sol peu ferme et que le courant déracine et entraîne, lesquels s'accrochent à ceux qui sont arrêtés sur le rivage et s'avancent quelques centaines de pieds dans le fleuve, et causent à leur tête une rapidité de courant si véhémence que les bateaux et les pirogues engloutiraient si on persistait à les vouloir faire passer. Il n'y a pas d'autre moyen alors que de traverser le fleuve pour passer de l'autre côté, où souvent on rencontre un danger aussi imminent, celui d'être écrasé par les arbres que le courant, forcé par ces embarras et poussé dans ces anses, déracine et fait tomber.

J'ai été quelques fois obligé de revenir sur mes pas, de faire couper quelques-uns des arbres sur les embarras, et me frayer ainsi un passage en frappant des cordelles pour hâler mon bateau, et perdre ainsi une couple de jours pour ne faire qu'une lieue.

Tels sont les dangers et les peines que l'on éprouve en montant le fleuve, et ceux que l'on rencontre en descendant sont causés par ces gros et grands arbres qui sont arrêtés au fond de l'eau, et dont on voit la tête au-dessus balancer avec une telle force qu'ils crèvent les bateaux qui tombent dessus ; en sorte que l'on ne peut se mettre en dérive durant les nuits obscures. Si ces scieurs de long, comme on les appelle, sont dangereux,

ceux qui ont perdu leur tête et qu'on nomme chicots ne le sont pas moins.

La terre, sur les bords du fleuve, est si légère qu'il se faisait souvent des ouvertures dans les pointes, qui abrégèrent quelques fois le chemin de dix à douze lieues. Je fus entraîné une fois dans une semblable ouverture et pensai y périr.

Un autre danger est la rencontre des partis de sauvages qui sont constamment en guerre les uns contre les autres, et se font un plaisir de piller les passants.

Une année, en montant le fleuve, je vis descendre trois pirogues chargées d'une trentaine de sauvages. Comme je ne voulais pas les recevoir, je fis amarrer mon bateau; j'armai mes vingt-cinq hommes de fusils chargés, que je tenais accrochés au tendelet, et fis signe aux sauvages de s'éloigner. Malgré le désir qu'ils manifestaient de vouloir nous aborder, voyant notre attitude guerrière, ils jugèrent prudent de continuer leur route sans faire aucune tentative; nous en fûmes quittes pour monter la garde la nuit suivante de crainte de surprise de leur part.

Un surcroît de danger naît souvent de la mauvaise humeur de l'équipage, formé de gens de toutes nations et de toutes couleurs, qui, excédés d'un travail pénible, murmurent constamment et sont toujours prêts à se soulever, si le maître n'est pas ferme et résolu.

Mon tour étant arrivé de descendre à la Nouvelle-Orléans, en 1778, je partis des Illinois vers le 20 de décembre, dans un bateau chargé de six cents paquets de

pelletteries, ours, chevreuils, cerfs, robes-de-bœufs, chats, castors et loutres, et huit hommes d'équipage qui suffirent pour diriger le bateau dans la descente et lui faire éviter les embarras, et surtout les scieurs de long, c'est-à-dire les arbres arrêtés au fond de l'eau, et que l'on voit de loin plonger et se relever, comme je l'ai dit plus haut.

J'étais accompagné de deux autres moyennes embarcations, appartenant à mes amis qui menaient aussi des pelletteries à la Nouvelle-Orléans.

Comme l'usage de mon père était d'observer et faire observer les jours d'abstinence à son équipage, recommandés par l'Eglise, et que j'avais ordre d'en faire autant, mes amis, qui suivaient mon bateau derrière lequel était attaché une pirogue où le cuisinier faisait l'ordinaire, sentant l'odeur d'une matelote, me demandèrent la permission de venir dîner avec moi, ce que je leur permis avec bien du plaisir, et profitai de cette occasion pour les engager à en faire autant à l'avenir, d'autant plus que cette alternative de gras et de maigre plaisait infiniment aux équipages, et contribuait à leur santé.

Arrivé à la Nouvelle-Orléans et ne trouvant qu'un vil prix de mes pelletteries, je pris le parti d'acheter les petites parties de pelletteries que mes amis et autres ne trouvait pas à vendre, et je fis courir le bruit que j'étais déterminé à les aller vendre en Europe. Les négociants effrayés de cette résolution me proposèrent des prix plus raisonnables que les premiers; en conséquence, je terminai par les leur vendre et je réalisai quinze cents piastres sur les achats que j'avais faits à mon compte particulier. Si cette petite ruse me réussit, j'eus le

malheur d'être obligé de faire protester des lettres d'échange du colonel Clark, commandant pour les Américains aux Caskakias, sur un nommé Miller, négociant à la Nouvelle-Orléans, au montant de six mille piastres ; ce qui fut la cause d'un voyage désastreux que j'entrepris pour aller en faire le recouvrement dans la Virginie.

A mon retour aux Illinois, je trouvai ma sœur aînée, Marie-Joseph-Louise, (Josette) mariée à M. Martin Duralde, marchand du lieu, un homme extrêmement bien éduqué, et qui, quelques années après, fut nommé commandant au poste des Apoloussas.

Mon père ne pouvant se passer, dans son commerce, du capital des lettres de change protestées à la Nouvelle-Orléans, m'engagea à aller à la Virginie, en réclamer le montant du tireur, le Colonel Clark. En conséquence, j'écrivis au Colonel Rogers, un Virginien qui avait été envoyé à la Nouvelle-Orléans par l'Etat de la Virginie pour y faire l'achat de munitions de guerre, qui était arrivé aux Caskakias avec trois berges chargées, et se disposait à monter la Belle-Rivière, pour avoir un passage. Ayant obtenu son consentement, je partis des Illinois vers le commencement d'Octobre 1779, pour l'aller rejoindre, et nous partîmes peu de temps après des Caskakias pour faire ce trajet qui était assez périlleux, en raison des partis de sauvages que le gouvernement anglais expédiait pour empêcher les Américains de s'établir le long de cette Belle-Rivière.

Les trois berges avaient vingt-quatre hommes d'équipage, et je faisais le vingt-cinquième.

Notre navigation ne fut point interrompue jusqu'au près du Ouabache, où nous fîmes rencontre d'une pirogue contonant quatre à cinq hommes, qui avait été le même jour attaquée par des sauvages, qui en avaient blessé quatre ; un mourut le même jour de la blessure d'une balle à travers le bas ventre, par laquelle sortaient les excréments ; un autre, un mulâtre, avait été atteint de trois coups de feu dans la main dont il se soutenait le long de la pirogue, en la tirant au large, lors de l'attaque ; un troisième avait le bras cassé, et le quatrième, blessé dans la poitrine, crachait le sang à pleine bouche, et à chaque fois qu'il respirait il le renvoyait par sa plaie.

Le Colonel les prit à son bord ; nous pansâmes leurs plaies de notre mieux, y mîmes des tampons de toile échiffée et trempés dans du taffia.

J'exhortai de mon mieux le Provençal qui avait reçu la balle à travers le corps et qui se plaignait amèrement de ce que les sauvages l'avaient si maladroitement blessé dans cette partie.

Le Colonel fit dépêcer leur pirogue et bastingua sa berge des débris ; il crut devoir établir des sentinelles pour nous garder la nuit.

Nous continuâmes le lendemain notre voyage et arrivâmes quelques jours après, sans autre rencontre malheureuse, au fort (1) que les Américains avaient bâti à la chute. Nous y fîmes un séjour d'une semaine, tant pour délasser l'équipage que pour nous ravitailler.

Il y avait dans ce fort une trentaine d'hommes de

(1) Louisville.

milice et un officier fort intimidés des partis sauvages qui rôdaient si fréquemment qu'ils n'avaient pas osé cueillir le blé d'Inde semé alentour du fort.

Nous les laissâmes enfin et reçûmes en échange de nos blessés trois prisonniers anglais que nous devions laisser au fort Duquêné, autrement le fort Pitt.

Notre navigation fut assez heureuse jusqu'à environ cinquante lieues au-dessus de la chute, lorsqu'étant (1) à déjeuner sur le milieu d'une longue batture de sable, nous entendîmes un coup de fusil qui attira notre attention, et nous fit porter la vue de l'autre côté de la rivière, dont il était parti. Un moment après, nous vîmes dériver un petit caïeu de bois sur lequel les sauvages ont coutume de mettre leurs fusils et vêtements quand ils traversent les rivières ; ce que le Colonel connaissait aussi bien que moi, en sorte qu'il crut de la prudence de ne pas aller passer la tête de la batture sans s'assurer s'il n'y aurait pas de danger en approchant la terre.

Le Colonel laissa six hommes pour garder les barges et amena les dix-huit autres à la découverte avec lui. Comme cette batture était fort large nous fûmes plus d'une demi-heure sans rien voir ni entendre ; à la fin, cinq à six coups de fusil se firent entendre et peu après une décharge d'une vingtaine, ensuite une fusillade assez suivie pour me faire croire que nos gens avaient en tête un parti considérable.

J'étais dans une perplexité extrême, car la fusillade se faisait entendre de temps à autre ; et enfin je vis venir

(1) 5 octobre. Le Colonel Campbell fixe la date du départ au 27 septembre de Kaskakias, H. P.—B. 122, p. 246.

à nous trois hommes à la course, poursuivis par une quinzaine de sauvages. Un de ces trois qui paraissait blessé à la jambe, car il boitait, pressé de près, se tourna et déchargea sa carabine sur le sauvage qui le pressait et qui était si près qu'il mit la main sur la carabine et évita le coup, qui cependant mit feu à sa chemise ; le sauvage lui donna un coup de son casse-tête sur la tête, le terrassa et lui enleva la chevelure à cinquante pas de moi.

Les autres sauvages, nous voyant une dizaine d'hommes à l'entour des barges, firent halte à cent pas de nous, et donnèrent par là occasion aux deux fuyards d'atteindre les barges. Aucun de nos gens eût le courage de faire face à l'ennemi, les uns se jetèrent à la nage, les autres se cachèrent derrière les barges pour les pousser au large ; j'eus beau crier feu, personne ne m'obéit, et moi-même je ne pus décharger mon fusil, quoique je misse plusieurs fois en joue, tant celui que je visais faisait de zigzags pour éviter le coup. Enfin, une des barges au-dessus de celle où j'étais venant à dériver près de celle où j'étais, je sautai dedans avec mon fusil à la main ; elle se trouva celle où étaient les trois Anglais que nous devions mener au fort Pitt. Lorsqu'ils furent éloignés du rivage, ils se mirent à ramer et à traverser de l'autre côté de la rivière, où on voyait trois ou quatre sauvages qui avaient vraisemblablement été laissés là pour garder le bagage.

Aussitôt que la barge eût atteint le rivage, ils sautèrent dedans, me prirent au corps, m'arrachèrent mon fusil et me lièrent ainsi que deux Américains qui se

trouvaient à bord ; ils ne firent rien aux Anglais, soit qu'ils les connussent, ou qu'ils se fussent fait connaître.

En tournant la tête du côté de la batture que nous venions de laisser, je la vis couverte d'une centaine de guerriers qui s'empressaient de déchowier les deux barges que nous avions laissées sur la grève, pour venir à nous, et quelques-uns à canarder ceux qui s'étaient jetés à l'eau ; arrivés à nous, ils nous dépouillèrent complètement, les culottes exceptées. (1)

(1) L'attaque était dirigée par les capitaines McKee et Elliott, et Simon Girty, partis du Détroit avec une centaine de sauvages, Chaouenons et Wyandots.

Parmi les compagnons d'armes du Colonel David Rogers, qui l'avaient suivi depuis la Nouvelle-Orléans, étaient le capitaine Robert Benham, qui en fuyant fut atteint d'une balle à la hanche et tomba sur la lisière du bois, où il se cacha sous un arbre renversé. Incapable de marcher, il serait péri là sans le secours d'un compagnon d'infortune nommé John Watson, qui, après le départ des sauvages, l'entendant gémir, vint à lui. Watson était gravement blessé lui-même, ayant les deux bras cassés par les balles. Comment tous les deux, au milieu de souffrances et de misères les plus cruelles, parvinrent pendant six semaines, en s'aidant mutuellement l'un des bras, l'autre des jambes, à sauver leur vie, est vraiment prodigieux. On peut en lire le récit dans "Historical Sketches of Kentucky," par Collins, p. 225.

La défaite de Rogers est rapportée dans plusieurs écrits, notamment dans "History of the Girtys." p. 110, de Butterfield. Dans la "Vie de Patrick Henry," par son descendant, Wm. Wirt Henry, le même incident est rapporté. Vol. 1, p. 167.

Mathew Elliott, dans une lettre datée de Choeney-Towns, du 11 octobre, au Capitaine Lernoult, donne les détails de la défaite de Rogers par Simon Girty. H. C. B. 100, p. 310.

Parmi les prisonniers, comme Perrault, se trouvait le Colonel John Campbell, devenu ensuite le fondateur de Louisville. Il se rendit à un sergent anglais, nommé Samuel Chapman, pour éviter d'être fait prisonnier par les sauvages, ce qui lui sauva la vie, malgré qu'ils le revendiquassent comme leur prise.

Comme il commençait à être tard, ils campèrent pour passer la nuit, et établirent une forte garde à l'entour de nous et de leur prise.

Je ne pus fermer l'œil de la nuit, tant je me considérais en danger de mort.

De grand matin, les sauvages déchargèrent les barges, se partagèrent le butin, en chargèrent plusieurs chevaux qu'ils avaient amenés avec eux, et firent plusieurs paquets portatifs que les plus jeunes portèrent sur leur dos. Ils me présentèrent celui d'un chef blessé, qui ne pouvait le porter, et comme je faisais quelque difficulté de le prendre, ils se servirent d'un argument irrésistible, *la menace d'un casse-tête*, auquel je me rendis sans contestation, et je l'ai porté quatre-vingts lieues, à travers les forêts et les marais, quoiqu'il pesât au moins cent livres; trajet que nous commençâmes à faire le même jour, et que nous parcourûmes avec des peines et des privations infinies, pendant dix jours, avec la perspective de ma part de recevoir pour récompense une bonne bastonnade; ce qui se vérifia un matin, à l'approche du village des Chaouenons, où les sauvages annoncèrent leur arrivée par des cris de mort, auxquels ceux dans le fort répondirent vivement, et accoururent vers nous armés de toutes sortes d'instruments offensifs.

Quand nous fûmes parvenus à un quart de lieue de ce fort, on nous plaça à distances égales sur le chemin qui conduisait au fort; j'étais à la tête, entouré d'une vingtaine de guerriers barbouillés de noir, ce qui est un signe de mort. On me fit signe de courir, mais avant que j'eus fait un pas, on me frappa à la tête avec la crosse

d'une carabine, si violemment, que je tombai évanoui. Quand la connaissance me revint, je me trouvai suffoqué par le poids de deux hommes tombés sur moi et que les autres tiraillaient ; je profitai de cet incident pour me faufiler entre les jambes de ceux qui étaient debout et paraissaient se quereller. Arrivé dans l'éclaircie, je me levai avec précipitation, j'en culbutai deux, ce qui augmenta la confusion ; je me mis à courir, et comme j'étais expert dans cet exercice, aucun de ceux qui couraient après moi ne put m'atteindre ; mais il y avait à la porte du fort, par où il me fallait passer, un sauvage qui était en attitude de me lancer un énorme caillou qu'il tenait à deux mains ; mais comme j'étais poursuivi de près et que je n'avais d'autre alternative que de forcer le passage, je fis quelques caracoles pour éviter le caillou ; cependant il m'atteignit à l'épaule et me fit faire une pirouette, et je fus tomber sur celui qui l'avait lancé et l'entraînai par ma chute dans une mare d'eau qui se trouvait derrière lui. Je me relevai si promptement qu'il ne put me saisir ; j'entrai dans une loge qui se trouvait au centre du village, et être celle du conseil, et avoir le privilège de conserver la vie à ceux qui s'y réfugiaient. J'étais plein de boue et de sang et si essoufflé que je respirais à peine.

Un moment après, il entra un personnage grave qui me présenta une gamelle pleine d'eau et me fit signe de me débarbouiller ; comme je savais que cette cérémonie était la sauvegarde de la vie, je m'y soumis avec bien de la joie.

Une demi-heure après, je vis entrer les sauvages qui

m'avaient reçu si chaudement, traînant après eux les corps des deux Américains, dont l'un était mort et l'autre respirait encore, mais sans connaissance; ils le lièrent en travers sur un cheval et l'amènèrent à un autre village, pour consoler les parents du lieu qui avaient perdu deux hommes dans leur escarmouche avec nos gens.

Je me figurai là-dessus que, comme j'étais le moins maltraité et qu'on ne serait pas obligé d'employer un cheval pour me conduire, l'on me réservait pour quelque village plus éloigné. •

Le chef blessé, dont je portais le paquet, et qui était le seul qui avait paru prendre quelque intérêt à ma situation, vint, accompagné de plusieurs autres, me prendre et m'amena à son quartier.

Il y eût grand bal toute la nuit, on frappa au poteau, on chanta la guerre et on fit un vacarme infernal, tout le temps, dans la loge du conseil, à laquelle était adossé l'abri de notre logement.

Je fus informé par la suite que la querelle survenue lorsque j'étais étendu par terre évanoui du coup de carabine qui m'avait été donné à la tête et qui me donna l'occasion de m'enfuir si heureusement, provint de ce que les sauvages, qui étaient près de moi, avaient ensanglanté les nez de ceux qui étaient derrière eux, en levant leur casse-tête pour me frapper.

Deux jours après, je partis de là avec le chef blessé, dont je portais le paquet, accompagnés des guerriers de son village. En sortant du fort, on me fit passer dessus le tronc du corps de l'Américain dont on avait coupé la

tête et les membres, qui étaient plantés sur des piquets ; ce qui me fit craindre le même sort au lieu où l'on me menait.

Au bout de deux à trois jours de marche, je me doutais que l'on approchait de quelque village, par la toilette que firent les sauvages qui me conduisaient et les cris de mort qu'ils faisaient.

Je fus si effrayé de ces apprêts que je pensai perdre tout sentiment ; cependant, l'expérience du passé me fortifia assez pour me donner l'espoir de me retirer de cette seconde épreuve ; tant il est vrai que l'espérance ne nous abandonne jamais, quelque désespérée que soit notre situation.

Je vis donc sortir les sauvages du village, avec leurs femmes et leurs enfants, et venir à nous, sans trop d'émotion.

Les préparatifs étant faits, on me fit signe de courir, et je ne me le fis pas dire deux fois ; je partis si promptement que j'évitai les coups de ceux qui m'entouraient et ne fus rattrapé par aucun d'eux ; mais une vieille sauvage s'était plantée dans le milieu du chemin et m'attendait de pied ferme, armée d'une pioche. Je fus à elle tout droit, et avant qu'elle pût me frapper, je lui donnai un si furieux coup de pied dans le bas ventre qu'elle culbuta en arrière et s'exposa tellement que j'entendis un éclat de rire général, qui mit fin à la scène tragique préméditée.

Je fus conduit, après ce ridicule incident, à la maison d'un traiteur anglais, près du village, où je trouvai deux des prisonniers que nous devons conduire au fort Pitt.

Je restai là trois ou quatre jours. Un bon matin, je vis arriver deux jeunes sauvages montés à cheval qui vinrent me signifier de les suivre, si je voulais éviter le courroux des guerriers de leur village, pour la mort de leurs parents, et qu'ils me conduiraient au Détroit.

Je me déterminai à les suivre; nous marchâmes le reste du jour et bien avant dans la nuit, sans arrêter. Nous fîmes ainsi cinq à six jours de marche forcée, et arrivâmes enfin sur le bord de la décharge de la rivière des Mis dans le lac Erié, que je traversai à gué, au moyen d'un bâton, pour m'empêcher d'être renversé par le courant.

J'étais si harassé, si exténué, que j'entrai dans la maison d'un traiteur, sur le côté opposé; je me couchai et dormis jusqu'au lendemain, quoique je me fusse couché à 4 heures de l'après-midi, encore parce qu'on vint m'avertir qu'une chaloupe m'attendait pour me conduire au Détroit, où j'arrivai sur les neuf heures du soir. Je fus conduit au corps de garde et délivré au sergent, qui me donna du pain, que je n'avais pas vu depuis que j'avais laissé les Illinois, et que je dévorai, n'ayant pas mangé de la journée; et comme je me regardai hors de tout danger de perdre la vie, je dormis paisiblement, pour la première fois depuis ma captivité, sur de la paille fraîche que le sergent fit étendre dans un petit cabinet qui ouvrait dans le corps de garde.

Je ne me réveillai qu'au grand jour; je priai le sergent d'envoyer avertir M. Dupéron Baby, mon oncle maternel, de l'arrivée d'un de ses neveux, prisonnier au corps de garde, où il vint aussitôt.

Après m'être fait connaître à lui, il fut immédiatement trouver le Major Despeyster, le commandant du poste, lui demanda la permission de me retirer chez lui, répondant de ma conduite, et excusant la possibilité de me présenter à lui dans l'état déplorable où je me trouvais, défiguré par la longue barbe, meurtri de coups et couvert des haillons que les saavages avaient jetés sur le bord de la Belle-Rivière et échangés pour des neufs, lors de la prise de nos barges.

Il obtint cette permission sans difficulté et revint tout joyeux m'annoncer cette nouvelle. Il m'amena chez lui où je fus traité avec toute la tendresse et la sollicitude d'un bon parent.

Après que je fus un peu remis, décrassé et vêtu, il me présenta au commandant qui m'ordonna de me disposer à partir par les premières occasions, et aller me rapporter au Gouverneur en chef, le général Haldimand, à Québec.

Je fus malade tout l'hiver; les marques jaunes et bleues, que le collier, qui supportait le paquet du chef blessé, que j'avais porté, m'avaient faites, furent visibles pendant près de deux mois; l'éruption de boutons dont mon corps était couvert ne fut entièrement passée que dans le même espace de temps, et les fraîcheurs dans mes jambes se firent sentir plusieurs années après.

J'aurais bien désiré retourner auprès de mon père, mais je ne pus obtenir cette satisfaction du commandant; (1) je fus obligé de m'embarquer le printemps 1780, et

(1) Lettre du Major Depeyster à Haldimand, 17 mai 1780. Archives Ottawa, 1888, 4a, p. 247.

de me rendre à Québec, sous la garde et responsabilité de M. McComb, un ami de mon oncle.

Arrivé à Québec, je fus présenté au général Haldimand par l'Honorable François Baby, mon oncle. Quand ce général fut instruit des motifs du voyage que j'avais entrepris avec le colonel Rogers, il me fit expédier un passeport (1) pour aller rejoindre mon père, qu'il avait connu aux Trois-Rivières, lorsqu'il y commandait, en 1760, et avec lequel il avait été plusieurs fois tuer des bécassines dans la commune.

Je profitai de la première occasion pour monter au Détroit et de là passer aux Illinois.

Passant au Détroit, j'y fus détenu jusqu'à l'automne, à guetter un passage, que je trouvai enfin avec des traiteurs qui se rendaient au poste Vincennes par la rivière des Mis, d'où je pouvais me rendre aux Illinois à cheval, à travers les prairies.

Le lendemain du départ, nous vîmes arriver, le soir, à notre campement, un canot dans lequel se trouvait un jeune homme nommé Rheil, que je connaissais. Il nous informa que le chemin au poste Vincennes était infesté de partis de guerre, que lui-même avait été fait prisonnier et qu'il me conseillait de me désister du projet d'aller au poste Vincennes; qu'il y avait cent contre un à parier qu'il me serait fatal.

Les traiteurs épouvantés se déterminèrent à revenir sur leurs pas, et je fus obligé de retourner avec eux au Détroit.

(1) Lettre du 30 août d'Haldimand, Ibid. p. 244.

Je passai ce second hiver chez mon oncle, où je me désennuai en faisant l'écolo à ses enfants et en étudiant dans Savary, que je trouvai dans sa bibliothèque, la tenue des livres de compte, à parties doubles ; et je puis dire que je m'en suis rendu maître.

Mon oncle me voyant d'une conduite irréprochable et enclin à m'instruire, me proposa d'aller m'établir à Montréal, où il me chargerait de la vente de ses pelleteries et l'envoi de ses marchandises, et qu'il me prêterait £750 pour faire des affaires à mon compte. J'acceptai ces propositions généreuses avec gratitude et partis le printemps pour les effectuer.

Arrivé à Montréal, je mis ce capital de compte-à-demi entre les mains de ma tante Benoit, qui tenait un magasin de détail près de la porte des Récollets, et qui, par ce moyen, l'augmenta considérablement.

J'appris, la même année, la mort de mon pauvre père, à laquelle je fus extrêmement sensible.

Je me mariai en janvier 1783, avec la fille de la maison, Demoiselle Ursule McCarthy, fille du Major Richard McCarthy, mort au service des Américains, (1) et de Dame Ursule Benoit, ma cousine germaine.

Comme la perte des lettres de change que j'avais éprouvée sur la Belle-Rivière me tenait au cœur, je me déterminai à faire un voyage à la Virginie, pour tâcher d'en faire le recouvrement auprès de cet Etat, dans le printemps 1784 ; mais, malgré mes demandes, je n'ai pu

(1) Depeyster à Powell, 12 juillet 1781, Arch. Ottawa, 1887, vol. XX, 12, B. 101, p. 110.

en être payé, et le montant en a été entièrement perdu pour la famille. (1)

Revenu à Montréal, où le petit commerce que je faisais avec Madame Benoit était peu lucratif, je louai une maison près du marché de la Basse-Ville, et montai un magasin de détail considérable, que je fus obligé de changer en un de faïence, de verrerie, de porcelaine et de cristal, qui, la première année, me donna un bénéfice raisonnable ; mais, l'année suivante, en ayant été ouvert deux en concurrence au mien, je fus contraint de me désister de cette spéculation et de faire choix d'un autre état.

Comme il n'y avait, au barreau de Montréal, que quatre avocats, je suivis l'avis de mes amis qui m'engageaient à entrer dans cette profession. Je passai, en conséquence, un brevet d'apprentissage avec Maître Mézières, avocat, pratiquant à Montréal, avec distinction.

Mais, comme j'étais chargé d'une jeune famille à laquelle il fallait pourvoir, je me mis à pratiquer au terme inférieur de la Cour du Banc du Roi, au moyen de procurations que je me faisais donner par mes clients ; ce qui me réussit assez bien.

(1) En référant aux Journaux de la Législature de la Virginie, pour cette année 1784, on voit que la requête de Joseph-François Perrault fut présentée et reçue ; que la Chambre Haute passa une résolution à l'effet de régler sa réclamation, mais la chambre basse, peu de jours après, la raya de l'ordre du jour. Depuis, aucunes autres démarches n'ont été faites pour recouvrement. Cependant, il est remarquable qu'une réclamation analogue présentée au Congrès des E.-U., par les représentants du colonel Vigo, a été admise, il y a une quinzaine d'années environ.

Comme il me restait du loisir, je montrai à tenir les livres de comptes, à parties doubles et à parties simples ; je fis et publiai des *factum*, dans les affaires importantes, ce qui me mit en vogue. Je traduisis de "Burns' Justice," les chapitres dont mes concitoyens avaient le plus de besoin pour décharger les devoirs de magistrats, de jurés et de connétables ; ce qui me mit en état de soutenir ma famille sur un pied respectable jusqu'en 1795, qu'il plut à Son Excellence le Lord Dorchester de me nommer Greffier de la Paix et de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, en remplacement de M. Pierre Panet, promu un des honorables juges de Montréal.

Je me figurai que son Excellence ne m'avait accordé cette faveur que pour me consoler de ce que le Conseil Législatif avait rejeté le *bill* que la Chambre d'Assemblée avait passé pour me dispenser de six mois d'apprentissage qui me restaient à faire avec M^{re}. Mézière, que sa mort avait interrompu.

J'occupe le même office depuis ce temps, et, j'ose croire, à la satisfaction du public, par mon activité à expédier les affaires, et l'ordre que j'ai établi dans le greffe et les archives.

Quoique les affaires de mon emploi exigent la plus grande partie de mon temps, j'ai trouvé et trouve encore le moyen de rédiger plusieurs ouvrages utiles.

J'ai commencé par un manuel pour les hui-siers, qui en avaient grandement besoin ; ensuite, un "Recueil de questions sur le droit civil et criminel," pour mettre les étudiants en droit en état de subir leur examen ; enfin,

des extraits des jugements de la prévôté, et des arrêts du conseil souverain.

Lorsque j'eus l'honneur d'être élu représentant du comté d'Huntingdon (1), j'introduisis un bill pour établir des écoles de paroisse, et peu après un autre pour ériger une maison d'Industrie, qui ne rencontrèrent pas alors le concours de la Chambre.

Quelques années après, l'éducation étant venue l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement, comme plusieurs autres. Je portai le zèle jusqu'à bâtir, à mes propres dépens, deux écoles dans le faubourg St. Louis de Québec, une pour les garçons, en 1830, et l'autre pour les filles, un an après, qui existent encore, et où je leur fais montrer à lire, écrire et compter, le matin, et, l'après-midi, à travailler; les garçons, au jardinage l'été, et, l'hiver, à faire des instruments aratoires; les filles, à échiffer, carder, filer et tricoter; à faire de la toile et des étoffes, enfin, à tailler et coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de charronnerie, et l'autre de différents métiers pour la toile et étoffe, de quenouilles et fuseaux et de cordes. J'ai déboursé pour ces objets près de deux mille louis, et à faire imprimer des ouvrages classiques, que j'avais rédigés moi-même, et dont le pays manquait; comme des grammaires anglaises, françaises et latines; des vocabulaires, des manuels pour les instituteurs et institutrices; un abrégé de l'Histoire du Canada, un traité de grande et petite culture, un extrait des principes sur lesquels la culture est fondée, enfin, un traité de

(1) Ce comté comprenait ceux de Beauharnois et Huntingdon, d'aujourd'hui.

médecine vétérinaire; toutes choses que je désire voir enseignées à la jeunesse de mon pays, et pour le succès desquelles j'entrepris encore de former une ferme modèle que je confiai à M. Amury Girod, un élève de Hofroyt, en Suisse, et qui est tombée complètement, faute d'encouragement.

Si j'ai eu le déplaisir de voir tomber un établissement que je considérais comme très-important, j'en suis dédommagé par le succès des deux autres, que je vois prospérer à mon entière satisfaction, et que je prévois devoir servir de modèles pour les campagnes, avec le temps.

Ces occupations ont entretenu chez moi une telle activité intellectuelle et corporelle qu'elles ont contribué à corroborer ces facultés, au lieu de les diminuer.

J'invite donc cordialement ceux qui aiment la vie à s'en créer de semblables, et je leur prédis les mêmes résultats.

Comme, vraisemblablement, votre Excellence sera curieux de connaître aussi le régime que j'ai observé pour me procurer une aussi longue vie et une santé aussi robuste, je vais le lui détailler avec aussi peu de prétention et d'ostentation que j'ai montré pour les événements qui me sont arrivés.

J'ai, en général, suivi la maxime de *Martial* qui est : "qu'il ne suffit pas de vivre, mais qu'il faut encore soigner la vie," *non est vivere, sed valere vita*; et cet autre, de je ne sais quel auteur; *si tibi deficiant medici, tibi fiant hoc tria, mens laeta, requies, moderata diæta*; si vous manquez de médecins, les trois choses suivantes y suppléeront : la gaité, le repos et une diète modérée.

Je me suis imposé les règles suivantes, d'après ces maximes que j'ai observées strictement. (1)

1. D'être modéré dans les *plaisirs* comme dans les *peines* : en conséquence, je n'ai commis aucun excès dans la jouissance des premiers, ni ne me suis laissé abattre par les secondes, persuadé qu'elles ne m'étaient infligées que pour mon plus grand bien, comme je l'avais éprouvé dans le cas où je fus ramené dans mon pays natal à coups de bâtons, pour y mener une vie heureuse et paisible, au lieu d'une pénible et vagabonde.

2. D'avoir autant de modération dans les *événements* heureux que dans les *malheureux* ; puisque c'est la divine providence qui les fait naître sans notre participation, et les distribue à son gré et pour notre plus grand bien.

3. Le *travail* et le *repos*, si nécessaires à l'homme, doivent aussi se sentir de la modération. Mon travail a été constant, mais jamais forcé ; je ne me suis jamais épuisé au travail. Si j'ai beaucoup écrit, c'est parce que je ne perdais pas de temps ; cependant, s'il survenait un ami je laissais volontiers l'ouvrage pour le recevoir et jouir de sa conversation. Je me mettais à écrire dès les quatre heures du matin, en été, et dès cinq, en hiver. Je reprenais l'après midi et continuais jusqu'à neuf heures, quo je me couchais ; ce que je fais encore sans en sentir aucun inconvénient. J'ai rarement passé ces heures de travail et de repos. Je dors profondément les nuits

(1) Ayant lu, à l'âge de trente ans, une notice sur la longévité du vieux Parr, il résolut dès ce moment de s'y conformer pour atteindre un grand âge.

entières, à moins que quelque événement imprévu ne vienne soudainement me troubler et que je n'aye pas eu le temps d'y réfléchir et de m'y soumettre.

4. La modération dans le boire et dans le manger, quoique hors de mode, a été observée strictement par moi. Je n'ai jamais vu de table couverte de mets et de vin, sans me rappeler que c'étaient les ennemis du genre humain et plus destructifs que les roquettes nouvellement inventées ; qu'il mourait plus d'hommes par les excès de la bouche que par le tranchant des glaives ; *non plus gladio quam occidere gulà*. Je mange ordinairement, à mon diner, de la soupe, un morceau de bouilli et peu d'un autre met quelconque ; je bois, après ma soupe, un verre de vin rouge, un gobelet de bière pendant le repas, après lequel je prends un demi verre d'eau-de-vie de France, pour aider la digestion ; je finis le dessert par un doigt de vin blanc, ce qui me suffit pour la journée. Je déjeune le matin à six heures et demie, avec une tasse de thé, une tranche de pain avec du beurre, ou gros comme le pouce de saucisse ; mon souper, le soir, à la même heure, consiste dans une tasse de thé et d'un peu de pain trompé dedans ; telle est ma nourriture ordinaire, et, comme je n'ai point l'estomac chargé, je dors d'un sommeil paisible et ne ronfle point.

J'oubliais de dire que depuis quarante ans, la première chose que je fais en me levant, le matin, et la dernière en me couchant, le soir, est d'avaler quelques gorgées d'eau froide, qui me causent constamment une agréable sensation et un zest que je ne peux décrire.

Tels sont, *My Lord*, les événements heureux et malheureux qui me sont survenus dans le cours de ma vie ; les règles que je me suis imposées, auxquelles je ne fais qu'une seule exception, qui est de travailler ardemment et constamment à l'affaire de mon salut.

Je ne puis mieux terminer ma narration qu'en recommandant une soumission aveugle aux décrets de la divine Providence, qui se sert de moyens au-dessus de la conception humaine pour nous conduire à bien, comme on le voit dans le cas désespérant, dans le principe, et cependant des plus consolant, à la fin, de celui qui a l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Excellence,

Le très humble et
obéissant serviteur,

J.-F. PERRAULT,
Protonotaire.

Quebec, le 30e décembre 1833.

* * *

M. Perrault a passé trop brièvement sur les événements qui ont suivi de près son retour au Canada, à la suite de l'attaque où il fut fait prisonnier de guerre par les Anglais. Etabli depuis plusieurs années au poste St Louis, des Illinois, alors territoire espagnol, il avait demandé son élargissement, à titre de sujet de Sa Majesté Catholique, par requête au commandant du Détroit, at-

tendu qu'il n'était que simple passager à bord d'un convoi. Il n'avait point épousé la querelle de l'Amérique, ni rien fait contre les intérêts du Roi de la Grande-Bretagne. Il était détenu contrairement au droit des gens, vu sa qualité d'étranger et de sujet d'un Roi en paix avec les puissances belligérantes. Il ne demandait que l'occasion de retourner au sein de sa famille, à Pin-court.

Il demandait en même temps au commandant de travailler à lui faire remettre les papiers et lettres de change qu'on lui avait pris, selon les bordereaux, notes et états qu'il portait sur lui. Le tout se montait à environ \$12,000.

Le commandant Depeyster lui fit donner une simple réponse verbale, disant qu'il ne pouvait rien faire de son chef. Le prisonnier paraissait coupable, il fallait qu'il alla rendre compte de sa conduite au gouverneur-général Haldimand, à Québec. En conséquence, il devait se tenir prêt à partir par la première occasion.

Arrivé à Québec au printemps suivant, M. Perrault obtint de demeurer chez l'honorable François Baby, son oncle. Le général Haldimand ne voulut pas lui permettre de retourner dans sa famille par les pays d'en haut. Mais il fit espérer à M. Baby de lui trouver quelque emploi à Québec. Ce ne fut qu'après plusieurs démarches et beaucoup de patience que le prisonnier fut enfin rendu à la liberté.

Au mois d'août suivant, il obtint un passeport du gouverneur, pour s'en retourner par les lacs. Cependant,

il ne put rien recouvrer de ses \$12,000. " Cette somme, " écrivait-il, était toute notre petite fortune, à mon père " et à moi, et nous sommes entièrement ruinés si nous " la perdons."

N'ayant pu aller rejoindre son père à Saint-Louis, il revint se fixer définitivement à Montréal, dans l'automne de 1781. Le désir d'être utile à son oncle Duperron Baby entra pour beaucoup dans sa résolution ; les relations d'affaires et d'amitié entre eux étaient continuées sur un pied d'intimité et de bienveillance dont on pourra juger par la lettre ci-contre :

" J'ai reçu un surcroît de 100 et quelques louis que " mon oncle Duperron m'a envoyé de crainte, dit-il, que " les déboursés que j'ai été dans le cas de faire pour lui " n'aient diminué mes fonds. A-t-on jamais rien vu de " pareil ? Réellement, c'est un homme unique ! De sem- " blables traits ne peuvent partir que de la plus belle " âme et la plus élevée. Quelle façon délicate d'obliger !

" Cependant, écrivait-il, en 1787, le commerce était " tombé, à Montréal, dans un anéantissement total, faute " de circulation d'espèces."

Peu de temps après, il ajoute : " Il est si mauvais que " l'on n'y fait plus rien." Il le tint jusqu'à l'automne de 1790, alors il décida d'y renoncer pour la profession du barreau. Pendant quatre années, il eut à lutter contre la fortune pour maintenir sa jeune famille. " Je me prive du " plaisir de vous aller voir, d'autant que je suis monsieur " d'Argentcourt, dans le moment, où les réparations " d'une maison, (la sienne) échappée des flammes ont

“ emporté jusqu'à mon dernier sol.” Lettre à M. Baby, 9 décembre 1892.

Dans une autre, il exprime sa détresse :—“ M. Monk a écrit ici que le lieutenant gouverneur avait quarante et quelques emplois à nommer. Plut à Dieu que j'en puisse avoir un pour m'aider à nourrir ma nombreuse famille ! sans profession ni emploi, je trouve le temps bien dâr.” (22 octobre 1792, à M. Baby).

Cependant il travaillait avec ardeur pour la soutenir.

Parmi les divers *factum* qu'il préparait alors pour les avocats, il en est un qui mérite une mention spéciale et qui est, croyons-nous, le premier qu'il ait fait imprimer. Il est intitulé : “ Mémoire en cassation du testament de M. Simon Sanguinet, Eer, Seigneur de la Salle, etc, Montréal, 10 janvier 1791, chez Mosplet, imprimeur et libraire, rue Notre-Dame, No. 44.” C'est l'œuvre d'un bon juriconsulte.

Cet abrégé trop court et trop molesle, de la vie et des travaux d'un homme aussi remarquable, demande de plus amples développements sur la suite de sa carrière. Ils feront la matière des chapitres à suivre.

CHAPITRE TROISIÈME

Joseph-François Perrault, protonotaire. — Greffier de la Cour du Banc du Roi. — Greffier de la Paix. — Magistrat. — Député à l'Assemblée Législative.

Ceux qui ont quelques notions de la tenue des registres publics et des procédures devant les tribunaux conviendront que Lord Dorchester n'aurait pu faire un meilleur choix, lorsqu'en mai 1795, il nomma M. Perrault, conjointement avec M. David Lynd, protonotaire et greffier de la Paix du district de Québec. Car, à part les talents qui l'avait déjà fait connaître, il était l'ordre et l'activité personnifiés. Il suffit de parcourir les anciens registres et les archives du greffe, de son temps, pour voir leur tenue parfaite, l'ordre qu'il y a mis et sur lesquels on s'est guidé depuis. Les écritures sont nettes, propres et sans ratures. Elles attestent en même temps, par la brièveté et la clarté des formules, de l'intelligence, du labeur et de l'assiduité du greffier, pendant un demi-siècle. Elles sont restées comme des monuments du succès de sa méthode et de la quantité prodigieuse de procédures qu'il a rédigées et transcrites de sa main. Ses devoirs officiels étaient nombreux et incessants, soit comme protonotaire et greffier de la Cour du Banc du Roi, soit comme greffier de la Paix durant plusieurs années ; soit

comme gardien des archives pour tout le district de Québec, et préposé à l'enregistrement des insinuations et à la vérification des actes de l'état civil, d'après lesquels il compilait le recensement de la population de son district, qui s'étendait alors de celui de Trois-Rivières à celui de Gaspé. De plus, le greffier était tenu d'accompagner les juges dans leurs tournées pour les diverses Cours tenues dans ce vaste district.

M. Perrault remplissait ces devoirs multiples avec exactitude, diligence et une ponctualité rigoureuse. S'étant rendu maître, par ses connaissances légales, des formules si parfaites des procédures civiles de nos anciens tribunaux français, il s'attacha à les appliquer soigneusement. On peut affirmer qu'il a beaucoup contribué, de la sorte, tant par cette pratique, que par ses écrits sur le droit et la jurisprudence, à conserver, non-seulement ces belles formules, si claires dans leur concision, mais même le fonds du droit et de la jurisprudence française, dans notre province. Et ce n'était pas peu, en ces temps-là : car, il ne faut pas oublier qu'après la cession, la cour civile fut celle des "*Common Pleas*," établie à l'instar de celle du même nom, en Angleterre, et que les juges nommés en premier lieu étaient anglais, et peu initiés aux lois françaises. Bien plus, à une époque non encore éloignée, l'un d'eux, le juge Kerr, ne voulait admettre ni notre droit, ni ses formules. L'enquête tenue à son sujet devant l'Assemblée Législative démontre ses tentatives et tendances à les repousser.

De tout temps M. Perrault avait veillé et tenu à la conservation de nos coutumes et de nos lois. Lors des

premières démarches faites pour établir une nouvelle constitution, (celle de 1791) que l'on craignait devoir les abolir, il écrivait, le 2 août 1790, à Perrault, l'aîné, à Québec, pour lui faire part de ses appréhensions : " Il " serait fort à désirer que l'on pût députer un Canadien, " cette année, en Angleterre. Nos intérêts en souffriront " beaucoup, si nous ne pouvons pas le faire, et j'ai lieu " de penser, vu la manière dont on dénigre les lois " françaises, que l'on pourrait fort bien trancher le nœud " gordien et nous les enlever."

Il est à propos de remarquer ici, en vue de ses autres travaux que nous aurons à énumérer, que les devoirs officiels de M. Perrault devaient inévitablement absorber la plus grande partie de son temps. Il appert, en effet, par un document, appendice V des journaux de l'Assemblée Législative, pour l'année 1830, que durant l'espace de trente-trois ans, il avait donné, d'après un calcul moyen, de neuf à douze heures par jour à l'accomplissement constant et sans relâche de ses devoirs de greffier.

Si l'on tient compte du soin de ses affaires domestiques, étant resté veuf depuis l'année 1800 ; du personnel nombreux de sa maison, de l'éducation de ses enfants et plusieurs de ses petits-enfants, laissés orphelins ; des diverses charges de tutelles et curatelles, d'exécuteur testamentaires, etc., etc., qu'on lui confiait, on a peine à concevoir qu'il ait pu trouver le temps disponible pour prendre une part active à la chose publique, et, encore moins, pour écrire les nombreux ouvrages et traités qu'il a publiés. Bien plus, qu'il ait pu s'occuper de fonder, maintenir et surveiller ses diverses écoles, et les faire

fonctionner avec succès. Pourtant, il l'a fait, et même avec facilité et aisance, sans, dit-il, se surmener ou se fatiguer.

Il est vrai qu'il se levait de bonne heure, en été, à quatre heures; en hiver, à cinq heures; et sa journée ne se terminait qu'à neuf heures du soir. Ses habitudes étaient si bien réglées, son temps si parfaitement disposé, qu'il était sûr de n'en pas perdre la moindre partie. C'est ainsi qu'en se mettant à l'ouvrage de son bureau, le matin dès sept heures, et n'étant pas alors dérangé, il se vantait d'avoir expédié plus de besogne et fait plus d'argent, dans ce court intervalle, qu'aucun avocat au barreau.

Homme méthodique, il tenait, dans tous les détails de son greffe, à une exactitude précise, afin que tout y fut dans un ordre parfait, et de ne pas être exposé à perdre du temps inutilement. Il s'appliquait à former ses clercs à ces sortes d'habitudes. Il prit même la peine de rédiger, pour eux, des lectures en forme de leçons, afin de les initier aux études préparatoires du droit, comme on les voit indiquées dans la liste de ses ouvrages. Elles témoignent de l'intérêt qu'il portait à l'avancement du personnel à son emploi.

Comme heureux résultats, plusieurs de ses clercs purent atteindre une place distinguée dans les rangs des avocats. D'autres occupèrent des emplois honorables. Quelques-uns, entres autres M. Rivard Dufresne, député-protonotaire, et M. Von Exter, député-shérif, étaient tellement compétents comme tels, qu'on ne sache pas

qu'ils aient commis d'erreurs dans leurs fonctions, pendant plus de quarante ans d'exercice.

Le greffier Perrault était si ferré sur la pratique des tribunaux et sur le droit que, lorsque l'occasion le pressait, il ne se gênait pas d'avoir son dire en Cour et même de donner son avis au juge. Quand surgissaient des discussions entre avocats ou avec les juges, sur des points de pratique ou de jurisprudence, souvent on en référait au greffier, qui tranchait la question. "Perrault vaut bien Pigeau," finissait-il par leur dire. C'est qu'alors il était sûr de son fait.

Devant l'exécution de son devoir, il était inflexible. Un jour, le juge en chef Sir James Stuart, avec lequel, comme dit Commynes, en parlant de Louis XI, il fallait charrier droit, ayant commis par inadvertance une erreur sur le montant d'un jugement qu'il avait rendu et signé, voulut, quelques jours après, faire corriger l'entrée ainsi faite au registre, par le greffier. Une fois ce jugement dûment enregistré, la loi ne permettait pas alors d'y toucher, et le greffier s'y objecta respectueusement. Le juge ayant persisté à lui ordonner péremptoirement la réformation, M. Perrault lui fit un refus formel et définitif. Pour montrer sa fermeté, il mit le registre devant le juge, en lui disant: "Si vous voulez le changer, faites le vous-même; quant à moi, je ne le ferai pas."

Et la chose en resta là.

Sa droiture habituelle et la trempe antique de son caractère se révoltaient quand il s'apercevait qu'un membre du barreau s'oubliait au point de commettre un acte dérogoratoire à la dignité de cette noble profession.

Il ne ménageait pas alors sa censure et son mépris des coupables. Une fois, entres autres, étant tout à fait outré d'un acte indigne, il ne put s'empêcher de s'exclamer : " Je ne mourrai pas sans en voir pendre un, si cela continue."

Il s'intéressait à tout ce qui appartenait à l'administration de la justice. Il écrivit un manuel pour les étudiants en droit, un autre pour les huissiers. Les plaideurs mêmes n'étaient pas oubliés et trouvèrent en lui un protecteur. Son grand sens d'équité le porta à réclamer la modération des frais de justice. Lareau le cite comme étant un des premiers à demander cette réforme.

Dès 1824, comme fruit de sa longue expérience et le résultat de ses études légales, M. Perrault dressa un *mémoire* pour la réorganisation des tribunaux et les réformes à y apporter. Le même Lareau, en examinant ce projet, reconnaît la supériorité, pour l'époque, des idées avancées de M. Perrault. Depuis, après plusieurs tentatives et divers changements consécutifs apportés par divers statuts, on a fini récemment par y revenir, du moins en majeure partie, c'est-à-dire, en somme, d'établir un mode de procédure plus simple et plus expéditif, et une jurisprudence plus uniforme. Mais il est à regretter que la modicité des frais de justice, qu'il suggérait, n'ait pas encore rencontré la faveur que l'intérêt général semble avoir droit de réclamer.

On voit, et on verra d'avantage par la suite, combien, par son bon sens, son esprit large et clairvoyant, cet homme embrassait d'un coup d'œil juste les questions

sociales et économiques les plus pressantes, et se mettait résolument à l'œuvre pour les résoudre. Il a devancé son époque de trois quarts de siècle sur plusieurs autres points de la plus haute importance.

Continuons à le démontrer.

Toujours dévoué au bien public, il prenait part, comme magistrat, aux affaires municipales et de voirie de la ville. Etant au fait des devoirs de juge de Paix, dont il avait fait un traité par la traduction de "Burns' Justice of the Peace," il put rendre d'utiles services, soit comme greffier, soit comme magistrat.

Un citoyen aussi laborieux, sage et instruit, ne pouvait manquer de s'acquérir une réputation qui parvint à attirer manifestement l'attention du pays. Ses écrits sur la jurisprudence, à une époque où personne, pour ainsi dire, ne publiait ici des ouvrages sur ce sujet, avaient d'autant plus de retentissement qu'il marchait seul dans cette voie. Aussi le désignait-on comme futur juge.

Ses études prolongées du droit, et sa longue pratique des cours, jointes à un jugement sain, à un caractère ferme et impartial, lui donnaient la conviction intime de pouvoir remplir honorablement et consciencieusement les devoirs imposés à la magistrature. Mais, quoiqu'à plusieurs reprises il lui fut offert un siège dans la Cour du Banc du Roi, il préféra s'en tenir à son emploi de greffier, plutôt que d'accepter une charge de juge, ressentant tout le poids de responsabilité qui y est attaché. Malgré l'insistance de M. Sewell, alors pro-

cureur général, et ensuite juge en chef, (1) et tout puissant alors, il déclina ses offres avec fermeté. C'était en 1824.

Pendant vingt ans encore, il continua l'exercice de ses fonctions, avec le même zèle, et maintint, avec la même assiduité, l'assistance à son greffe, jusqu'à la fin de sa longue carrière de 91 ans.

Pendant, nous allons voir qu'il pût, d'une même haleine, entreprendre divers projets de bienfaisance et d'utilité générale, et les exécuter presque tous avec succès. Si les fondations qu'il a créées ne lui ont pas survécu, on ne saurait lui attribuer la faute de les avoir laissé tomber. Mais il a pu jouir des succès qu'il a obtenus.

Au début de sa carrière, à Montréal, M. Perrault prit une part active au mouvement pour obtenir de l'Angleterre une réforme gouvernementale pour la colonie. Vers 1789, un comité à Québec, et un autre à Montréal, avaient été formés dans ce but, et se concertaient pour mettre en commun leurs efforts. Une requête fut préparée pour être transmise aux autorités impériales. Elle fut imprimée et distribuée par ces comités, accompagnée de "l'adresse aux citoyens et habitants des villes et des campagnes de la province de Québec," signée des membres des deux comités. Joseph-François Perrault est un des quinze signataires, comprenant les principaux de Montréal, et Jacques Perrault fait partie des dix-neuf membres signataires à Québec.

(1) M. Sewell désirait en même temps profiter de la promotion de M. Perrault pour le remplacer par son fils. Il fit celui-ci shérif, au lieu de greffier.

Ce fut par cette adresse, à laquelle le peuple répondit de manière à faire entendre sa voix, qu'il parvint à obtenir la constitution de 1791.

Suivant les dispositions de l'acte impérial qui l'établissait, les emplois analogues à celui qu'occupait M. Perrault, n'excluaient pas de la représentation à l'Assemblée Législative. Toujours en éveil, son zèle pour faire le bien et améliorer le sort de ses semblables s'étendait partout où il pouvait le mettre en œuvre avec utilité. La Législation se montra à ses yeux comme un champ nouveau où il pourrait exercer son patriotisme et une influence salutaire. Il ne tarda pas à y entrer. Son nom était en évidence et connu avantageusement. Il brigua, en 1796, les suffrages dans le comté de Huntingdon, qui incluait alors le comté de Beauharnois, et fut élu député en juillet de cette année, et fut réélu en juin 1800.

Son but, en entrant en parlement, n'était pas de satisfaire une ambition bien légitime, mais il voulait dès lors faire prévaloir dans le pays, en les mettant au jour, ses idées progressives et raisonnées sur l'éducation et l'agriculture.

Il ne manqua pas l'occasion de proposer des projets de législation sur ces importants sujets. Nous aurons occasion d'y revenir, en traitant de ses fondations subseqentes d'écoles, pour suppléer au défaut de la législature d'y pourvoir.

Comme la plupart des députés se trouvaient, à la suite du nouveau régime, hors d'état de comprendre les lois et usages parlementaires connus en langue anglaise exclusivement, il suggéra, dans l'intérêt commun, la tra-

duction en langue française de la " *Lex Parliamentaria*. " La Chambre, par M. Panet, son président, lui commit ce travail, et c'est ainsi que cet ouvrage fut publié. Il le coordonna ensuite sous forme de " Dictionnaire portatif, " afin de faciliter la référence aux diverses matières qui, lorsque le cas se présente, requièrent ordinairement une célérité et une décision immédiate.

Pendant la session de 1801, M. Perrault put mettre à effet ses connaissances de légiste, par la passation de " l'Acte pour amender certaines formes de procéder dans " les cours de juridiction civile en cette Province, et " pour faciliter l'administration de la Justice."

Il fut moins heureux dans son premier essai pour favoriser l'éducation dans les campagnes. Le projet de loi qu'il présenta à cet effet, est intitulé " Un bill pour " établir des écoles publiques dans les paroisses du Bas-Canada. " (1) Il fut rejeté par la Chambre.

La législation qu'il requérait était contraire aux vues du gouvernement qui voulait fonder " L'Institution-Royale ". Les débats furent vifs. On proposa le rejet du bill de M. Perrault sur le motif que celui du gouvernement était déjà pendant devant la Chambre. Cette proposition ridicule fut rejetée. Toutefois, la partie était trop inégale pour que le député d'Huntingdon pût l'emporter finalement contre le pouvoir oligarchique du temps.

En 1812, il fit une nouvelle tentative pour retourner

(1) Le bill a été détruit en 1849, avec les archives parlementaires, dans l'incendie des bâtisses où la Législature siégeait, à Montréal.

au Parlement, en s'offrant, comme candidat, aux électeurs de la Haute-Ville de Québec, mais M. Borgia, son concurrent, l'ayant emporté sur lui, il renonça à l'arène politique, tout en continuant de s'intéresser aux questions sociales et politiques qui se présentaient.

Car, il était attaché à la nationalité canadienne et préoccupé de sa prospérité et de son avenir. Chez lui, ce sentiment n'était pas vague, comme on le voit trop souvent, mais raisonné. On en voit la preuve.

Il publia, en 1832, le traité intitulé : " Moyens de " conserver nos institutions, notre langue et nos lois."

Si bien que, lorsque la Société Nationale Saint-Jean-Baptiste fut établie à Québec, en 1844, elle puisa là sa devise. Elle rendait ainsi hommage à la mémoire d'un Canadien-français animé du plus pur patriotisme, qui venait d'expirer.

Peut-être ne saisit-on pas aujourd'hui toute la portée de cette devise et l'étendue de ces expressions, *nos institutions, notre langue et nos lois*, dans le sens que M. Perrault y attachait.

Il nous semble que nous oublions que nos anciens usages et les bonnes coutumes de nos pères forment une partie intégrante de ces mêmes institutions. A-t-on bien conservé leurs manières dignes, simples et naturelles, qu'ils cultivaient avec soin ? Avons-nous cette belle urbanité, toujours constante, qui savait plaire en se rendant agréable ? Gardons-nous cette tenue de bon ton qui attire le respect ? En un mot pouvons nous affirmer que nous avons encore ce qu'on appelle la politesse française ?

Et, quant au langage, peut-on dire que nous parlons correctement notre langue, du moins aussi bien que nos aïeux nous l'ont laissée ? En dépit de tous les chauvins, nous sommes obligés d'avouer qu'à part d'assez rares exceptions, nous sommes souvent en défaut, tant sur les règles de la grammaire que sur celles de la prononciation.

L'habitude fait qu'on y porte pas assez d'attention. Nous avons entendu, à ce sujet, une réflexion juste d'un enfant du sol, qui s'était étudié à perfectionner son idiome français à l'étranger, et qui remarquait nos fautes fréquentes de langage. " Vous-voulez, disait-il, conserver votre langue, mais apprenez d'abord à la parler."

N'est-ce pas là, en effet, un des buts principaux de notre instruction publique ?

CHAPITRE QUATRIÈME

M. Perrault horticulteur et agronome.

Sur les hauteurs d'Abraham, à l'endroit le plus élevé du Cap-Diamant, appelé autrefois les "Buttes-à-Neveu," M. Perrault bâtit une modeste résidence, peu après son arrivée à Québec, en 1795. Le terrain contenait un arpent de front, sur la rue St-Louis ou Grande-Allée, sur environ cinq arpents de profondeur, borné à l'ouest par la rue Claire-Fontaine d'aujourd'hui.

Comme cet endroit se trouvait alors en pleine campagne, il lui donna le nom de "Asile-Champêtre," et en fit, de fait, un lieu charmant de repos et de douce jouissance. Depuis lors, la localité était désignée sous le nom de "Côte-à-Perrault," à cause de la côte qui y monte.

Comme il aimait l'horticulture et cherchait à donner l'exemple du succès qu'il en attendait, il créa, en peu de temps, un verger, un potager et un jardin planté de fleurs. Le tout était entouré d'un mur de six pieds de hauteur et pouvait contenir environ quatre arpents en culture maraîchère. C'est là qu'il passa les dernières cinquante années de sa vie, cultivant, avec agrément et profit, ses fleurs et ses légumes, taillant et greffant ses arbres fruitiers. A quatre-vingts ans, il continuait encore à tracer de sa main le plan de ses semailles. Il en suivait,

chaque année, le rendement d'un œil attentif, et tenait une comptabilité rigoureuse de la dépense et de la recette. Sur le *verso* d'une de ces feuilles, celle pour l'année 1833, se trouve le résultat, qui montre un profit clair de £71.4.11. (\$285). M. Albert Bender, son petit-fils, témoin oculaire pendant plus de vingt ans de résidence chez lui, nous affirme que les profits dépassaient souvent ce chiffre, et cité une année de \$800 de bénéfices, dans lesquels la vente des fleurs entraît pour une bonne partie.

M. Perrault était fier de ses primeurs.

" Vous apprendrez, écrivait-il à sa fille, madame Bender, le 6 juin 1817, que j'ai envoyé à Lady Sherbrooke, (Lady Sherbrooke était l'épouse du gouverneur) un concombre de huit pouces, et, le 4 juin, des patates nouvelles; ce qui valut à mon jardinier, soldat du 103ème, sa décharge, et, à moi, une invitation à dîner au Château, et des compliments en plein lever."

" 31 décembre 1817. J'ai eu le plaisir de présenter à Lady Sherbrooke des asperges et des choux-de-mer, depuis le 25 novembre jusqu'au 25 décembre, au grand déplaisir de Ginger, son jardinier, que le mien dépasse de beaucoup en activité et on connaissances."

" Si j'étais à Montréal, j'aurais eu le prix pour ma belle tubéreuse que je lui ai aussi présentée, et dont mon fils Charles m'avait envoyé l'ognon d'Europe, le printemps dernier."

Tout en se délassant ainsi, M. Perrault étudia l'art de cultiver, et le mit journellement en pratique. En voyant le succès qu'il obtenait, il voulut en faire profiter ses

compatriotes, et c'est alors qu'il écrivit, pour les cultivateurs du Bas-Canada, le *Traité de la grande et petite culture, adapté au climat du pays*, ainsi que le *Traité du jardinage*, qui ont une valeur réelle et ont reçu des approbations méritées.

Cependant, il avait entrevu dès longtemps un moyen plus sûr et plus direct d'assurer les progrès de l'agriculture en général.

En 1803, pendant le 3ème parlement, dont il était membre, la Législature de Québec passa un acte pour établir une maison de réforme pour les vagabonds. Ce premier essai, auquel il concourrut, faute de mieux, ne lui semblait pas devoir réussir, soit par le manque d'organisation suffisante, soit par l'exiguité des ressources allouées, nécessaires au succès. En effet, il ne produisit aucun résultat appréciable.

Sur ces entrefaites, M. Perrault conçut le projet d'ajouter une ferme modèle à la maison de réforme, dans le double but de réformer les délinquants, en les occupant aux travaux utiles, propres à les ramener à une meilleure vie, et en même temps de procurer à l'établissement les produits d'une exploitation agricole bien dirigée.

En 1806, il avait élaboré tout le système de la création et de la direction de cette double entreprise. Il en fit préparer les plans et devis par Maître Baillairgé, architecte. Ce plan, qui existe encore, est demeuré au greffe de la Cour, à Québec. Il porte la date du 12 février 1807, et comprend deux divisions principales et complètes, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, avec

tous les édifices et accessoires requis, tant pour la ferme que pour l'internement des repris de justice.

Afin d'y intéresser le public et le porter à suivre les progrès agricoles, comme enseignement pratique, il avait prévu à l'attirer là par des amusements divers disposés aux quatre angles de la ferme, de manière toutefois à ne pas nuire aux règles de la régie, ni aux occupations des internés. On y proposait des jeux de peume, de quilles; des cafés, restaurants, des vérandas, salle de danses et autres amusements. Le pourtour formait une grande promenade pour les voitures, avec une autre parallèle pour les piétons, et une lice, en dehors, pour les courses.

Le projet de loi dressé par M. Perrault, pour mettre le tout en opération, est volumineux et se trouve actuellement entre les mains de M. Bender, à Montmagny. Un établissement fondé sur ces bases pourrait comparer favorablement avec ceux qui ont été fondés depuis.

Malgré l'importance de ces deux projets, la Législature ne leur donna pas son concours, et le public, par indifférence, n'offrit aucun encouragement à l'enseignement agricole. Le pays n'était pas assez avancé pour attacher une importance sérieuse à de tels projets, et il était difficile d'atteindre l'esprit de la population, par le défaut de journaux répandus parmi elle, et, à cause de son peu d'éducation.

Cependant, si les campagnes étaient restées indifférentes, la classe instruite centralisée à Québec, parvint, à la longue, à réveiller l'attention sur l'état de l'éducation et de l'agriculture dans le pays. Mais la torpeur

avait duré vingt ans sur le projet d'un enseignement agricole et d'une ferme modèle. M. Perrault et quelques citoyens zélés s'entendirent pour faire le premier pas, et "*La Société d'Agriculture du District de Québec*" fut fondée en 1826. Cette société, avec l'appui et la protection de la Législature, s'efforçait d'inculquer des pratiques de culture perfectionnée, en autant que son influence pouvait les étendre. Néanmoins, elle était loin de se flatter que ses travaux eussent tout le succès qu'elle en attendait. Cependant, elle espérait, en voyant l'éducation élémentaire commencer à prendre racine dans le pays, que, par ce moyen, plus que par tout autre, on pourrait propager, parmi les cultivateurs, les perfectionnements dont les agronomes donnaient l'exemple, à l'étranger.

Des expositions agricoles se faisaient dans le comté de Québec, avec un succès satisfaisant pour l'époque, sous les auspices vigilants et attentifs de la Société.

Celle-ci chercha à établir dans les campagnes des associations auxiliaires, sur l'établissement desquelles elle fondait des espérances de progrès commun. Les associations, tenues en existence par les visiteurs de la société mère, s'éteignirent toutes peu à peu, faute d'esprit public ou d'initiative locale. Bref, le progrès agricole languissait.

Sur ces entrefaites, l'esprit clairvoyant de M. Perrault s'empara d'un moyen sûr et pratique pour amener une amélioration réelle et permanente dans la culture du sol et dans l'économie domestique qui la suit. Il résolut de fonder lui-même une institution scientifique et pratique,

dans ce but, et prit le devant sur tous ses contemporains, demandant seulement leur aide et leur concours, sans exiger ni espérer aucune rémunération pour son dévouement et ses sacrifices à cette noble cause.

Vers le même temps (1831), une tentative dans la même direction était formée par un Anglais, près de Québec, sauf que celui-ci entendait recevoir une rémunération pour ses services, comme professeur et gérant de son établissement, ainsi qu'un aide de la Législature.

William Henry Shadgett, du Lac Beauport, instituteur de renom, qui tenait une école anglaise en vogue, à cette époque, et qui comptait parmi ses élèves divers sujets brillants, entres autres le futur juge en chef Sir Antoine-Aimé Dorion, entreprit de fonder là un collège d'agriculture et une ferme modèle.

La maison collégiale qu'il avait érigée avait 123 pieds de front, et contenait 12 chambres et 3 grands dortoirs. Il y avait déjà 30 pensionnaires dans l'établissement et 20 autres attendant la décision de la Législature sur l'aide demandée par le promoteur. Ce projet rencontrait deux objections sérieuses, savoir, que la localisation de l'école n'était pas centrale, et que M. Shadgett, n'étant que maître d'école, ne paraissait pas avoir les aptitudes et les connaissances agricoles nécessaires pour devenir professeur dans ce genre d'enseignement.

Le comité de la Chambre chargé de s'enquérir, par son rapport du 23 janvier 1832, conclut à ce sujet qu'il était mieux de différer l'aide à une école d'agriculture, et d'attendre le résultat d'expériences aussi louables. M. Shadgett ne put aller plus loin dans cette voie.

De son côté, M. Perrault ne se laissa pas décourager par ce rapport qui lui fermait également la porte pour s'adresser à la Législature, au sujet de son œuvre, juste au moment où il en jetait les bases.

Cependant, son idée commençait à faire son chemin au dehors, car on voit que, la même année, la Société d'Agriculture de Québec, dans son rapport à la Législature, le 27 novembre 1832, "suggérait l'introduction "des améliorations agricoles des pays étrangers, et "appelait l'attention à l'importance de fonder un col- "lège d'agriculture, auquel serait adjoint une ferme "modèle, pour y démontrer toutes les opérations de la "culture d'une manière pratique."

Feu l'honorable John Neilson, d'heureuse mémoire, avait, comme président de la société, rédigé et présenté ce rapport. La cause agricole lui est redevable d'un encouragement éclairé et efficace, qu'il lui a toujours donné; et on aurait tort de conclure qu'il s'opposait au projet de M. Perrault, parce qu'il n'avait pas concouru dans celui de M. Shadgett. Au contraire, il entraînait dans l'idée de créer un enseignement agricole.

Cependant, comme on le voit, il devait s'écouler bien des années avant que le projet proposé par M. Perrault, en 1807, put surgir de nouveau en 1832, grâce à la reprise qu'il en fit alors, avec l'espoir de réussite.

Dans ce but, il invita et réunit au Palais de Justice les citoyens de Québec les plus propres à seconder ses vues dans la fondation d'un collège agricole et l'établissement d'une ferme modèle.

Laissons le parler lui-même, avec le sens rassis et le langage plein de conviction avec lesquels il déploya sa pensée dans une circulaire préparée pour la circonstance, et d'après le rapport de l'assemblée qui en fut dressé.

Il en naquit la première école d'agriculture commencée dans le pays, sous le nom de "La Société Canadienne."

"A une assemblée des citoyens de Québec, tenue le 7 janvier 1832, au Palais de Justice, à l'effet de prendre en considération les moyens d'établir, dans le Comté de Québec, une Ferme Modèle, où seraient enseignées et exécutées les expériences agricoles modernes, et élevés des jeunes gens pour les répandre dans toute la Province, etc.

"M. J.-F. Perrault, de Québec, protonotaire, appelé à la présidence, a ouvert la séance par le discours suivant :

"Messieurs,

"Comme ami dévoué de l'instruction publique, j'ai pris la liberté de convoquer aujourd'hui cette assemblée, pour vous soumettre un nouveau projet d'instruction publique de la plus haute importance, et qui, s'il est exécuté, peut procurer à la Province un bien réel, et la faire considérer par la mère patrie comme la plus belle perle de sa couronne.

"Les succès que j'ai obtenus dans les deux établissements que j'ai formés, sous vos yeux, dans le faubourg St-Louis de Québec, vous sont de sûrs garants que je n'entreprends rien sans avoir bien considéré le pour et le contre des projets que je forme.

“ Or, celui que je vous propose aujourd'hui n'a pas été moins médité, et je vous répons du succès.

“ Je suis tellement persuadé du succès, que, si mes moyens me permettaient de l'entreprendre seul, je ne solliciterais pas votre concours et votre aide, aujourd'hui. Mais chargé déjà de l'entretien de deux établissements d'éducation élémentaire, je me trouve forcé de recourir à votre générosité pour établir une ferme modèle. Je regarde ce projet comme le meilleur moyen de disséminer les connaissances agricoles, en mettant sous les yeux des agriculteurs les moyens que l'on emploie dans la bonne culture, dans les pays étrangers, et en élevant des sujets destinés à l'enseigner ensuite dans les différentes campagnes, ou à les exécuter eux-mêmes pour leur avantage particulier.

“ Quand je considère que le commerce florissant que l'on faisait autrefois des pelleteries, dans ce pays, est réduit à rien, et que celui que l'on fait, de nos jours, de l'exploitation du bois, cessera dans peu de temps par l'épuisement des forêts et leur éloignement des fleuves et des rivières, je ne saurais trop appuyer sur les ressources inépuisables que nous présente une bonne culture. Veuillez donc l'accueillir avec bienveillance et l'encourager.

“ Lorsque tout s'avance à grands pas vers le perfectionnement, ne restez pas en arrière, marchez avec le siècle.

“ Vous voyez même dans ce pays les progrès que l'on a faits depuis quelque temps.

“ Votre grande charte s'est agrandie par les efforts persévérants de vos représentants ; la province se couvre d'écoles élémentaires ; l'agriculture même commence à s'améliorer ; un peu d'effort et vous allez l'élever au niveau de celle de l'Europe ; vous ferez cesser ces propos humiliants d'ignorance littéraire et agricole, dirigés contre nous.

“ L'agriculture proprement dite est l'art de cultiver la terre, de la fertiliser et de lui faire produire en plus grande quantité possible, sans l'épuiser, les grains, les fruits, les plantes, et généralement tous les végétaux qui servent aux besoins de l'homme, ou qui sont destinés à augmenter ses jouissances.

“ Cette science embrasse encore l'art de gouverner, de multiplier tous les animaux utiles, d'en améliorer les races et de les soigner dans leurs maladies, ainsi que les arts économiques qui appartiennent à l'industrie agricole. La pratique raisonnée de toutes les différentes branches de l'agriculture se désigne communément sous le nom exact d'économie rurale.

“ C'est cette science que je désirerais voir enseignée et disséminée dans la province.

“ J'ai déjà donné au public un traité de la grande et petite culture ; mais ce traité ne parle que des opérations manuelles, sans développer les phénomènes de la nature, que tout cultivateur doit connaître pour tirer le plus grand parti possible de la culture.

“ Tous les écrivains, tant anciens que modernes, conviennent que l'agriculture contribue plus que tout autre

art industriel à la prospérité des empires et au bonheur des individus. Elle fournit à la consommation générale, au commerce, aux manufactures et aux arts, des plantes alimentaires, de la viande, des boissons, des huiles et à un grand nombre de matières premières.

“ N’y aurait-il, Messieurs, que ces motifs, ils suffiraient sans doute pour vous engager à propager cet art dans le pays. Mais il en est un, suivant moi, plus puissant encore, que la reconnaissance vous force d’adopter.

“ Si vous appréciez les faveurs signalées que l’Angleterre n’a cessé de répandre sur la colonie, depuis qu’elle lui est soumise ; les sacrifices qu’elle a faits pour vous défendre contre vos ennemis ; l’encouragement qu’elle a donné à votre commerce ; les améliorations qu’elle a dernièrement faites à votre acte constitutionnel ; la liberté du culte qu’elle a si religieusement maintenue ; les droits civils dont vous jouissez tous si amplement, vous devez sentir le poids de la reconnaissance que vous lui devez, vous ne devez pas hésiter un moment à lui en marquer votre reconnaissance et travailler efficacement à resserrer les liens qui nous unissent les uns aux autres.

“ Or, il est un moyen pour vous de vous acquitter de ces devoirs de reconnaissance et de resserrer les liens qui nous unissent, c’est de cultiver surtout le chanvre.

“ L’Angleterre, comme puissance maritime, a besoin du produit de cette plante pour le gréement de ses nombreux vaisseaux, et est forcée, à regret, de porter chez l’étranger des sommes immenses pour une plante qu’elle ne peut tirer de ses colonies, où il paraît qu’elle

ne peut croître, excepté dans la nôtre, où on la voit pousser spontanément, à la porte de chaque habitant, qui nourrit des oiseaux.

“ Profitez, Canadiens, de cet avantage local qui, tout en vous rendant précieux à la mère patrie, vous enrichira, vous acquittera de votre reconnaissance et resserrera les liens de l'union. Cultivez le chanvre pour gréer ses vaisseaux, les céréales pour nourrir ses marins ; élevez des animaux pour les ravitailler, et dépouillez vos forêts pour construire des foudres de guerre.

“ Je ne dois pas omettre la circonstance qui m'a engagé à vous soumettre, dans ce moment, le présent projet. C'est la venue dans ce pays d'un Monsieur qualifié, en tous points, pour conduire l'établissement de la ferme modèle que je vous propose. Elevé dans un semblable établissement, en Suisse, pays analogue au nôtre pour le climat et la culture, on ne peut attendre de lui que le plus heureux succès. Surveillé par votre commettant, vous n'avez aucun risque à courir.

“ Il ne me reste qu'à vous soumettre les résolutions que j'ai fait imprimer d'avance dans la *Gazette Canadienne*, et je vous les proposerai aussitôt que j'aurai entendu les raisons que les orateurs désireront donner pour ou contre mon projet.”

“ Il a été ensuite résolu :

“ 1^o Qu'il est convenable que la cité de Québec donne l'exemple de l'enseignement de l'agriculture théorique et pratique dans la Province.

“ Qu'en conséquence, il doit être organisé, dans le

comté de Québec, une ferme modèle où seront enseignées et exécutées les expériences agricoles modernes, et élevés des jeunes gens pour les répandre ensuite dans le pays.

“ Qu'à cette fin, il sera nommé une personne qui aura le pouvoir d'affermir une terre, de la pourvoir d'instruments aratoires, d'animaux, et de toutes les choses nécessaires pour les opérations agricoles; d'approprier les bâtiments pour la réception des pensionnaires et leur instruction; que la personne ainsi nommée est M. J.-F. Perrault.

“ Que cette personne est autorisée à faire courir une souscription pour défrayer les premières dépenses, et ensuite à présenter annuellement une pétition à la législature pour un aide pécuniaire pour le soutien de l'établissement.

“ Qu'elle fixera un salaire à un habile professeur, auquel la dite ferme, ainsi garnie, sera livrée, pour y faire, seul et sans contrôle, les opérations agricoles qu'il jugera à propos, et donner aux élèves les instructions théoriques et pratiques, dont il est capable; le tout à son compte risque, péril et fortune, pour le temps convenu.”

“ M. Girod lut ensuite le *Prospectus* de l'*Institution Canadienne*, comme suit :

“ Le vénérable protonotaire de la Cour du Banc du Roi, à Québec, Joseph-François Perrault, écuyer, vient de m'offrir, en conséquence de certaines résolutions prises dans une assemblée publique, le 7 janvier 1832, la

direction d'une ferme expérimentale et modèle pour en faire la base d'une institution semblable à celle d'Hofwyl, en Suisse. Cette offre généreuse m'engage à faire à mon tour tout ce qui peut contribuer à fonder ce double établissement, dont le but est d'un côté de s'emparer sur le champ de tous les progrès que l'agriculture fait ailleurs, pour voir si on peut en tirer profit au Canada, et, de l'autre côté, de donner une direction plus pratique à l'éducation. Je ne me cache pas les difficultés que j'aurai à vaincre; mais avec l'aide et le conseil de ceux qui s'intéressent à cet important objet, avec la ferme résolution de ne craindre ni obstacle, ni sacrifices, je saurai les vaincre."....

...." L'instruction religieuse des pensionnaires sera "entièrement confiée aux ministres de leurs confessions respectives. L'institution exigera qu'ils fassent, le "dimanche, les devoirs prescrits par leur religion."

Suivent les détails des sujets d'enseignements, le coût, et les conditions d'entrée des élèves.

"Jos.-Frs. Perrault, Ecr. qui a été chargé de l'intendance de la ferme expérimentale et modèle a bien voulu se charger aussi du trésor de l'institution."

A la suite de ces résolutions, M. Perrault, comptant sur l'appui du public, ainsi exprimé et promis, prit un bail à ferme d'une terre de 120 arpents, à la Petite-Rivière Saint-Charles, près Québec, appartenant au seigneur Juchereau Duchesnay, pour cinq ans à compter du 1^{er} mai 1832, à raison de \$600 par année, ainsi qu'il appert par un acte authentique devant M^{re} Panet,

notaire, en date 9 février précédent; et, le même jour, il fit aussi, devant le même notaire, un marché avec M. le professeur Girod, pour l'exploitation de la ferme modèle et l'enseignement des élèves. L'établissement fut ouvert au printemps et huit à dix élèves y furent installés en commençant la première année.

L'entreprise était grande pour les seules ressources pécuniaires du fondateur, car il faut remarquer que ses émoluments de greffier ont toujours été partagés par moitié avec ses conjoints, M. David Lynd, jusqu'en 1811, M. D. A. Ross, ensuite, jusqu'en 1826, puis M. Burroughs. Il ne possédait pas d'autres revenus. Cependant, il fit les dépenses d'achats d'animaux, instruments aratoires et ustensiles de ferme, etc. Il monta la maison de meubles, literies et linge pour les maîtres et les élèves, d'ustensiles de cuisine, etc.; de livres, cartes, globes, appareils, etc., etc., pour les besoins de l'enseignement. Ces objets coûtèrent environ \$2,000.

Il fallut, de plus, agrandir, diviser et augmenter les édifices; clôturer, fossoyer la terre, pour la mettre sur un pied qui put servir de modèle, par la suite.

La pension et tuition des élèves était fixée en moyenne à £23 (\$92) par année; un rabais à £12 (\$48) fut même ensuite proposé pour quelques-uns. C'était le prix le plus minime possible. Mais, comme pour commencer il n'y eut que huit à dix élèves en tout, pour l'année, on conçoit que la recette de ce côté se trouvait insuffisante pour couvrir à peine la dépense de l'enseignement et encore moins la nourriture et l'entretien de la maison.

A défaut de plus ample encouragement par le nombre des élèves, M. Perrault comptait sur les secours des citoyens qui avaient unanimement applaudi à son dessein et l'avait encouragé, sur la foi publique, à l'entreprendre. Il n'en fut rien, et la fable de la Fontaine se répéta :

“ S'agit-il de délibérer,

“ La Cour en conseillers foisonne,

“ Faut-il exécuter,

“ On ne rencontre plus personne.”

Ainsi M. Perrault se trouva chargé seul de la forme et de l'école.

Il lutta jusqu'à la fin de l'année suivante, mais vit bien que, sans aide du public, il ne pourrait faire face seul aux dépenses qu'il aurait encore à encourir avant de mettre la terre dans un état productif. Il faut observer ici qu'il avait déjà à maintenir ses deux fondations d'écoles de garçons et de filles, dans le faubourg Saint-Louis. Il abandonna, à regret, cette école, faute de moyens, après l'avoir offert au gouvernement pour la continuer.

Voici son témoignage, à ce sujet, devant le comité de la Chambre, sur l'offre qu'il avait faite de remettre le tout entre les mains du gouvernement :

.....“ Lorsque, dit-il, j'ai entrepris cette institution, je l'ai fait sans espoir de profit, et avec les meilleures intentions, dans l'intérêt public ; je l'ai soutenue de mes deniers propres, quoique les profits n'en dûssent pas être miens, mais dûssent appartenir à M. Girod, ainsi qu'on

le verra par mon marché avec lui, dont je produis maintenant copie. Je produis aussi copie du bail de la ferme. Je ne demande rien de plus qu'un juste remboursement de mes avances ; on peut voir, par ce que je viens d'exposer, que je n'ai jamais eu intention de faire un profit par moi-même. Si l'on me demandait les causes du peu de succès de l'établissement, je l'attribuerais au peu de docilité des élèves à suivre des règles aussi strictes que celle d'une institution modelée sur celle d'Hofwyll, et au soutien que les parents ont donné à cet égard à leurs enfants. Je crois pourtant de semblables règles nécessaires dans une institution de ce genre. Quant à M. Girod, il s'est donné tous les soins possibles, et je n'ai qu'à me louer de lui, tant pour la régie générale de l'établissement que pour sa conduite envers les élèves.

M. Girod, de son côté, dit que la terre était en trop mauvais état pour donner des profits immédiats, qu'il fallait un temps raisonnable pour l'améliorer, et que, sous ces circonstances, le prix du bail était trop élevé."

Il est regrettable qu'on ait laissé tomber alors un établissement de ce genre, qui, avec le temps, aurait été appelé à produire d'heureux fruits.

Cependant, si l'on en juge par le peu d'encouragement que la classe agricole a donné à l'école d'agriculture de Sainte - Anne Lapocatière, fondée longtemps après, subventionnée par le gouvernement, et dotée par lui d'une dizaine de bourses, il n'y a pas lieu de s'étonner que M. Perrault, s'étant trouvé dans un milieu encore moins favorable, n'ait pu maintenir sa fondation, faute

d'élèves et d'aide du dehors. Ses efforts n'en sont pas néanmoins moins louables et ses traités d'agriculture et d'art vétérinaire survivront, et son exemple aussi.

Nous allons maintenant raconter d'autres travaux et d'autres œuvres de fondations qui eurent un meilleur succès, et qui, en effet, prospérèrent, comme il le dit lui-même, à son entière satisfaction.

CHAPITRE CINQUIÈME

Coup d'œil sur l'état de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada, du temps de M. J.-F. Perrault. — La Société d'Education pour le district de Québec. — Fondation, par M. Perrault, de son école de garçons. — Fondation de son école de filles. — La Société Littéraire et Historique de Québec.

Pour bien se rendre compte de l'action de M. Perrault sur le développement de l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur l'état où elle a été laissée, lors de la cession du pays, et celui où elle s'est trouvée à venir jusqu'à l'année 1830, époque de la fondation, par lui, de ses diverses écoles.

Il est assez difficile de constater, sous le régime français, qu'elle a été la part prise par l'administration de la colonie pour la diffusion et l'encouragement de l'instruction primaire du peuple qui était appelé à y établir une Nouvelle-France. Les documents publics, soit de l'Intendance, soit du Conseil Supérieur, ne paraissent pas contenir d'actes administratifs ou de règlements sur cet important objet.

Pourtant, nous trouvons une mention d'école, en l'année 1727.

L'Intendant Dupuis permet, le 16 décembre de cette année, à Raymond-Bertrand Junciera, d'enseigner en

qualité de maître d'école, mais dans l'étendue de la paroisse de Charlesbourg seulement. (Reg. Int. vol. 12-B, fol. 17).

D'où il découle que le régime absolu et arbitraire du représentant du Roi, qui pesait sur tout, s'étendait à contrôler l'existence même des écoles particulières et la liberté d'enseigner.

Il y a loin de là à établir et maintenir des écoles sous le patronage et l'aide du gouvernement, dont les colons avaient besoin.

Cependant, les intentions des Rois de France étaient bonnes et libérales quant à l'enseignement. Dans leurs dotations aux ordres religieux, qui s'établissaient en Canada, les titres de concession comportaient en premier lieu la propagation de la foi chrétienne, et l'instruction des indigènes; ce qui néanmoins n'excluait pas les colons, mais était censé les faire participer aux mêmes avantages. Toutefois, la sollicitude du chef de l'Etat ne semblait pas aller plus loin, c'est-à-dire qu'il se reposait sur le zèle particulier et les efforts des membres de ces communautés pour atteindre ces deux buts.

Le résultat, quant aux races indigènes, apparaît nul aujourd'hui, quant à leur instruction. Car, à part quelques petits groupes isolés des restes des tribus sauvages, et quelques individus qui ont adopté quelques coutumes européennes, la race rouge s'est montrée tout à fait refractaire à la civilisation moderne. Elle n'a pu être formée à la culture des lettres, soit dans les collèges, soit dans les couvents, malgré des efforts et des expériences

répétés, et quoiqu'elle ait montré une certaine aptitude à apprendre à écrire. Cette race est presque toute disparue dans la Province, de nos jours, du sol habité par les blancs.

En laissant de côté le Collège des Jésuites et les institutions conventuelles de filles, pour l'éducation supérieure des laïcs, tels qu'ils se sont établis à l'origine dans les centres populeux, on ne trouve pas, pour le peuple des campagnes, avant la cession, d'autres ressources pour l'instruction des enfants que l'initiative particulière. Cependant, il n'est que juste de faire observer que le manque d'écoles peut s'expliquer, dans les commencements, par des causes physiques et locales, si l'on considère la vaste étendue du pays qui s'étend du Golfe au Détroit, et qui ne pouvait avoir alors qu'une faible population parsemée çà et là.

Les Récollets suppléèrent en partie au besoin des familles, en se faisant instituteurs des enfants. Les frères Charron n'eurent que peu de succès dans la même carrière, et s'étoignirent bientôt. Ils ne comptaient à peine que sept à huit écoles, en 1722, alors que la population était d'environ 20,000 âmes. M. de Vaudreuil leur donna un faible support de quelques sujets pour les aider dans l'enseignement, et c'est à peu près tout ce qui apparaît comme impulsion directe donnée au nom de l'Etat à l'école élémentaire.

Néanmoins, il ne faudrait pas conclure, du défaut de direction gouvernementale, que les anciens Canadiens fussent laissés dans une ignorance complète. On voit,

au contraire, tant avant qu'immédiatement après la cession, que le nombre des personnes sachant lire et écrire devait être proportionnellement élevé, si l'on réfère aux registres et actes publics de cette époque. Il faut croire que l'éducation de famille était sur un bon pied, et que les instituteurs classiques avaient suffi pour le besoin de la population alors peu nombreuse. Après la cession le clergé et les ordres religieux maintenus étaient restés presque les seuls dispensateurs de l'instruction publique pour la classe élevée. Le curé de campagne se considérait favorisé s'il pouvait avoir près de lui une petite école de paroisse à surveiller et encourager.

On conçoit qu'avec l'augmentation de la population le manque d'écoles dans les campagnes laissait l'ignorance s'étendre dans une proportion alarmante pour la race canadienne. Les quelques écoles éparses étaient à la charge de quelques familles et placées à leur meilleure convenance ; et à mesure que les défrichements se faisaient tant plus ils s'éloignèrent du centre scolaire. La rigueur du climat, en hiver, et le besoin de bras dans la courte saison des travaux des champs, entravaient l'assiduité des élèves, et les empêchaient, en partie, de fréquenter l'école, qu'elle fût centrale ou non pour eux. Ajoutons l'apathie croissante des parents à lever des contributions pour subventionner des instituteurs et leur pauvreté pour bâtir des écoles.

En sorte qu'au commencement du siècle le nombre des illettrés s'était accru d'une manière déplorable, et

comme l'écrivit M. Chauveau, il ne resta presque plus rien alors pour l'instruction primaire des garçons.

D'où nous pouvons dire, en somme, que les colons qui savaient lire et écrire sont venus de France ; qu'à partir de la génération suivante, et notamment de la troisième, ces connaissances s'effacèrent graduellement et que la quatrième et cinquième génération restèrent dans l'ignorance.

On ne doit donc pas être étonné quand on repasse les reproches d'ignorance adressés aux habitants du Bas-Canada par les historiens, les écrivains, les hommes publics et les voyageurs étrangers, vers ce dernier temps.

Les documents publics, d'ailleurs, paraissent leur donner que trop raison.

Si l'on réfère à l'ordre en Conseil du 31 mai 1787, par lequel un comité de six de ses membres fut chargé de faire un rapport au sujet de l'éducation de la jeunesse dans la Province, on lit dans le rapport tardif fait le 26 novembre 1789, au début, l'énoncé suivant :

“ Qu'il ne pouvait y avoir aucune division de sentiment quand à l'instruction élémentaire nécessaire au bas peuple de tous les pays ; et le manque de cette instruction a laissé un peuple dans un état de *vile barbarie*.”

Cette conclusion, sous une forme générale, était évidemment un trait lancé contre les Canadiens-français.

Ce trait paraît d'autant plus direct qu'à l'enquête faite par le comité, celui-ci pose lui-même la question : “ S'il n'est pas vrai que, sur un calcul de proportion, il n'y

“ a pas plus qu'une demi-douzaine de personnes dans
“ chaque paroisse qui puissent lire et écrire ? ”

L'Évêque de Québec, Monseigneur Hubert, dans sa réponse, admet que ce bruit a été répandu dans le public, mais malicieusement, pour vilipender les Canadiens.

.....“ Pour lui, il est fondé à croire que, sur un calcul
“ de proportion, on trouverait facilement dans chaque
“ paroisse vingt-quatre à trente personnes capables de
“ lire et écrire. A la vérité, ajoute-t-il, le nombre des
“ femmes instruites excède celui des hommes.”

D'où l'on peut conclure, avec assez de justesse, qu'il n'y aurait eu alors, en moyenne, environ qu'une douzaine d'hommes par paroisse sachant lire et écrire. Et même parmi la classe élevée et passant pour instruite, on est surpris des fautes d'orthographe dans les actes publics ou écritures de cette époque. Au surplus, le nombre de croix apposées aux signatures des requêtes des Canadiens, transmises en Angleterre, sont restées comme des preuves palpables de l'ignorance générale du peuple.

Les rapports du comité permanent pour l'éducation de l'Assemblée Législative indiquent que, même jusqu'à 1829, époque où la nouvelle loi, celle des écoles de Fabrique, avait commencé à fonctionner, la triste apathie des parents se continuait. Le nombre des enfants aux écoles, en cette année, était de 14,735, sur lesquels on comptait 7,515 pauvres ne payant rien. En 1830, ce dernier nombre est triplé et se monte à 21,622 ; en 1831, il s'accroît à 23,805. (J. A. L., 1831, appendice B. B.)

Le député de Cornwallis, C.-E. Casgrain, dans son

témoignage, dit que " si les habitants payaient les maîtres pour l'instruction, l'allocation gouvernementale " serait suffisante, mais le plus grand nombre ne paie " rien."

La population était imbue de l'idée que les frais de l'éducation devait être à la charge de la province. Elle réclamait pour cet objet les revenus des biens des Jésuites avec persistance. Ces revenus, d'environ une douzaine de mille piastres par année, étaient loin de suffire en les destinant à cet objet, mais cette revendication, quoique faite à bon droit, servait de prétexte pour s'obstiner à ne rien payer.

Le rapport (1) du même comité, pour 1833, constate la continuation de cette coupable indifférence.

" Les efforts extraordinaires qu'a faits la Législature dans le malheureux état des choses qui a pendant si longtemps retardé l'éducation en cette Province, et dans un temps où la caisse publique se trouvait dans un état prospère, ont répandu l'idée que les frais de l'éducation de la jeunesse devaient être payés à même les revenus publics, et les abus qui en sont résultés, en ont, sans doute, dans quelque cas, fait trop désirer la continuation par ceux qui profitaient de ces abus. Mais l'état actuel des fonds publics va faire revenir à des notions et à une pratique correctes. Votre comité ne peut concevoir qu'on trouve jamais expédient de tirer de l'argent de l'industrie du peuple, par un procédé dispendieux, pour le lui remettre après qu'il aura subi une grande dimi-

(1) Cf. Jour. As. Lég. 1833, app. II.

nution, pour des objets auquel il peut lui-même l'appliquer tout d'abord avec plus de certitude, plus d'équité et plus d'économie, sous son contrôle immédiat."

Cette aversion du peuple contre les taxes et subventions scolaires était réellement enracinée chez lui et a duré longtemps. Elle s'est propagée et a fini par se manifester hautement par des violences et par des procès de chicane devant les tribunaux, lors de la mise en force de la loi sur les écoles, en 1841. Les obscourants d'alors furent qualifiés à bon droit du nom d'*éteignoirs*.

Depuis la cession, il n'y a pas lieu d'être surpris que l'administration anglaise de la colonie ne se soit préoccupée en rien de l'instruction de ses nouveaux sujets. Elle n'avait pas d'intérêt, à la suite de la conquête, de renforcer la vitalité d'un peuple nouvellement soumis.

Toutefois, quand la domination britannique fut assurée en Canada, il fallut songer à l'éducation des sujets anglais d'origine, et on ne pouvait laisser de côté les descendants français sans une trop flagrante injustice. Nous sommes portés à croire que, vers 1789, la nationalité canadienne s'est vu le plus près de son extinction alors probable, si on eut appliqué, dès lors, le plan machiavélique d'abolir nos lois et la langue française comme langue officielle, ainsi qu'on le fit temporairement pour la langue, en 1841. Il nous semble que le même sort qui fait disparaître à vue d'œil, de nos jours,

la race créole de la Louisianne, aurait été, à la longue, celui des franco-canadiens.

Grâce cependant à l'esprit plus large des gouverneurs Dorchester et Milnes, et aux revendications de patriotes zélés et vigilants, et parmi eux, comme nous l'avons dit ci-devant, se montra activement Joseph-François Perrault, la race franco-canadienne put voir son existence sortir d'un danger imminent.

En 1801, à la suite de l'initiative du gouverneur Milnes, la Législature, sous la nouvelle constitution, s'occupa d'établir un système scolaire pour la province du Bas-Canada et créa *L'institution Royale pour l'avancement des sciences*, et régla des constructions d'écoles en partie gratuites, les dotant d'une appropriation annuelle de £2,000.

Ce système un peu arbitraire et régi par un corps anglais et protestant qui, comme tel, avait une prépondérance dominante, rencontra peu de faveur chez les Canadiens. Le clergé catholique s'y montra antipathique et même hostile. L'expérience fit voir que, dans les circonstances où se trouvait le pays, il n'était pas né viable. Il ne profita en rien à la race française et servit comparativement peu aux Anglais.

Voici le témoignage de M. Perrault, à ce sujet, devant le comité de la Assemblée Législative, en 1830.

“ De 1801 à 1818 l'Institution Royale ne produisit pas
“ d'effet sensible pour le progrès de l'instruction. Ré-
“ organisée par lettres patentes du 8 octobre de cette
“ dernière année, elle ne put prendre racine dans le

“peuple, à cause de l’abstention de l’évêque catholique
“et de son clergé, qui ne croyaient pas pouvoir coopérer
“à la régie d’un système qui étouffait leur influence
“religieuse, par une domination protestante et anglaise.”

On n’était pas encore assez éloigné du temps où la métropole avait eu pour politique d’établir l’église d’Angleterre en Canada. De là les craintes et les soupçons qu’inspirait cette loi et les répugnances à suivre les écoles qu’on appelait *écoles du gouvernement*.

“L’Institution Royale, continue M. Perrault, a fermé
“presque toutes les écoles; elles avaient très peu
“d’élèves; les maîtres étant pour la plupart d’un caractère douteux et nommés par des personnes inconnues
“aux habitants, ne pouvaient jouir de leur confiance, ni
“de celle des curés. Plusieurs des instituteurs étaient
“de jeunes ministres anglicans ou autres, au milieu d’une
“population presque toute française, laquelle différait
“d’eux autant de langue que de religion.”

De là non seulement l’inutilité pour elle de la loi scolaire, mais l’assoupissement dans l’ignorance, qui s’étant prolongé pendant près de quarante ans, avait fini par émousser, presque généralement dans les campagnes, le sentiment du devoir moral de l’instruction des enfants. Le peuple était habitué au laisser faire et à ne payer aucune contribution pour cet objet. La statistique montre que, parvenu à l’année 1830, il ne se trouvait qu’un enfant sur quatre aux écoles, et comme on l’a vu, le plus grand nombre des élèves ne payait rien.

Avec tout l’appui du gouvernement et une appropria-

tion de £2000 par an, il ne s'était pas trouvé, à la fois, depuis 1801, dans les écoles dites du gouvernement, et jusqu'en 1830, plus de 3406 écoliers, sur une population comprenant environ 100,000 enfants d'âge convenable à suivre les écoles. (Appendice II. J. A. L.).

Et encore, une bonne partie de ces élèves étaient d'origine anglaise.

Le témoignage de M. Perrault est confirmé par d'autres et notamment par M. Parent, supérieur du séminaire de Québec. Le docteur Meilleur nous apprend aussi que ces écoles eurent peu de succès et que la plupart avaient disparu dès avant 1841.

Dès l'origine du projet de l'Institution Royale, M. Perrault, avec sa sagacité innée, en avait jugé sainement, au point de vue religieux.

Voici comment il s'exprime au sujet de cette institution, dans une lettre du 8 mars 1790, à son oncle, l'honorable François Baby, à Québec :

.... " Il serait curieux de voir une université ou collège sans aucun exercice de religion, de crainte que les écoliers ne s'affectionnassent pour la romaine ou la protestante. Des maîtres *sans préjugés* se moquent des disciples qui embrasseraient l'une ou l'autre, sans doute, pour en pouvoir faire comme eux des *hommes sans préjugés*. C'est peut-être un plan unique ; car je doute que Rousseau ait jamais pensé réellement que celui qu'il a donné pour son Emile soit applicable à un collège."

Il était dans le vrai, mais comment, après vingt ans d'attente inutile, en allant à l'encontre de l'Institution

Royale, et aussi sans l'appui du gouvernement, pouvait-on espérer de trouver les moyens de créer un système d'instruction publique pour les Canadiens ?

M. Perrault voyait qu'un tel état de chose ne pourrait se prolonger indéfiniment, sans conduire ses compatriotes à une dégradation voisine de l'abrutissement.

Le défaut d'éducation était un sujet continuel de controverse et de critique, et donnait occasion à des réflexions désagréables et injurieuses, tantôt contre le gouvernement, tantôt contre le clergé, qu'on accusait gratuitement de tenir le peuple dans l'ignorance.

A Québec, plusieurs citoyens éclairés étaient émus de compassion à la vue de l'état d'infériorité où languissait la masse inerte du peuple canadien. Ils se décidèrent à agir efficacement et à y porter remède au plus tôt. Il était grandement temps, car on était arrivé à l'année 1821.

Parmi les laïques les plus zélés pour tirer de sa profonde léthargie le peuple ignorant du Bas-Canada et stimuler les citoyens pour faire surgir l'idée et prendre les moyens d'instruire la jeunesse en fondant des écoles élémentaires, Joseph-François Perrault fut parmi des premiers. Il figura comme convoquant des assemblées pour cet objet. Ses vues claires et pratiques étaient exposées avec tant d'énergie et de bon sens qu'il dirigeait, pour ainsi dire, ce mouvement national, qui grâce à lui, prit à sa naissance un essor effectif et durable. Si bien qu'on le vit ensuite élu président des diverses associations d'éducation qui se fondèrent, et, en cette qualité, sur lui tombait le travail d'organisation et d'agence-

ment de l'œuvre. Il s'y mit activement et conçut le projet, de concert avec l'évêque Plessis, de former une association des principaux citoyens pour subvenir aux besoins de l'éducation dans le district de Québec. Chacun sentait le manque total d'instruction dont souffrait la classe la plus pauvre de la ville, de même celle des campagnes, et les suites funestes qui en résulteraient sous le rapport moral et matériel de la nationalité canadienne.

Il fallait, sans plus tarder, donner aux enfants les avantages d'une bonne éducation chrétienne et d'une instruction élémentaire, au moins provisoire, disait-il, " *en attendant qu'il plût à la Législature de statuer quelque chose de permanent à ce sujet.*"

Une assemblée nombreuse fut convoquée à Québec, dans l'été de 1821. Le clergé de la ville et des environs, et les laïcs, comprenant les citoyens les plus instruits, s'y réunirent. Plusieurs résolutions y furent adoptées à l'unanimité. Entre autres il fut décidé de former une association qui fut fondée sous le nom de "*L'Association d'Education pour le district de Québec,*" dans le but de fonder des écoles gratuites. Une liste de souscription fut ouverte sur l'heure, ayant en tête Son Excellence le Comte Dalhousie, patron, et s'accrût à la somme de £366. 3. 9. (1) Un comité de 21 membres fut choisi pour prendre la direction de l'œuvre, et M. Perrault fut élu président, comme étant, pour ainsi dire, l'âme dirigeante de ce mouvement philanthropique et national.

(1) L'auteur se réjouit d'y voir le nom de son père, de son aïeul et d'un oncle.

Avec l'approbation et l'aide de pieux ecclésiastiques et de laïcs instruits et compétents, il rédigea et fit adopter un rapport du comité pour le gouvernement des écoles à fonder, et le mode d'instruction qu'on y donnerait, modelé sur le système de Lancaster. Il en fit la matière d'un ouvrage qu'il fit imprimer, "dans la vue de donner de l'uniformité dans les cours d'éducation élémentaire et faciliter par là le progrès des élèves."

Comme président du comité de direction de la Société et avec l'aide de ses collègues, il commença par faire ériger dans le faubourg Saint-Jean, sur la rue des glaciés, une école spacieuse de quatre-vingt-huit pieds de front sur quarante pieds de profondeur. Elle suffisait pour contenir six cents élèves. Le site était commode d'accès pour les enfants du faubourg Saint-Roch et pour ceux de la ville. Le coût final s'éleva à £1261-5-10.

Cette école, la seule gratuite et catholique à Québec, devint très fréquentée. Par ses règles fondamentales, elle admettait tous les enfants indistinctement, de quelque croyance religieuse qu'ils fussent, et par ces mêmes règles, elle avait pris des précautions pour que les parents d'autres croyances que la catholique, ne pussent avoir d'objection à envoyer leurs enfants à cette école. (Témoignage de François Romain, président, 1830. App. R., J. A. L. Q.)

La Législature, en 1830, vint en aide à cette institution qui contenait 402 élèves.

Le succès de l'école de Québec et le progrès des élèves sont, ainsi que le dit M. Perrault, les meilleures recom-

mandations qu'on puisse donner au public pour l'adoption du mode d'enseignement qu'on y suit et qui est complètement détaillé dans son manuel d'éducation. Les écoliers avancement plus rapidement, comme l'expérience l'a prouvé, et les dépenses deviennent infiniment moindres.

" Le cours d'éducation élémentaire à l'usage de l'école " gratuite, établie dans la cité de Québec en 1821, rédigé " par Jos.-Frs. Perrault, président de la société d'édu- " cation, et protonotaire de la cour civile du banc du " Roi. Québec : imprimé à la Nouvelle Imprimerie, " 1822," tel est le titre de ce premier ouvrage de l'auteur sur l'éducation élémentaire.

Cet opuscule, adopté comme base dans les écoles subséquemment fondées par M. Perrault, a pleinement répondu à son attente.

* * *

Vers la même époque, dans une sphère plus élevée, celle de l'instruction secondaire, le même zèle se déploya d'une manière remarquable parmi de dignes ecclésiastiques du pays, aux vues larges et patriotiques, en même temps que chrétiennes, pour fonder des collèges classiques.

M. Brassard, aidé de Monseigneur Plessis, fonda celui de Nicolet, (1804);

M. le curé Antoine Girouard, celui de Saint-Hyacinthe, 1812;

M. le curé Mignault, celui de Chambly;

M. Girouard, celui de Sainte-Thérèse, (1824);

M. le curé Charles-François Painchaud, celui de Sainte-Anne-la-Pocatière, (1827) ;

Le collège de l'Assomption date du même temps, (1832) ;

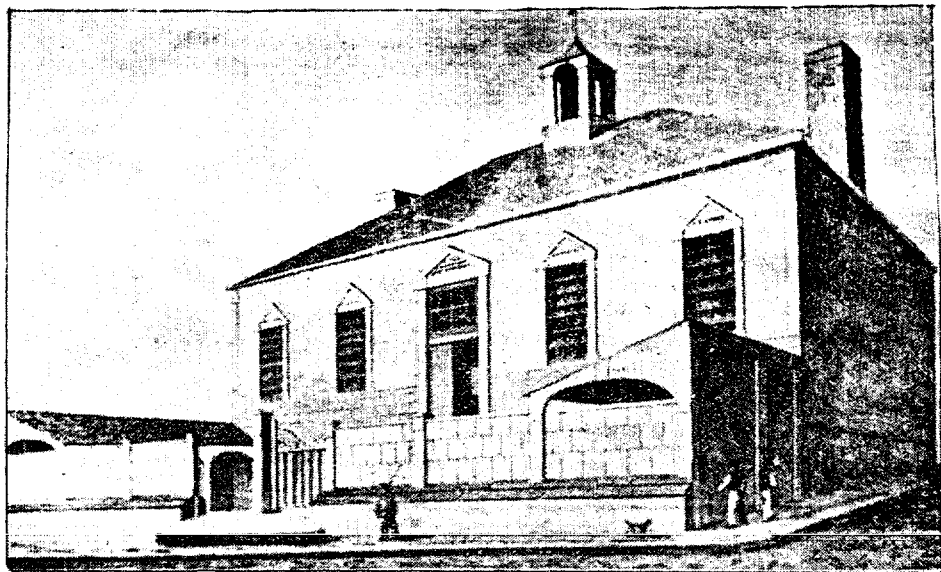
M. Mignault, celui de Chambly ;

M. Curateau avait déjà rétabli le collège de Saint-Raphaël.

Mais ces institutions, éminemment utiles, étaient destinées à une classe privilégiée, celle qui avait les moyens pécuniaires pour en profiter. Quoique le coût des études y fut mis sur un pied extrêmement modique il était encore hors de la portée du plus grand nombre des habitants. Il fallait de toute nécessité pourvoir à l'éducation de leurs enfants par des écoles à la main, où ceux-ci trouveraient une instruction élémentaire peu coûteuse, rapide, suffisante et proportionnée à leur état, et même gratuite autant que le cas l'exigerait.

Toutefois, à un autre point de vue, ce mouvement spontané et continu des membres les plus marquants et les plus intelligents du clergé catholique, était la réponse la plus formelle aux accusations portées contre lui de tenir le peuple dans l'ignorance, pour mieux l'assujettir à son influence religieuse.

De son côté, M. Perrault, persuadé de la supériorité de son système et de son efficacité à la suite de sa première expérience, entreprit de le faire fonctionner à ses frais, dans l'intérêt du pays et de la jeune génération, en fondant lui-même deux écoles, une pour les garçons et une autre pour les filles, dans la ville de Québec.



*École élémentaire française de M^r. Terrault,
Faubourg Saint-Louis, Québec.*

En 1829, il fit construire sur un plan élaboré avec soin, et sous sa direction, un édifice sur la rue qui porte aujourd'hui le nom "d'Artillerie," au faubourg Saint-Louis, capable de contenir 318 enfants, avec dépendances, cour intérieure, et abris pour les récréations, etc.

Sur la porte d'entrée on lisait l'épigraphe : *Ad gloriam Dei.* (1)

Tout le matériel nécessaire pour l'enseignement y fut installé, avec toute une boutique de menuiserie et divers instruments et outils pour enseigner divers métiers aux élèves.

L'école fut ouverte le 3 mai 1830, et 229 enfants y furent admis, tous sous brevet, pour suivre un cours obligatoire, dont la durée était proportionnée à l'âge de chacun. Le coût de l'instruction était minime, variant de 50 centins à \$3.00 par année, et 49 enfants étaient entrés gratuitement. Le total de la recette, de ce chef, fut de \$44 en tout, la première année, et 73 garçons devaient £18 (\$72). Cette fondation avait absorbé une somme considérable, pour un homme qui n'était pas riche et qui ne vivait que du revenu de son emploi. Il s'adressa à la Législature pour obtenir de l'aide.

Sa requête expose :

" Que, depuis trente ans, préoccupé de l'introduction

(1) Le site de la maison d'école de M. Perrault faisait front sur le côté sud de la rue d'Artillerie et tenait à l'ouest à la rue Saint-Michel. La maison était érigée et l'école fonctionnait depuis quelque temps quand il prit le titre du fonds d'Amable Berthelot, le 24 septembre 1830, par acte devant M^{re} Planté, notaire. C'est le lot 4201 du cadastre du quartier Montcalm. La maison a été détruite depuis longtemps, dans un incendie du faubourg.

dans le pays de l'instruction publique, il s'est procuré les meilleurs traités sur le sujet et les meilleurs systèmes d'enseignements. Qu'il a été d'abord nommé président d'un comité tenant une école à Québec, d'après le système de *Lancaster* ; ensuite, d'une association pour instruire les enfants pauvres Canadiens, et enfin de l'Ecole Britannique et Canadienne, où il a puisé des connaissances pratiques, qui l'ont mis en état de présenter avec confiance un système d'éducation élémentaire qui, en abrégant le temps ordinaire du cours, en diminue extraordinairement la dépense ;

“ Que pour démontrer la réalité de ces avantages, il a érigé, à ses propres frais, dans le faubourg Saint-Louis, une maison d'école assez vaste pour contenir trois cents enfants ; que cet établissement a épuisé ses faibles moyens, et qu'il sera empêché de l'ouvrir avec avantage, en mai prochain, à moins qu'il ne soit favorisé d'un aide pécuniaire pour subvenir aux dépenses de régie ;

“ Pourquoi il conclut humblement à ce qu'il plaise à la Chambre de lui accorder telle somme d'argent qu'il lui plaira, dont il fera, en tout honneur et conscience, usage pour propager l'instruction, d'après le mode détaillé dans son Manuel pratique, dont il joint un exemplaire à sa requête ; ou tel autre secours que la Chambre dans sa sagesse trouvera convenable.”

Elle expose de plus :

“ Que n'y ayant pas de livres dans le pays pour montrer méthodiquement la langue française, il en a rédigé plusieurs qu'il croit propres à introduire dans les écoles

élémentaires :—comme un abécédaire, plusieurs tableaux de vocabulaires, un traité d'arithmétique vulgaire, une grammaire, une syntaxe, la conjugaison des verbes, l'analyse, la ponctuation, et enfin un manuel pratique, formant en tout neuf manuscrits, qu'il joint à sa requête ;

“ Qu'il n'est pas assez riche pour faire imprimer une quantité suffisante d'exemplaires de ces ouvrages pour les réduire au prix modique d'un chelin chaque, afin que chacun puisse s'en procurer ;

“ Pourquoi il conclut à ce que la Législature veuille bien se charger de les faire imprimer, à tel nombre d'exemplaires qu'elle jugera à propos, pour une fois seulement, et dont elle disposera comme bon lui semblera : avec la réserve et reconnaissance de la propriété de ces ouvrages dans sa personne, ses héritiers ou ayant-cause ; et que défense sera faite à tous autres de les imprimer ou vendre à l'avenir, sans son ou leur approbation, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts, et même de confiscation à son ou leur profit.”

Sur cet exposé la Législature vota £100 (\$400) pour le soutien de l'école Perrault et £100 pour l'impression de ses livres. Le comité avait recommandé £500 pour ce dernier objet.

La Chambre reçut en même temps une pétition de divers habitants du faubourg Saint-Louis de Québec, exposant :

“ Que l'érection d'une école pour les garçons, dans ce faubourg, par M. Perrault, remplit les pétitionnaires de joie, et leur fait vivement sentir la nécessité d'en avoir une semblable pour les filles ; que la population de ce

faubourg est telle qu'elle pourrait fournir deux ou trois cents petites filles, mais que les pétitionnaires ne peuvent, par eux-mêmes, effectuer ce dessein sans le secours de la Législature; que M. Perrault, protonotaire, veut bien se charger du soin d'ériger cette maison et faire montrer aux jeunes filles leurs prières et le catéchisme; à lire, écrire et compter, à échiffer, carder, filer, tricoter et coudre; ce que les pétitionnaires considèrent devoir leur être d'un grand avantage, et un moyen de les tirer de l'oisiveté, la source de tous les vices, où elles courent risque de tomber.

" Pourquoi les pétitionnaires supplient ardemment et humblement la Chambre de vouloir mettre ce Monsieur en état de remplir ce bon dessein, en votant l'argent nécessaire pour l'effectuer, ou tel autre que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable."

Une somme de \$400 fut accordée à cette fin, payable lorsque l'édifice serait terminé, et fut alors remise à M. Perrault.

L'école des garçons était entrée en pleine opération depuis un an.

Quant à son fonctionnement laissons parler M. Lacasse, un des premiers élèves, maintenant professeur à l'Ecole Normale de Québec. (1)

(1) M. Lacasse en célébrant, le 19 mai 1893, à l'Ecole Normale, sa cinquantième année de professorat, a fait publiquement, devant un nombreux auditoire, l'éloge de M. Perrault, rappelant ses écoles où il avait puisé sa première instruction, et suggérant que le pays lui doit un témoignage de reconnaissance. Il n'y avait personne dans l'assistance qui eût connu M. Perrault, si ce n'est sa petite-fille, l'épouse de l'auteur.

Son admission fut gratuite et faite sous *brevet*, en 1831, pour six ans, par engagement entre ses parents et M. Perrault, qui stipulait une amende imposée aux parents, si l'enfant négligeait ou cessait de suivre son cours. (1) Au bout de cinq ans, il sortit, avec l'assentiment de M. Perrault, pour étudier au Séminaire de Québec. Celui-ci était toujours prêt à renoncer à l'engagement pourvu que l'élève entrât dans une école supérieure. Le frère de M. Lacasse (David), élève comme lui, obtint volontiers, sur la demande de ses parents, la permission d'entrer à l'école anglaise, celle de M. McDonald ; même pour encourager l'élève, M. Perrault promit de payer pour lui : c'est ce qu'il fit, et pour bien d'autres aussi.

Comme M. Perrault recueillait, pour les instruire, tous les enfants pauvres, ils étaient nombreux. C'est lui qui fournissait tout pour les besoins des classes, livres, papiers, plumes, ardoises, crayons, encre, etc. Même il vêtissait les plus nécessiteux. Chaque semaine, le samedi, une voiture chargée de souliers de cuir de bœuf, appelés *souliers sauvages*, chaussure ordinaire du peuple, venait distribuer une paire à quiconque en avait besoin.

Le maître principal était M. Jean-Bte Dugal, excellent instituteur, ainsi que le progrès de ses élèves l'a prouvé.

Il en reste très peu de ses élèves aujourd'hui ; mais ont survécu : M. Doile Brousseau, ex M. P. et ex-maire de Québec ; M. Godin, menuisier-entrepreneur, M. O. Dubuc, M. Rousseau, employé de la cité de Québec, et peut-être deux ou trois autres.

(1) Les tribunaux ont sanctionné cette amende. Témoinage de M. Romain.

Les commençants apprenaient à écrire sur le sable. Leur table était munie d'une tablette avec un rebord sur laquelle, à l'aide d'une petite pelle, on prenait et étendait une couche plane de sable blanc sur un fonds peint en noir, sur toute la longueur. Les lettres étaient formées avec l'index, en copiant le modèle écrit sur un petit tableau noir (télégraphe), en face des élèves. Le moniteur passait en examinant les formes tracées, faisant recommencer les lettres mal faites. Ce mode d'écrire, d'après l'expérience de M. Lacasse, donnait de la souplesse au bras, pour apprendre à écrire couramment et avec vitesse, en pratiquant ensuite à copier diverses figures contournées à la plume et faisant ce que les enfants appellent des *fions*. Notons, en passant, qu'on se servait alors exclusivement de plumes d'oies, les plumes d'acier d'aujourd'hui n'étaient pas encore inventées, et c'était un art que de bien tailler une plume.

Tous les après-midi, entre trois et quatre heures, M. Perrault visitait son école, prenant intérêt à l'avancement de ses enfants et suivant leur progrès avec une sollicitude marquée.

Son aspect vénérable, avec sa perruque blanche et son grand manteau dont il était drapé, en imposait aux élèves qui lui trouvaient un air grave et rigide. Il est vrai qu'il était stricte sur la discipline et n'entendait pas perdre le fruit de son labeur en gardant des incorrigibles. "Nous n'avons que faire de vous ici," leur disait-il, en les mettant à la porte.

L'ordre et le progrès marchaient de front. M. Lacasse, qui a cinquante-cinq ans de professorat, n'a rien trouvé

de mieux qu'à suivre la méthode de l'école Perrault. Après examens, comparaisons et essais, il en est venu à la conclusion, par le résultat, qu'elle est la meilleure qu'il connaisse. Il cite sur ce point les succès qu'il a obtenus comme professeur à la Pointe-aux-Trembles, aux Ecureuils, à la Sainte-Famille, et ensuite à la Pointe-Lévis, où, entre autres, son élève, aujourd'hui Mgr Bégin, en entrant au petit Séminaire de Québec, après avoir subi son examen d'entrée, monta dans la troisième classe.

Feu M. Baillairgé, qui faisait l'examen préliminaire d'entrée des enfants au Séminaire, remarquait que l'écriture et l'orthographe des enfants de l'école Perrault dépassaient ceux des autres écoles, et qu'ils étaient les mieux préparés.

M. Lacasse a conservé un souvenir plein de respect et d'admiration pour la mémoire de M. Perrault et la dignité de son caractère, de sa vie, non seulement irréprochable, mais exemplaire, le voyant sans cesse occupé à faire le bien et à l'inculquer à ses enfants d'école, par des motifs fondés sur la religion.

Tous les dimanches, l'après midi, le catéchisme se faisait à l'école, et un jeune ecclésiastique du séminaire était chargé de cette fonction. Feu M. le notaire Laurin, ci-devant député de Lotbinière, et qui était alors séminariste, fut un de ceux qui enseignait les élèves, parmi lesquels se trouvaient les deux frères Lacasse.

Le nombre des élèves formés aux écoles de M. Perrault est élevé. La plupart des ouvriers du faubourg Saint-

Jean en avaient profité. Comme cette génération est presque toute disparue, le souvenir de cet homme s'efface.

C'est pourquoi M. Lacasse regrette que personne ne se soit appliqué à perpétuer, non pas les écoles fondées par M. Perrault, ce serait trop demander, dit-il, mais seulement à maintenir devant la postérité la mémoire de ce bon et modeste philanthrope, en retraçant sa vie et ses œuvres, dans une biographie que tous les enfants d'écoles liraient avec fruit et plaisir.

En effet, ils apprendraient à apprécier les avantages qui leur sont donnés aujourd'hui, en comparant l'enseignement mis à leur portée, avec l'état d'ignorance où leurs pères étaient laissés à la fin du dernier siècle. Ils verraient par quel long et pénible chemin il a fallu monter pendant trois quarts de siècle, et combien d'obstacles il y avait à surmonter, pour parvenir à inculquer l'instruction primaire dans le peuple. Ils pourraient peut-être se rendre compte, ainsi, du trop grand nombre qui reste encore parmi nous de ceux qui ne savent ni lire, ni écrire.

* * *

L'école des filles bâtie par M. Perrault, dans le même faubourg Saint-Louis, fut mise en opération au commencement de l'année 1831. Elle était située sur le côté ouest de la rue Lachevrotière, un peu au nord du couvent du Bon-Pasteur actuel. Sa dimension était assez grande pour contenir deux cents petites filles.

Elle fut inaugurée solennellement, et fut béuite par

M. l'abbé C.-F. Casault, de l'Evêché (ensuite devenu Mgr Casault), au milieu du concours des habitants de la ville. M. le professeur Lacasse se rappelle très bien avoir assisté à cette cérémonie. Cet établissement monté de divers métiers, ustensils, etc., pour les ouvrages de femmes, fut un bienfait réel pour la population des environs, qui s'empressa de profiter de l'instruction qu'il offrait, en même temps qu'il développait une industrie des plus utiles pour former des mères de familles.

Le comité spécial de la Chambre d'Assemblée, présidé par M. Andrew Stuart, auquel fut référée la pétition de M. Perrault se rattachant à ses écoles, dans son rapport à la Chambre, du 14 janvier 1832, fait voir la dépense courante, à part du capital, de l'école à l'usage des garçons; la dépense que M. Perrault a encourue pour la maison d'école à l'usage des jeunes filles, dans l'année 1831, et les dépenses additionnelles à faire dans l'école mentionnée en dernier lieu, à l'effet d'acheter un métier pour la toile, ou pour l'étoffe et pour les matériaux à tricot qui s'élevaient à £45, et pour les matériaux bruts à £30.

Le comité ajoute " qu'il a fait la visite en personne de ces deux écoles en décembre dernier (1832), et il doit dire que ces *institutions font beaucoup d'honneur à leur fondateur philanthrope, par la méthode, la science et l'efficacité signalées avec lesquelles elles sont régies.*"

" Que l'école à l'usage des jeunes filles possède un caractère distinctif que le comité pensait tout-à-fait

particulier dans ce pays. A part de la lecture et de l'écriture, telles qu'enseignées dans les écoles ordinaires, le fondateur fait enseigner à ces jeunes filles, les après-midi, à filer, tricoter et à tisser en diverses manières ; ce qui les mettra en état, par la suite, de gagner leur vie par une honnête industrie, lorsqu'elles seront arrivées à l'âge mûr, et est une forte garantie qu'elles seront des mères de famille utiles et vertueuses, qui inculqueront à leurs enfants, de paroles et d'exemples, les principes d'ordre et d'industrie qu'elles auront reçus."

"Que le même fondateur se proposait d'étendre le même système à son école de garçons, et de prendre les plus robustes d'entre eux, et de leur apprendre l'art du jardinage à son propre établissement et dans son vaste jardin de l'Asile-Champêtre, sur les hauteurs d'Abraham, mesure qui, tout en offrant à ces enfants une honnête récréation, et en servant à leur donner de la vigueur et à raffermir leur santé, leur procurera les moyens de vivre dans la suite par une honnête et profitable industrie.

"C'est pourquoi le comité recommande qu'il soit alloué une certaine somme pour aider M. Perrault à maintenir et soutenir les dites écoles."

Et une somme £150 (en 1832) fut votée pour l'aider à cette fin.

On ne saurait se faire une juste idée des avantages pratiques qui ont découlé de l'observation des principes et des règles que M. Perrault a posés et a fait appliquer

strictement, comme base de " *l'enseignement mutuel* " dans ses écoles, qu'il préférerait à tout autre système et qui, comme nous l'a démontré M. le professeur Lacasse, en assurait le succès.

De même les règlements pour la régie des écoles sont sages et la discipline presque militaire.

Le premier article mérite d'être cité :

" Les enfants doivent être persuadés que la fin principale pour laquelle ils ont été reçus est d'apprendre à connaître Dieu, à l'aimer et à le servir, et à devenir par la suite des hommes respectables et des citoyens utiles à l'Etat ; et afin qu'ils ne perdent point ces deux objets de vue, et soient bien informés des règlements qui les concernent, ils seront lus une fois par mois par le maître."

En examinant de près le plan d'éducation de M. Perrault, on s'apercevra combien sa conception était sage et clairvoyante dans le choix des moyens, dans leur efficacité prévue, et dans leur application judicieuse et pratique, pour assurer le succès définitif et permanent de ses œuvres.

Son *Plan raisonné d'éducation générale et permanente* démontre qu'il avait longtemps médité et pratiqué son système d'instruction.

Après avoir ainsi longuement mûri ses idées, dont on voit la sagesse, il avait conçu un plan à lui, qu'il voulut mettre lui-même en œuvre. La base était, premièrement, une instruction morale et chrétienne, et en même

temps l'enseignement prompt et facile des éléments de la langue française, de l'écriture, de l'arithmétique, etc., en destinant plus spécialement cette éducation à la classe pauvre et aussi gratuitement que possible.

Pour obtenir le résultat désiré, le cours devait être efficace, pas trop long, et peu dispendieux. Ces trois points furent obtenus avec un succès qui justifia les prévisions bien calculées de leur auteur. Il s'agissait pour lui de récolter de son travail, de son dévouement et de ses dépenses, la plus grande somme de bien possible.

Non seulement M. Perrault entretenait ses écoles après les avoir fondées à ses frais, en fournissant les livres qu'il faisait imprimer pour cet objet, mais il payait de plus le travail des élèves pour les stimuler et leur ouvrir une carrière pour savoir gagner leur vie.

Pour compléter son œuvre et l'étendre, il sollicitait en faveur des plus pauvres de ses chers enfants le secours des âmes charitables. Nous donnons ici un de ses appels à cette fin qui peint à lui seul, et mieux qu'on pourrait l'exprimer en paroles, le zèle dont était animée son âme et son ardeur pour la plus sublime des vertus chrétiennes.

CHARITÉ!!!

OH ! DIVINE INSTITUTION !

Moyen Infaillible de Salut !

QUICONQUE, parmi les Marchands, est convaincu de ces vérités et désire en atteindre le but, est prié instamment d'envoyer à l'Office du Soussigné, au Palais de la Justice à Québec, des coupons de toile, de lainage, des Bas, des Chaussons, des Mitaines, des Bonnets, des Souliers, enfin des restes de leurs Magasins, pour vêtir, à l'approche de l'hiver, 200 enfants de son Ecole.

J.-F. PERRAULT, *Prot.*

Québec, le 20 Septembre, 1830.

Sa prévoyance s'étendait plus loin dans l'avenir. Pour propager son œuvre il invitait et admettait gratuitement au cours complet (6 ans) quiconque voulait se qualifier pour tenir une école élémentaire. Voici une annonce à cet effet insérée dans "*The Quebec Mercury*."

" Bonne nouvelle ! Quiconque désire se qualifier pour
" tenir une école élémentaire française sera reçu gratuite-
" ment à l'école de M. Perrault pour y faire son cours,
" et il lui sera donné certificat du temps qu'il aura ainsi
" employé.

JOS.-F. PERRAULT,
Protonotaire.

Québec 24 avril 1830.

" Messieurs les imprimeurs sont priés d'annoncer dans leurs gazettes cette bonne nouvelle *pro bono publico*."

Avec ses ressources pouvait-il faire plus ? Quand, pour subvenir à ses dépenses personnelles et domestiques, il se mettait à la gêne et regrettait de ne pas pouvoir rétribuer d'avantage ses instituteurs.

Feu M. J.-P. Rhéaume, avocat, de Québec, avait reçu sa première éducation aux écoles de M. Perrault et il en parlait toujours avec un sentiment de respect et de reconnaissance. Il rappelait le temps où M. Perrault l'avait à la suite engagé pour enseigner dans l'une d'elles avec un modeste salaire, et le chagrin que celui-ci témoignait de ne pouvoir l'augmenter. Et c'était bien le cas, ajoutait M. Rhéaume. Car il payait tout son monde au greffe, à la fin de chaque semaine, et j'ai été témoin, bien des fois, qu'en comptant la faible somme

qui lui restait de ses émoluments, il me la montrait en disant : " Voilà tout ce qui me reste pour aller au marché cette semaine."

Un point dans l'éducation sur lequel il est bon d'appuyer, et auquel M. Perrault tenait particulièrement, était la bonne tenue des élèves, la politesse et les égards entre eux. Les sobriquets, noms de guerre ou autres, étaient bannis, et les formes de bienséance du langage devaient être observées dans la conversation ; les mots grossiers étaient entièrement exclus. On apprenait aux enfants à écouter, à ne pas parler sur un ton élevé, à ne pas voler la parole et crier à tue-tête pour étouffer la voix des interlocuteurs, et surtout à ne pas affirmer avec serment et ne pas prendre l'habitude d'expressions qui approchent des jurements. M. Perrault avait vécu à une époque où l'art de la conversation formait une partie essentielle de la bonne éducation. Il tâchait de l'inculquer de bouche et d'exemple à ses écoliers.

Un autre point important, mais sur lequel nous regrettons que M. Perrault n'ait pas dirigé son attention immédiate, en publiant ses livres d'écoles, et en conformité à son but de former des citoyens utiles à l'Etat, est le manque d'un petit formulaire, clair et simple, contenant un exposé des principes fondamentaux du gouvernement du pays, où l'enfant pourrait, dès son bas âge, apprendre ses devoirs envers l'Etat et en même temps se préparer à exercer avec sagesse les privilèges et les droits civils qui lui sont conférés.

Néanmoins, on ne saurait guère blâmer M. Perrault de

cette omission ; il allait, comme on dit, au plus pressé. D'ailleurs, de son temps, la constitution du pays n'avait pas encore pris la forme définitive et stable, autant du moins que les institutions humaines le comportent, qu'elle a aujourd'hui dans la Confédération et dans l'autonomie des provinces.

Cependant, ces notions sont maintenant considérées comme une partie essentielle de l'instruction primaire, et sont ainsi enseignées chez la plupart des peuples qui suivent les progrès de la civilisation moderne.

* *

Partout où l'intérêt de l'éducation l'appelait, M. Perault répondait à l'appel.

En 1825, sous les auspices de Son Excellence le comte de Dalhousie, gouverneur général, les principaux citoyens de Québec, tant d'origine française qu'anglaise, se réunissaient au Château Saint-Louis, dans le but de fonder une société littéraire, dont la sphère d'influence devait rayonner sur toute l'Amérique du Nord.

Pour mieux atteindre le but que se proposait de poursuivre cette association, ses membres obtinrent, en 1830, une charte d'incorporation de Sa Gracieuse Majesté Guillaume IV, sous le nom de " Société Littéraire et Historique de Québec," " afin de rechercher, de se procurer et de publier des documents intéressants concernant l'histoire naturelle et littéraire de l'Amérique Britannique du Nord, et pour l'avancement des arts et

des sciences dans la province du Bas-Canada, dont le public pourra bénéficier."

Parmi les organisateurs et fondateurs, se trouve, au premier rang, dans la liste des noms des Canadiens-français, celui de Joseph-François Perrault, qui est inscrit dans la charte royale de la Société comme un des fondateurs.

Il fit plus, il donna un concours actif à l'œuvre de la Société en donnant des lectures et des conférences sous ses auspices, et il rédigea sur son appel, le *Plan raisonné d'éducation générale et permanente*, qui lui valut le prix décerné par la Société pour ce sujet, consistant en une médaille d'argent.

Ce prix avait été offert, en 1830, pour "la meilleure thèse sur le système le plus complet d'éducation, le plus propre à avancer la prospérité et le progrès intellectuel du pays." Cet essai fut publié dans les *Transactions* de cette société pour la même année. Il le fit réimprimer à ses frais, pour le répandre dans le public, et en destina le produit à vêtir les enfants pauvres de ses écoles pendant la saison rigoureuse d'hiver.

Quelques-uns ont peut-être oublié qu'il existait au commencement du siècle une association antérieure du même genre nommée "La Société Littéraire de Québec." Elle admettait dans son sein les personnes instruites de la ville et avait réussi à former un cercle littéraire et une bibliothèque. M. Perrault et son fils François-Xavier étaient, en 1808, du nombre des membres agrégés et diplômés qui la composaient.

La Société Littéraire et Historique de Québec a absorbé sa devancière, et a acquis subséquemment la bibliothèque d'une autre société analogue, " la Société de la Bibliothèque de Québec."

Qu'il nous soit permis, en passant, de faire remarquer à ce sujet, dans l'intérêt de la haute éducation, que cette société devrait recevoir plus d'encouragement de la part des citoyens de la ville de Québec, particulièrement de ceux de race française, afin de la mettre en état de publier, comme par le passé, des productions littéraires et scientifiques, qui lui ont valu sa bonne renommée dans l'Amérique et à l'étranger, et qu'on devrait avoir à cœur de maintenir.

Québec a acquis un certain renom de ville littéraire, et il n'est que juste de reconnaître que cette société, depuis sa fondation, a contribué à le lui acquérir, surtout par les échanges de ses publications avec celles des sociétés de même nature dans les pays étrangers, lesquelles sont très recherchées et dûment appréciées.

CHAPITRE SIXIÈME

Eloges de M. Perrault par ses contemporains. — Sa vie privée.
— Un regard dans l'intérieur de sa famille. — Mort de
Mme Perrault. — Revers de fortune. — Testament de
M. Perrault. — Catalogue de ses ouvrages.

Le lecteur, après avoir pu juger de M. Perrault par ce qu'il a dit de lui-même, tout simplement, sans ostentation, et en tenant compte de ce que nous avons cru devoir ajouter à sa biographie, est à même de discerner si les éloges nombreux dont il a été l'objet sont bien fondés en vérité.

Nous allons recueillir, pour aider à les perpétuer, diverses appréciations de cet homme remarquable et de ses œuvres dues à la plume de ses contemporains.

Les hommages et les éloges provenant de parents, d'amis ou de personnes intéressées, peuvent être accueillis avec plus ou moins de défiance ou d'assentiment, tandis que ceux décernés par des juges impartiaux et étrangers ne sauraient guère être rejetés comme entachés de flatterie et d'exagération. On ne saurait dire que des écrivains éclairés et judicieux ont manqué de sincérité, quand on les voit s'accorder, unanimement et publiquement, pour témoigner du mérite de M. Perrault, et ce, tant de son vivant qu'après sa mort, lorsqu'elle survint le 5 avril 1844.

Ces hommages lui ont été rendus comme un tribut de reconnaissance générale par ses concitoyens, justement

témoigné à un des leurs, qu'ils ont vu se porter pendant toute sa longue carrière à promouvoir le bien être de ses semblables, principalement celui de la jeunesse et des enfants pauvres, surtout, qu'il avait tant à cœur d'instruire et de former.

En effet, on ne saurait trop le répéter, l'éducation morale du peuple, son instruction élémentaire et agricole, tel a été la grande œuvre de M. Perrault, auquel il a dévoué, dans toute la mesure de ses forces, son temps, son labeur, sa parole, sa plume, son exemple, et une large part de ses biens. C'est cette noble tâche, si bien remplie, qui lui a valu le titre de *père de l'éducation du peuple canadien* qui lui a été décerné.

L'histoire de l'instruction publique dans le Bas-Canada commence, pour ainsi dire, avec lui, quant à celle du peuple, et fait voir combien il avait devancé son siècle dans ses idées de progrès, entre autres sur l'éducation pratique.

Toujours on le vit à la tête du mouvement dans cette direction, et, lorsqu'en 1821, "La Société d'Education" fut fondée à Québec, elle le choisit comme son premier président, en témoignage du zèle qu'il apportait au soutien de l'œuvre nationale qu'elle voulait propager. Il fut également appelé à être président de deux autres sociétés semblables, créées peu après. Ces marques d'honneur et de confiance lui furent données malgré que ses propres écoles fussent indépendantes de ces sociétés, ce qui démontre, de part et d'autre, une noble émulation et l'absence de toute rivalité étroite ou mesquine.

• * * *

Commençons par faire voir ce que l'on pensait de ses écoles quatre années après leur mise en opération.

Voici un extrait d'un opuscule anonyme qui démontre le mérite et le côté pratique des écoles de M. Perrault.

Cette appréciation a été faite en 1834 et a paru en décembre de la même année, sous le titre de "Rapport d'un Québécois sur quelques écoles élémentaires du district de Québec."

Ce rapport, très bien fait, auquel l'auteur a eu la modestie de ne pas mettre son nom, est adressé au président du Comité d'Education, comme rapporteur chargé par ce corps de cette importante mission. Nous conseillons la lecture entière de ce rapport, trop long pour être reproduit ici en entier. Les passages suivants suffisent pour donner une idée assez exacte des écoles de M. Perrault et de leur fonctionnement, tel qu'on en pouvait juger alors.

....." Je n'ai point été chercher dans le séminaire, dans les maisons religieuses et dans les académies des modèles pour des écoles élémentaires ; je n'ai visité que les petites écoles, comme on les appelle, et après les avoir parcourues toutes, je me suis spécialement attaché à celles de M. Perrault, dans le faubourg Saint-Louis de Québec, qui ont attiré d'autant plus mon attention qu'elles m'ont paru plus analogues à nos besoins, les mieux réglées, les plus économes et les plus avanta-

geuses pour des agriculteurs comme nous, parce qu'elles comportent l'utile et l'agréable.".....

Suit la description des écoles et du matériel pour les diverses branches d'industrie, la méthode d'enseignement pour les garçons et les filles, etc., etc.

" Puissent nos législateurs, continue le rapporteur, " apprécier ces établissements, en concevoir les mêmes " idées que moi et alors ils prendront le moyen de les " acquérir, ou de les encourager de manière à ce qu'ils " puissent procurer les avantages inappréciables que " j'entrevois."

* * *

Dans l'*Encyclopédie Canadienne* (juin, 1842, p. 144,) M. Bibaud, père, fait un examen critique du "*Plan raisonné d'éducation générale et permanente*" par Joseph-François Perrault, ci-devant président de deux sociétés d'éducation, et fondateur d'une école élémentaire française à Québec, 1830." Après avoir fait l'éloge de l'auteur, qu'il cite comme un des plus beaux caractères que Québec a produits, il termine ainsi : "Tel est en résumé le système d'enseignement public de M. Perrault : quelques-uns le regarderont peut-être comme un projet inexécutable, ou comme une utopie; d'autres comme sentant un peu l'arbitraire et le despotisme; mais tous devront convenir qu'en total, c'est celui d'un citoyen bien intentionné, vertueux et zélé pour le bien public."

Dans un écrit subséquent (octobre, 1842, p. 310), le

même écrivain raconte sa visite chez M. Perrault, à "l'Asile-Champêtre:"

" J'y allais voir, dit-il, un homme connu au pays par ses nombreux écrits, ses travaux et ses bienfaits publics. Aussi, en entrant chez lui, me suis-je rappelé ce vers d'un poète canadien, ou qui a versifié en Canada :

" Là j'ai vu l'homme heureux qui prêche par l'exemple."

" M. Perrault prêche en effet par son exemple, la vertu d'abord, puis l'industrie, la bonne économie domestique et rurale, l'amour de l'étude, du travail, le zèle du bien public, la bienveillance et la bienfaisance, le patriotisme et le civisme, en un mot, dans le sens le plus favorable à ces expressions. Avec la politesse et l'affabilité qu'on lui connaît, il me fit voir d'abord sa bibliothèque, dans laquelle ses nombreux ouvrages, tant imprimés que manuscrits, occupent une longue tablette..... M. Perrault, parvenu à l'âge de quatre-vingt dix ans, n'a rien perdu de son amour du travail : il écrit encore, et il a le bonheur, bien rare à cet âge, de le pouvoir faire de nuit comme de jour, sans l'aide étrangère de lunettes ou besicles."

" Il ne faut pas demander si la culture, grande ou petite, est ce qu'elle doit être chez M. Perrault : il a eu la complaisance de me faire voir son superbe jardin potager, fruitier, etc. ; je l'ai trouvé digne d'être admiré, en jugeant par ce que je voyais, de ce qu'il devait être dans la belle saison, et j'ai conclu que l'homme qui l'avait créé, et qui le possédait et le soignait, était bien

digne de donner des leçons de jardinage à ses compatriotes."

"Le site qu'occupe M. Perrault est vraiment enchanteur ; je ne crois pas que l'on puisse même imaginer un endroit d'où l'on ait un coup d'œil plus ravissant. Les grandes beautés qu'on voit autour de soi, mais dans l'éloignement, de la demeure de M. Perrault, sont l'ouvrage de la nature, mais il est le créateur de celles qui l'environnent immédiatement. Il a assez fait, en différents genres, pour que son nom soit transmis, respecté et vénéré jusqu'à nos derniers neveux, et en me séparant de lui, je disais avec Virgile :

"Fortunate senex, certe tua facta manebunt."

* * *

Le surintendant de l'Instruction publique, feu M. le Dr. Meilleur, s'exprime ainsi dans son "*Mémorial d'Education*," p. 293 :

"Le vénérable Joseph-François Perrault, protonotaire de Québec, un vrai philanthrope, est l'auteur de nombreux ouvrages élémentaires sur l'histoire du Canada, l'agriculture et l'éducation primaire, un desquels est en manuscrit et se trouve à la bibliothèque du département de l'Instruction publique, où je l'ai envoyé comme étant le meilleur endroit pour le conserver et y avoir recours au besoin. L'auteur me l'a donné plusieurs années avant sa mort. M. Perrault a fondé non seulement des écoles, mais des fermes modèles qu'il dirigeait d'une manière à

servir du meilleur d'exemple. Il savait très bien faire partager aux autres ses idées sur l'éducation et l'agriculture."

* * *

M. Hawkins, dans un intéressant volume intitulé "Hawkins' Picture of Quebec," n'a pas manqué de mentionner avec éloge ces écoles dans le passage suivant :
.... "and in the suburb of St. Lewis is the meritorious
" foundation of J. F. Perrault, Esquire, the venerable
" and persistent promoter of elementary education in
" his native city."

* * *

L'abbé Casgrain, le professeur Hubert Larue, M. Paul de Cazes, et d'autres écrivains s'accordent également à rendre hommage à la mémoire de ce digne citoyen et à confirmer ces louanges.

* * *

Une appréciation bien motivée est celle de Lareau dans son "*Histoire de la Littérature Canadienne*." En voici les passages les plus saillants :

.... "Quand il (M. Perrault) se livra à l'étude, les livres étaient rares dans le pays. Il en copia, en traduisit un grand nombre et en compila d'autres. Il réussit, à force d'énergie et de persévérance, à se meubler

l'intelligence d'une foule de connaissances pratiques et utiles." (p. 144.)

.... "Il est peut être le Canadien, qui, à l'époque où il vivait, a rendu le plus de services au pays par sa plume. Ses travaux sont multiples pour l'époque. Il avait bien peu de livres pour s'instruire ; c'est sans doute ce qui nous explique la rudesse primitive que nous rencontrons dans ses écrits. Outre ses publications sur l'histoire, on a encore de lui dans la législation des travaux importants." (p. 397.)

.... "Le style n'a pas non plus une grande pureté, ni beaucoup de précision. Mais ces défauts s'effacent devant la bonne volonté de l'auteur et les services qu'il a rendus au pays. Les hommes de cette trempe sont trop rares de nos jours." (p. 144-5.)

.... "Au reste, M. Perrault est une de nos vieilles illustrations, un Canadien qui se place dans la littérature nationale à côté du commandeur Viger et de Bouchette. Historien, législateur, agronome, il a laissé des écrits sur toutes ces branches. A tous ces titres il mérite le respect et la considération de la postérité. Il a sa place marquée dans la galerie de ces patriarches canadiens qui veillèrent avec tant d'amour et de patriotisme à l'avenir du Canada."

* * *

Bibaud le jeune, dans son "*Dictionnaire des hommes illustres du Canada et de l'Amérique*," après avoir fait l'éloge de M. Perrault, de ses écoles d'après le système

de Lancaster, de ses fermes modèles et de ses écrits, ajoute : " Malheureusement les livres de M. Perrault sont écrits sans aucune pureté ou correction de langage. Il paraît cependant qu'il faut faire exception pour son *" Traité de la grande et petite culture,"* couronné par la Société d'Horticulture de New-York ; car dit le savant Paschalis, dans son rapport rédigé en anglais. " Il paraît " tirer la philosophie de son art d'une longue expérience ; " il enseigne une pratique judicieuse et une théorie " saine. Il traite son sujet avec une charmante simpli- " cité ; il joint une méthode claire à une telle pureté de " langage, que son ouvrage mérite d'être mis au rang " des livres classiques. Son esprit humanitaire ne se " borne pas à son seul pays ; il entretient une corres- " pondance avec les agronomes américains, qui, pensons- " nous, seront charmés de s'unir à lui dans ses travaux " philosophiques, et qui seront heureux de répandre " parmi nos cultivateurs les instructions de cet au- " teur " (1).

" Quoiqu'il en soit, continue Bibaud, si l'on fait part des temps et des circonstances dans lesquels Joseph-François Perrault a travaillé pour son pays, on peut certainement répéter ce que dit mon père à la fin de l'éloge qu'il a consacré à ce patriarche canadien : "

(1) C'est ce même M. Paschalis qui terminait sa lettre à M. Perrault, de New-York, 25 de mai 1832, par ces mots : " VOUS " ÊTES NÉ PHILANTHROPE.... CES SONT LES VRAIS PHILANTHROPES " DONT LES PEUPLES DE L'INDE, DE ROMME ET DE GRÈCE ONT FAIT " L'APOTHÉOSE. EUSSIEZ-VOUS VÉOU DANS CES TEMPS-LÀ, ON VOUS " AURAIT DÉJÀ ÉRIGÉ UN TEMPLE ! "

" *Fortunate senex, certe tua facta manebunt.*"

" Il reste surtout le père de l'agronomie en Canada et un des premiers grands zélateurs laïcs de l'éducation. Ses œuvres se continuent dans sa postérité. Joseph-Xavier Perrault, son petit-fils, qui doit succéder à M. Evans, comme secrétaire de la Chambre d'Agriculture, (1857) est élève de l'Ecole Impériale de Grignon, en France." (1)

* * *

Citons des extraits du *Fantasque* publié par M. N. Aubin, en 1844, du vivant de M. Perrault.

-
- (1) Joseph-Xavier Perrault, de Montréal, est le seul survivant héritier du nom. Voici ses titres et états de service :
- 1854. Elève du Collège Royal Agricole de Cirencester, Angleterre.
 - 1856. Sous-Commissaire Exposition Universelle Agricole de Paris.
 - 1857. Elève diplômé de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon, France.
 - 1858. Secrétaire-trésorier de la Chambre d'Agriculture et l'Association Agricole du Bas-Canada. Rédacteur-propriétaire du *Journal d'Agriculture* et du *Farmer's Journal* pendant dix ans.
 - 1863. Député de Richelieu à l'Assemblée Législative.
 - 1864. Président de l'Institut des Artisans.
 - 1876. Commissaire du Canada à l'Exposition de Philadelphie.
 - 1878. Commissaire du Canada à l'Exposition de Paris.—Chevalier de la Légion d'honneur de France.—Officier de l'Instruction publique de France.
 - 1887. Fondateur de la Chambre de Commerce de Montréal.
 - 1889. Président d'honneur de la Chambre de Commerce de Montréal. Membre du Jury international de l'Exposition de Paris. Officier de Mérite Agricole.—Membre Correspondant de la Société Nationale d'Agriculture de France.
 - 1894-96. Délégué au Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire à Londres.—Vice-Président de l'Association Nationale St-Jean-Baptiste de Montréal.



JOSEPH XAVIER PERRAULT

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Instruction Publique et du Mérite Agricole de France.

"JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT."

"Avec le numéro d'aujourd'hui nous présentons à nos lecteurs le portrait croquis de JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT, Ecr., lithographié sur un dessin fait il y a quelques années, et où les traits de cet homme vénérable furent pour ainsi dire pris sur le fait, dans l'attitude où l'ont vu sans doute tous ceux qui ont fréquenté le palais de justice depuis 1795." (1)

"Nous aurions désiré pouvoir donner à ceux de nos lecteurs éloignés, qui ne connaissent pas les détails d'une vie si essentiellement bien remplie, la biographie de l'un des hommes dont le pays a le plus justement lieu d'être fier; d'un homme célèbre, non point à cause du rôle bruyant et agité qu'il a joué sur la scène publique, mais par les vertus privées aussi bien que civiques dont il a donné si longtemps et dont il offre encore l'exemple, par les sacrifices onéreux qu'il s'est imposés pour répandre l'éducation parmi ses concitoyens. Nous aurions désiré surtout recueillir, pour les conserver, cette foule d'anecdotes et de bons mots, caractéristiques de l'excellent homme impatient, qui sont dans toutes les bouches, qu'on entend toujours avec plaisir, mais qui seront perdus pour nos descendants. L'impossibilité où nous sommes de bien remplir cette tâche, nous empêche de l'entreprendre, mais nous osons croire que d'autres

(1) "Ce type d'honnête homme et de citoyen si utile à son pays, est aussi un des plus beaux présents que la main de l'artiste du *Fantastique* pouvait faire au pays, dont M. Perrault est un des fils les plus distingués."—BIDAUB.

écrivains, mieux renseignés, voudront bien mettre la main à l'œuvre et compléter la notice imparfaite à laquelle nous sommes forcés de nous borner."

.....

"Après et avant les heures de bureau il a trouvé le moyen d'écrire ou de compiler une foule de petits ouvrages instructifs à l'usage de la jeunesse. Non content de consacrer ses loisirs à répandre des connaissances utiles parmi ses concitoyens, il a encore sacrifié des sommes considérables à l'établissement d'écoles sur un pied entièrement nouveau. Dans un siècle où l'on a érigé une foule de théories, que chacun défend de son mieux par des raisonnements spéculatifs, M. Perrault a voulu donner le précepte et l'exemple à la fois. C'est pour cela qu'à des frais considérables il a fait établir deux magnifiques écoles où l'on donnait de l'éducation aux enfants des pauvres, tout en leur faisant gagner leur vie et en leur apprenant un métier. Ces établissements, trop nouveaux encore pour pouvoir se soutenir par leurs propres forces, sont par conséquent trop coûteux pour les moyens d'un seul homme. Depuis que la législature n'est plus venue à son aide, il a fallu les suspendre en partie. Nous pensons que le temps n'est pas bien éloigné où, après avoir essayé tous les systèmes d'éducation populaire, on sera forcé de revenir à celui que voulait faire adopter le vénérable doyen des philanthropes canadiens. Mais, comme il arrive souvent aux bienfaiteurs de l'humanité, il ne sera peut-être plus là pour recueillir la plus douce récompense de ses travaux et de ses sacrifices, c'est-à-dire être le témoin de leurs



LE PROTONOTAIRE PERRAULT

heureux résultats, voir prévaloir la vérité qu'il a prêchée de la voix et de l'exemple. M. Perrault avait compris et voulu faire comprendre que l'enfant de l'indigent a, plus encore que celui du riche, besoin d'éducation. Mais comme il faut au peuple, peu instruit et par conséquent trop indifférent, plus que des facilités, il faut des tentations à défaut même de la coercition ; il faisait travailler les jeunes gens hors de leurs heures de classes, et les payait même pour leur travail, les douant ainsi d'un métier, d'une éducation primaire suffisante pour leur vocation future et aidant même pécuniairement à leurs familles. Pareille idée, prêchée et cultivée par le sacrifice d'une fortune, ne vaut-elle pas une belle illustration ? ”

“ Le pays a fourni en abondance d'éloquents orateurs, d'habiles juristes, de profonds politiques, de savants écrivains, d'actifs, de probes industriels, combien a-t-il produit de philanthropes pratiques du genre du vénérable patriarche de Québec ? ”

* * *

La notice nécrologique qui suit, en partie, a paru dans le *Journal de Québec* du 9 avril 1844, rédigé par feu l'honorable Joseph Cauchon, et contient entre autre le panégyrique, non surchargé, de M. Perrault, au lendemain de ses funérailles.

.....

“ Mais sa fidélité à remplir ses devoirs officiels n'est

pas le seul ni le plus grand mérite de M. Perrault aux yeux de ses compatriotes. Les sacrifices qu'il a faits pour leur procurer l'éducation, et avec elle le bien-être, est quelque chose de plus dans leur cœur. Ayant été élu membre pour le comté de Huntingdon, il introduisit un *bill* dans la Chambre qui avait pour but d'établir des écoles de paroisse; puis un autre pour l'érection d'une maison d'industrie. Malheureusement le pays n'était pas encore mûr pour de pareilles mesures, et il dut échouer dans ce noble projet. Mais il n'en est pas moins *le père de l'éducation du peuple Canadien*, et ce titre cher et glorieux personne ne saurait le lui arracher. Intrépide voyageur, accoutumé aux dangers et aux obstacles de toute nature, il fut le premier qui s'enfonça dans cette forêt que le fer civilisateur de l'intelligence avait laissée vierge."

" Il existait bien alors de hautes institutions littéraires, mais elles étaient trop hautes et par conséquent inaccessibles à la grande masse des habitants."

" Plus, tard les premières semences jetées par ce vénérable citoyen dans une terre inculte produisirent leur fruit, car le sol était riche de sa nature. L'éducation devint donc à l'ordre du jour; la chambre vota des sommes considérables et des écoles élémentaires furent établies dans toutes les paroisses. Mais au milieu de cette agitation de tous les esprits qui travaillaient pour donner au peuple la nourriture intellectuelle dont il avait besoin, on se demande pourquoi on ne voit pas figurer le nom de M. Perrault dans les fastes parlementaires. Jamais, en effet, il ne fut appelé auprès de la

chambre pour donner ses lumières sur le sujet spécial de ses études. Les hommes ont été injustes à toutes les phases de la société, et les passions d'une nature ou d'une autre, ont toujours été sur la voie de l'homme pour l'arrêter même dans des projets utiles, entièrement étrangers à ces passions."

"Le malheur voulut qu'une divergence dans des opinions politiques fit perdre au pays tant de dévouement pour l'éducation. Cependant cet oubli injuste ne ralentit pas ce zèle sans limites, et ce qu'il ne put faire pour le pays par le pays, il le fit par lui-même. Il fit donc ériger des écoles pour les deux sexes dans le faubourg Saint-Louis, à Québec. Dans ces écoles il faisait montrer le matin tout ce qui s'enseigne dans les écoles ordinaires, et l'après-midi, à l'école des garçons, l'été, on enseignait à jardiner, et l'hiver, à faire des instruments aratoires. Les filles apprenaient à échiffer, carder, filer, tricoter, à faire de la toile et des étoffes; enfin à tailler et à coudre. L'école des garçons était pourvue d'outils de menuiserie et de charronnerie, etc; celle des filles de différents métiers à toile et à étoffe, etc."

"M. Perrault a déboursé plus de deux mille louis pour ces objets, et comme le pays manquait entièrement de livres élémentaires, il en rédigea et en fit imprimer plusieurs à ses propres dépens, tels que Vocabulaires, Manuels pour les instituteurs, Grammaires anglaises, françaises et latines, Abrégé de l'Histoire du Canada, Traité de grande et petite Culture, Extraits des principes sur lesquels la culture est fondée, Traité de médecine vétérinaire.".....

“ Enfin pour compléter son œuvre, il établit une ferme-modèle; et toutes ces entreprises, dans le but d'instruire ses concitoyens des choses les plus utiles, lui ont coûté le sacrifice, nous assure-t-on, de près de six mille louis. Aujourd'hui toutes ces belles institutions sont tombées, bien que les mandataires du peuple eussent dû les perpétuer, en les encourageant et en instruisant ainsi le pays.”

“ Tel a été, nous disons, le sublime dévouement de ce citoyen par excellence, qui repose maintenant sous les voûtes de l'église de Notre-Dame de Québec, (1) et qui s'est fait pauvre pour faire le bien de ses semblables. Et la reconnaissance où est-elle ? Repose-t-elle avec lui dans la tombe ? Non elle se peint par le regret sur toutes les figures, et la présence des Frères de la Doctrine Chrétienne aux funérailles, suivis de leurs élèves, atteste de leur regret et du regret de toute la jeunesse pour la perte du *père de l'éducation du peuple Canadien*.”

“ Ses mœurs furent toujours sans reproche et sa foi sans tache. Il fut moral par raison et par religion, et pendant plus de 90 ans il a suivi un régime de vie qui l'a conduit à l'extrême vieillesse où il est parvenu. Il est mort presque sans souffrance, et sans presque s'en apercevoir, étant prêt pour l'éternité, et ne cessant de remercier le Seigneur de ce qu'il lui donnait une mort si inaperçue et si douce. Au moment où il paraissait devant son Dieu, il venait de parler avec cette lucidité d'esprit qui ne l'a jamais abandonné pendant sa vie

(1) Il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne.

presque centenaire. On croit qu'il était le dernier de ceux qui sont nés à Québec sous la domination française."

* * *

Dans toute la ville de Québec, il n'y avait pas un personnage qui fut plus connu de tout le monde, en son temps, que le *grand-père* Perrault, ainsi qu'on le désignait communément. Il y était nécessairement en évidence par son emploi, et par sa participation aux affaires publiques importantes, où on le trouvait en tête depuis un demi-siècle. Sa personne d'ailleurs attirait l'attention par son aspect vénérable. En sorte que les survivants des deux générations qu'il avait vu passer devant lui, par déférence pour son grand âge et sa haute respectabilité, lui avait conféré, plusieurs années avant sa mort, le titre patriarcal de *grand-père* Perrault, de même qu'on l'avait fait pour le *grand-père* Boucher, gouverneur des Trois-Rivières.

Cette coutume, ainsi répandue, était un hommage parlant rendu à ses vertus et à la dignité de son caractère.

Telle a été la carrière publique de ce digne citoyen, dont sa ville natale a bien raison d'être fière.

Nous croyons n'avoir pas déçu l'attente du lecteur, en annonçant, dès notre début, que sa vie offrait un modèle à suivre dans tous les états où il a été appelé, et qu'il en a rempli tous les devoirs avec la sagesse et la constance d'un civisme éclairé.

De même il peut servir d'exemple dans sa vie privée.

Nous demandons qu'il nous soit permis d'y pénétrer.

Entrons donc maintenant dans l'intérieur de "l'Asile-Champêtre" pour considérer la vie intime de la famille et la société qu'on y rencontrait.

Aussitôt que cette demeure eût été construite, M. Perrault s'y était installé avec sa jeune épouse et ses six enfants. Les époux y vivaient heureux et contents, dans une union bien assortie, fondée sur une inclination mutuelle et une véritable estime réciproque. M. Perrault n'avait pas eu égard aux avantages de la fortune en prenant une compagne, et, comme il l'écrivait à un ami en lui annonçant son mariage projeté, il entendait y suppléer à lui seul par son industrie. Leurs jours coulaient ainsi doucement, quand un malheur imprévu vint en interrompre le cours.

En retournant de la ville chez elle Mme Perrault fit la rencontre de soldats avinés et turbulents, qui lui causèrent une frayeur dont elle fut violemment saisie. Les suites amenèrent une couche prématurée qui, peu de jours après, se termina fatalement par sa mort, le 23 avril 1800, à l'âge de trente-trois ans seulement.

Cette perte, si prompte et imprévue, causa une douleur profonde à l'époux ainsi délaissé. Il la ressentit toute sa vie. Jamais aucune autre affection ne remplaça celle de l'épouse qu'il avait aimée d'un amour conjugal parfait, et qui avait fait son bonheur pendant dix-sept ans.

Il concentra sur ses enfants, tous en bas âge, la tendresse qu'il avait pour leur mère, et se résigna à supporter, pour le reste de sa vie, avec une entière

soumission à la Providence, le sort de viduité qu'elle lui avait fait.

Le vide qu'il ressentait au fond du cœur fut, croyons-nous, une des causes qui le porta à s'appliquer aux œuvres de bienfaisance que nous avons énumérées.

Il continua cependant à maintenir, avec un courage stoïque, sa sérénité habituelle.

Nous allons le suivre sous son toit, au sein de sa famille, dans sa nouvelle existence.

Sa maison était comparativement petite, à un seul étage, avec un soubassement ou rez-de-chaussée, et des mansardes étroites. Du côté est attenait une serre, avec bonne exposition au midi. Une grande salle d'entrée, donnant devant et en arrière sur les jardins, servait d'unique pièce comme salon, lieu de réunion, d'occupation ou d'étude. L'ameublement en était simple, mais l'ensemble confortable. Un piano, un orgue et divers autres instruments de musique, tels que flûtes, violons, etc., montraient le goût de la famille pour cet art d'agrément. Le tapis de cette salle sortait de la filature du métier de son école, la trame du lin de la culture de sa ferme modèle, et la laine du tissage de l'école des filles. Il se plaisait à le montrer comme exemple pratique d'économie domestique (1).

(1) Après la mort de M. Perrault, l'Asile-Champêtre fut vendu à M. Jacques Blanchard, qui y fit divers agrandissements. Passé ensuite en d'autres mains, il fut détruit par un incendie vers 1890, et il n'en reste aucun vestige. Le voisin du côté est acquis le front de l'emplacement pour agrandir son jardin sur la Grande-Allée. Le reste, divisé en lots à bâtir, reste en jachère. On n'y voit plus que deux ou trois vieux arbres rabougris pour rappeler les anciennes plantations.

Au milieu des occupations incessantes et du travail régulier au dedans et au dehors de l'habitation, tout y annonçait l'ordre et la paix. Pourtant la demeure était fort remplie, et surtout d'enfants, si on en juge par le nombre de personnes de tout âge et de tout sexe qui ont habité successivement ou vécu sous le toit hospitalier de son vénérable chef. Il n'est pas hors de propos d'en faire une courte énumération, si incomplète qu'elle soit.

Commençons par ses propres enfants, au nombre de six; les enfants du docteur Buchanan, son gendre, devenu, comme dit ci-devant, veuf une seconde fois, et qui avait eu de son premier mariage avec Lucy Richardson deux garçons et une fille nommée Jane, tous laissés orphelins et sans parents quelconques, à la mort de leur père, dont M. Perrault se chargea de deux comme tuteur; puis éleva Jane chez lui comme une de ses propres enfants.

Ajoutons les cinq jeunes enfants de Madame Bender, sa fille, qui vint chercher un asile chez son père en 1824, et qui tous vécurent avec lui jusqu'à sa mort; encore les trois jeunes enfants, filles du docteur Charles Perrault, que le choléra enleva en 1832; les enfants de madame Globenky, sa petite fille; ceux de M. Prime de Martigny, son gendre; et, comme si sa maison n'était pas suffisamment remplie, il reçut comme pensionnaires ses deux petits-neveux, James et Raymond Baby, de Sandwich, qui faisaient leur éducation à Québec.

De plus, il adopta à l'âge de deux ans et éleva un nommé François Duffaut qui, par la suite, alla s'établir avec succès comme marchand dans les environs de Montréal.

**

M. Perrault ayant perdu son épouse, il lui avait fallu dès lors chercher une personne de confiance pour prendre soin de ses jeunes enfants et de sa maison. Il fit un heureux choix en recevant chez lui sa cousine germaine, celle que nous avons ci-dessus nommée dans la filiation de Jean-Bte. Perrault, comme née à Trois-Rivières, vers 1760-1. Son nom est resté légendaire dans la famille sous celui de "*La Cousine*" et comme en formant partie, ou plutôt ce qu'on appelle un des piliers de la maison. Elle surveillait également le dehors. La basse-cour était garnie de volatiles tels que paons, pigeons, poules, canards, oies, dindes, etc., qu'elle élevait. Elle veillait en même temps à l'engrais de la porcherie, au lait et au beurre, dont elle approvisionnait la maison. Trois ou quatre gros chiens faisaient la garde de l'enceinte et la suivaient partout dans sa ronde.

Comme la culture exigeait un bon jardinier et des aides, le personnel de la domesticité, en y ajoutant le cocher pour une paire de chevaux à l'écurie, et les femmes de service, tout cela réuni requérait une bonne surveillance. C'est elle qui remplaçait l'œil du maître. Elle prenait un soin particulier de la serre, s'entendant bien à cultiver les fleurs et aussi à en tirer un bon profit, en les envoyant au marché, ou mieux encore en ville, pour bouquets, dans les occasions de galas. Sa volière de serins et autres oiseaux attenait à la serre, et leurs chants égayaient les alentours.

Lorsqu'en 1824 Mme Bender vint avec ses enfants se retirer à l'Asile-Champêtre, elle prit l'intendance de l'intérieur. Le tout continua à marcher dans le même ordre et avec la même harmonie. On y vivait sans luxe, simplement, mais avec abondance. La table était toujours servie pour recevoir un ou deux convives de plus, s'il en survenait ; car M. Perrault invitait, sans cérémonie, à y prendre place, les amis qui s'y trouvaient à l'heure du repas, et c'était pour lui une jouissance d'utiliser ainsi devant eux les produits du potager, du verger et de la basse-cour. Mais il bornait là son hospitalité, évitant, par frugalité et simplicité, les diners d'apparat et les réceptions en grand.

Chez lui, on observait strictement les jours de jeûnes et d'abstinence ordonnés par l'Église. Le carême d'alors n'avait pas encore reçu les adoucissements apportés depuis. Le jeûne était complet jusqu'au repas du midi ; M. Perrault l'observait et le maintint ainsi jusqu'à la fin de sa carrière, sans paraître en être incommodé.

Au milieu de sa famille, il était toujours d'une gaieté douce et digne ; d'une courtoisie de bon ton, d'une humeur agréable, et patient à l'encontre de la vivacité de son naturel. Il savait commander avec sagesse et indulgence, de manière à être obéi avec respect et volontiers. Aussi, en retour, chacun s'empressait de lui témoigner, par ses soins et ses prévenances, les sentiments d'amitié et de déférence qu'on avait pour lui.

C'était une grande joie et un vrai bonheur pour ses enfants et petits-enfants de célébrer sa fête à la Saint-

Joseph, comme aussi de venir tous ensemble, au jour de l'an, avant son lever, lui demander et recevoir à la file sa bénédiction paternelle et ses premières caresses. On conservait fidèlement dans la famille ce bel usage de nos pères. Les dragées, les pièces de monnaie, les cadeaux, étaient ensuite distribués à chacun avec un bon mot ou un bon conseil. Puis on s'asseyait à un copieux et joyeux déjeuner.

Ses enfants d'écoles, qui avaient bien mérité, n'étaient pas oubliés ce jour-là, chacun recevait une petite récompense et un encouragement à bien faire.

Chose assez singulière, cet homme si bon et si plein d'aménité dans l'intérieur de sa famille, était pourtant d'un caractère très vif ; il devenait impatient et austère dans l'exercice de ses devoirs officiels comme greffier. C'était alors le fonctionnaire imperturbable et tranchant devant la rigidité du devoir et de la loi.

Élevé suivant les anciens usages de l'urbanité française, M. Perrault tenait à les observer et à les voir se continuer.

Un officier, au jour de l'an, sans descendre de voiture, envoi porter sa carte par son domestique qui la laisse à la porte de M. Perrault. En la recevant, celui-ci fait aussitôt rappeler le domestique et lui remet une autre carte, en lui disant de la donner à son maître : " et dites lui, de ma part," ajouta-t-il, que " nous sommes quittes maintenant."

Néanmoins, cet usage a prévalu depuis, à cause de l'extension des relations sociales ; mais n'avait-il pas

raison de s'opposer à une innovation qui tend à abolir une bonne coutume de nos aïeux, dont ils appréciaient toute la convenance et les bons effets.

Citons un autre trait du même genre.

Un jour, M. X, avocat anglais, entre, chapeau sur la tête, dans le bureau du greffier pour le consulter. Il voulait savoir la signification du terme légal *donner du découvert à son voisin*." Le greffier, sans se déranger, ni le regarder, lui répond : " Monsieur, il y a deux espèces " de découvert : le premier, que vous devez apprendre, " c'est celui d'un gentilhomme qui se découvre en " s'adressant à un autre." Ainsi apostrophé l'interlocuteur dut s'exécuter et reçut ensuite l'interprétation qu'il cherchait sur le sens de *donner du découvert à son voisin*. Il n'oublia plus, dit-on, ni l'une ni l'autre.

Un autre avocat, M. V., avait pris la façon de déposer son bonnet de fourrure sur le bureau du greffier, et la neige qu'il emportait mouillait et gâtait ses papiers. Voulant y mettre fin, M. Perrault, un jour, prend le bonnet et va le déposer plus loin, en disant à M. V. : " Voici plusieurs fois que je vous prie de ne pas mettre " votre casque sur mon bureau ; vous mouillez mes " papiers ; si cela vous arrive encore, je le jette dans le " poêle ; gare à vous." Peu de jours après, voici encore le beau casque de martre sur le même bureau. Sans dire mot, M. Perrault se lève, ouvre la porte du poêle, le jette dedans et ferme la porte au grand ébahissement de l'avocat ; puis vient se rasseoir tranquillement, comme si de rien n'était.

On pourrait citer une foule d'anecdotes, de traits et de bons mots de M. Perrault que ses contemporains se plaisaient à raconter et qui s'envolent ou se sont envolés avec le temps.

Une de ses dernières réponses montre le sans gêne et le ton d'esprit goguenard dont il usait au besoin. Sur les dernières années de sa longue vie on essaya plusieurs fois de l'engager à se démettre de sa charge, car il y avait bien des aspirants aux aguets de son emploi, et les plus ambitieux se morfondaient dans l'attente si longuement prolongée. Comme il avait conservé toutes ses facultés, il faisait la sourde oreille. Un jour qu'un émissaire importun insistait d'avantage dans ce but, il l'éconduisit par cette repartie: "Dites à ceux qui vous envoient que mon dernier p... sera un p... de greffier." Telle fut sa réponse pour s'en débarrasser une fois pour toutes.

Chez lui, pendant qu'il s'occupait, il ne se sentait nullement interrompu par le bruit des enfants qui jouaient autour de lui; au contraire, quand le calme se faisait, il les encourageait à continuer leur joyeux ébats et les y excitait. Même en recevant la visite de ses amis, il se donnait un délassement, et en profitait pour se rafraîchir et se remettre plus dispos au travail.

Tous les dimanches soir, il y avait chez lui réunion à souper des divers membres de la famille et amis de ses enfants. Puis on dansait au son de la musique, que plusieurs d'entre eux avaient cultivé avec assez de succès pour passer pour une famille de bons musiciens.

Mais quand sonnaient les neuf heures réglementaires pour lui, il prenait sa bougie, souhaitait le bon soir à la compagnie et laissait les jeunes continuer leurs amusements. Il avait bientôt fait le tour de sa chambre à coucher qui était toute petite et très simplement meublée.

Le lendemain matin, à six heures et demie, le déjeuner sonnait et chacun devait être rendu à sa place. Aussitôt après, il partait à pied pour le greffe où son barbier l'attendait pour le raser et friser sa perruque ; puis il se mettait à l'ouvrage. A midi sonnant, il retournait dans sa voiture prendre son diner, ayant l'appétit ouvert. " Je n'ai pas besoin," disait-il, que l'angélus sonne pour me dire qu'il est midi, mon estomac me le dit bien."

L'après dinée, dans la belle saison, lorsqu'il ne se voyait pas obligé de retourner au greffe, il aimait à faire le tour de son jardin, examiner son potager, soigner ses arbres fruitiers et cultiver ses fleurs.

Quand la visite du jardin était faite et que le temps le permettait, M. Perrault se livrait soit à l'exercice de la promenade, où l'on remarquait que ses chiens et ses chats l'y suivaient, soit à la visite de ses écoles. Il la faisait en carrosse, accompagné de quelques-uns de ses enfants. Il va sans dire que sa vigilance et surveillance n'y faisaient pas défaut. Il savait encourager et pousser ses élèves ; par ses bons conseils et de petites récompenses, il stimulait leur zèle, et il a eu le bonheur de voir de son vivant un nombre satisfaisant d'entre-eux se faire une carrière honnête dans le monde et lui en témoigner leur reconnaissance.

Nous ne pouvons passer l'un d'eux, sans le mentionner, car il ajoute, à tant d'autres, un trait remarquable de bienfaisance à la mémoire de M. Perrault.

Son petit-fils, Albert Bender, ayant rencontré dans les rues de la ville un jeune enfant d'une douzaine d'années, récemment immigré, qui pleurait, ne sachant où trouver un abri, l'amena à l'Asile Champêtre, où il fut reçu temporairement. M. Perrault le prit sous sa protection, le fit instruire à ses écoles, et étant satisfait de la conduite de l'élève, il l'avait tous les dimanches chez lui dans sa famille. Il le plaça ensuite parmi les clers de son greffe. De là le jeune homme fit son chemin et devint greffier du Conseil exécutif à Ottawa, où il termina ses jours. C'était feu M. Hinsworth, un digne homme, qui jamais n'oublia son bienfaiteur.

* * *

Mais le plus beau, et un des souvenirs les plus heureux de la bienfaisance de M. Perrault, se rattache à notre historien national, François-Xavier Garneau. Il recueillit tout jeune, chez lui, cet enfant du peuple dont les parents pauvres ne pouvaient subvenir à l'éducation, et ce fut "La Cousine" qui lui enseigna ses premières lettres, avant d'entrer à l'école du faubourg Saint-Louis (1). Aussi lorsque l'auteur de "l'Histoire du Canada" en publia le premier volume, il s'empressa d'en faire hom-

(1) Feu l'honorable François Evanturel était ami et compagnon de M. Garneau, et n'avait pas oublié les traits de la discipline militaire de l'école dont ce dernier citait des exemples. Tous les exercices de classe se faisaient au mot de commandement.

mage d'un exemplaire à sa première institutrice, en l'accompagnant d'une lettre datée du 15 novembre 1845, dans laquelle il lui témoigne sa reconnaissance pour ses premières leçons, et aussi envers son bienfaiteur, ajoutant qu'il s'était efforcé de profiter du fruit de ses écoles.

* * *

La position de M. Perrault, comme un des citoyens les plus marquants de la ville, le mettait en rapport avec la meilleure société à laquelle il se mêlait volontiers. Il avait su gagner l'estime et la confiance des divers gouverneurs de son temps, même il était lié d'amitié avec quelques-uns d'eux, entre autres Sir John Sherbrooke et Lord Aylmer.

En politique, il avait pris pour base inébranlable son serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre et il était sujet anglais, loyal jusqu'au bout des ongles. Cependant, il était demeuré attaché, comme Canadien, à nos institutions, notre langue et nos lois, comme pas un. Mais il avait appris à apprécier les privilèges et la liberté de sujet britannique dans toute leur étendue ; ayant connu les deux régimes, il savait en juger.

Lorsqu'à la suite de la rébellion de 1837, on discutait la question d'opérer l'union du Haut et du Bas-Canada, il s'y opposa entièrement, de même qu'un grand nombre de Franco-Canadiens. En parlant de l'inhabilité des gouvernants d'alors, il observait avec beaucoup de bon sens : " Ils ne sont pas capables de gouverner une province, comment vont-ils en gouverner deux ? "

Avec une indépendance de caractère innée chez lui, M. Perrault ne se gênait pas de dire sans ambages son opinion sur les hommes et les événements sans toutefois chercher à froisser qui que ce soit. L'assurance dans son dire, le respect attaché à sa personne, son âge et son expérience, joints à son excellent jugement, en imposaient, et lui permettaient son franc parler.

Sa conversation, pour être ordinairement du genre calme et sérieux, n'en était pas moins agréable, humoristique et intéressante, à cause d'une tournure d'esprit particulière à lui, piquante et originale, animée par des saillies vives et des expressions à l'emporte-pièce, d'un naturel inimitable, comme dans Lafontaine. Quelques-uns de ses descendants d'aujourd'hui en tiennent en peu.

L'uniformité et la placidité de sa vie habituelle dénotaient en lui l'homme réfléchi, mûri dans des principes fixes, toujours maître de soi, communiquant sa pensée dans un but raisonné et tournant sans cesse du côté utile et pratique. Les discours oiseux, les propos frivoles ne trouvaient pas place dans son esprit, tant l'emploi de ses heures était réglé et fixé pour une occupation profitable, car il tenait à n'en perdre aucune occasion.

Parvenu à l'âge avancé de 80 ans et voulant assurer, en vue de sa fin prochaine, l'existence de ses divers

établissements d'écoles, leur fondateur exposa à la Législature : " Que depuis 1821 il s'était constamment occupé des moyens de promouvoir l'instruction publique dans la province, qu'il n'avait épargné ni son temps, ni ses talents, ni son argent ; en sorte qu'il se trouvait à la tête de trois établissements destinés à cet important objet : le premier une école élémentaire pour les garçons ; le second, une autre école pour des jeunes filles ; le troisième, un établissement où l'on enseigne l'agriculture théorique et pratique sur une ferme modèle, dans le comté de Québec, affermée par lui de M. Juchereau Duchesnay, et qu'il a fourni d'instruments aratoires, d'ustensiles de cuisine et de ménage, ainsi que de linge pour l'usage des maîtres et des élèves, de livres, de globes, de télescopes, etc. Que la balance des déboursés qu'il a faits sur ces objets, déductions faite des gratifications de la Législature, des souscriptions et donations de quelques individus, se monte à £1259-1-2. ;

" Qu'il estime ces établissements très propres à former des maîtres et des maîtresses d'écoles, ainsi que des professeurs d'agriculture qui, répandus dans les campagnes, propageraient les éléments de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, aussi bien que la pratique aux jeunes filles des ouvrages propres à leur sexe, d'après la méthode la plus simple, la plus expéditive et la plus économique ;

" Que près d'atteindre sa quatre-vingtième année, il ne peut espérer voir réaliser de tels projets, qui demandent du temps, il serait disposé à faire cession et abandon de

ces établissements à la Législature, à la charge de remplir ses vues et de lui rembourser ses capitaux, ce qui épargnerait les gratifications que la Législature donne à quelques maîtres privilégiés pour former des élèves; Que dans le cas où cette proposition ne serait pas admise, il se bornerait à demander une aide annuelle qui puisse lui faire supporter les dépenses des deux premiers établissements et le remboursement du capital de £174. 11.5. p. qu'il a mis sur le dernier, qu'il a entrepris sur la foi publique ;

“ Qu'il serait digne de la justice de pourvoir au paiement du prix du bail de M. Duchesnay, et si à cela elle ajoutait deux ou trois cents louis pour payer la pension et l'instruction des enfants dont les parents ne sont pas assez fortunés pour le faire, il ne fait aucun doute que ces avantages, joints aux revenus de la ferme, ne soient un puissant moyen pour encourager l'habile professeur qu'il a mis à la tête de cet établissement, (M. Amury Girod) de le maintenir sur un pied respectable. (Jour. C. d'as. 23 nov. 1832, p. 82).”

Bornons-nous à le constater. Les chambres ne coururent pas dans ce dessein, et laissèrent à M. Perrault la charge de continuer seul ses fondations comme il le pourrait.

L'agitation politique commencée peu après et qui devait aboutir à la rébellion de 1837-8 sembla absorber toute l'attention. Le refus persistant et prolongé de la Législature de voter les subsides priva M. Perrault de la modique subvention qu'elle lui accordait pour ses écoles ; et le dérangement survenu dans sa fortune, qui

lui enlevait les facultés pour continuer ses œuvres, furent cause qu'elles commencèrent à péricliter et finirent par périr. Les arrérages accumulés de sa subvention furent perdus pour lui et le laissèrent endetté d'autant. Un malheureux cautionnement pour un parent et ami acheva sa ruine, comme nous l'allons voir décrite par lui-même dans son exposé ci-après. L'infortune vint jeter un nuage sur les derniers jours de sa paisible carrière,

C'est alors que parvenu à l'âge de 86 ans, envisageant sa fin prochaine et le sort de sa famille affligée qui dépendait entièrement de lui, il exposa à ses enfants, sous forme de testament, l'état de ses affaires par une lettre du 8 février 1839, laquelle parle par elle-même.

" Mes chers grands et petits-enfants," leur dit-ils :

" Pour tranquilliser vos angoisses et rétablir l'ordre et la confiance qui doivent régner dans la famille, je vous donne ici un précis des causes qui ont amené la saisie-exécution de mes biens meubles et immeubles."

" Le jugement que le gouvernement a obtenu contre M. de G...., ci-devant shérif de ce district, et contre moi, sa caution, a été le commencement de ma ruine ; le manque de session du parlement provincial et sa dissolution n'ayant pas statué sur mes réclamations d'arrérages de la gratification qu'il m'accordait annuellement pour le soutien de mes écoles, ainsi que le remboursement de mes avances pour l'établissement d'une ferme modèle ; "

" Le manque de la tenue de la cour d'appel pour juger

la validité ou invalidité du testament de M. de G...., père, qui voyant le délabrement des affaires de son fils, (1) l'a en quelque sorte déshérité, en faisant une substitution en faveur de ses petits-enfants, privant les créanciers de ce dernier de leur recours sur les biens nobles de ce dernier, a couronné l'œuvre pour le moment et m'a mis hors d'état de payer mes créanciers, qui se sont fatigués d'attendre et ont levé une saisie-exécution afin d'être payés; mais ils ne peuvent point revenir contre aucun de vous pour les avances d'hoirie que je vous ai faits, et vous pourrez toujours renoncer à ma succession si, lors de ma mort, elle est plus onéreuse que profitable, et vous en tenir à ce que je vous ai donné. Dans ce cas il ne s'agira que de faire entre vous un tableau d'égalisation qui est actuellement comme suit : ”

Ce tableau porte l'avoir d'égalisation de chacun de ses cinq enfants survivants à la somme de £2,202.10.5., en avancement d'hoirie.

Le partage subséquent de sa succession put ajouter à la part de chacun £313.19.8 pour leur part d'héritage, c'est-à-dire la faire de \$9065 en tout pour chacun d'eux.

Ceci est mis au jour pour faire voir que, tout en faisant de grands sacrifices pécuniaires pour ses écoles, le philanthrope avait pris soin des siens en bon père de famille. En même temps cet exposé servira à fermer la bouche à tels de ceux qui préférant le lucre à l'honneur, seraient tentés, par un vil sentiment d'égoïsme, de

(1) Ce fils, trop confiant, avait été trop imprévoyant et trop indulgent envers ses amis.

répéter que M. Perrault aurait mieux fait de donner à ses enfants plutôt qu'à ses écoles.

Cependant tous ses enfants et petits-enfants reçurent une bonne éducation et furent élevés sous ses soins. Son fils, le Dr. Perrault, étudia à Edimbourg, où il fut diplômé et reçu membre de la Société Royale et Médicale d'Edimbourg; le col. Perrault, son autre fils, devint greffier de la Paix à Québec, et ses quatre filles furent toutes pourvues par mariage. Qui oserait aujourd'hui reprocher à un si bon père les bienfaits qu'en sus il a pu départir à tant d'autres enfants qui ont béni son nom depuis ?

* * *

Disons un mot de sa personne, pour ceux qui ne l'ont point connue, car il en reste très peu de son temps pour se la rappeler.

Sa stature était un peu au-dessous de la moyenne, mais il était bien proportionné, vigoureux, droit, alerte; son teint était chaud et animé; l'œil brun, vif; le regard tant soit peu voilé, mais décidé et pénétrant; le nez prononcé et aquilin, la bouche ferme. Sa santé était parfaite; on ne le voyait jamais malade, mais toujours frais et dispos.

Dans sa mise toujours propre et sans afféterie, il conserva longtemps le costume des gentilshommes français de l'époque de la conquête; habit à basques en velours de couleur, gilet de satin blanc broché de paillettes d'or, jabot en dentelle, bas de soie et souliers à boucles, perruque blanche. Sur ses dernières années l'habit noir

ayant prévalu, il l'adopta pour suivre la coutume. C'est ainsi qu'il est représenté dans les quatre ou cinq portraits qu'a peints Dulongpré.

Après une vie si bien remplie, après tant de dévouement au bien public et d'œuvres de bienfaisance si utiles et si méritoires, il semble que la mémoire de ce digne citoyen ne devrait pas être laissée dans l'oubli. On ne peut guère citer à la génération future un meilleur modèle pour toutes les classes de notre peuple.

Le pays a élevé des statues à quelques-uns de nos hommes marquants, et il a bien fait. Cependant, il serait difficile de ne pas admettre que le vénérable Joseph-François Perrault, le père de l'éducation du peuple canadien, n'a pas mérité, comme eux, d'être honoré de quelque manière que ce soit.

Espérons que la province de Québec saura reconnaître le mérite de cet homme de bien par quelque monument public qui rappellera le souvenir des bienfaits que sa modestie refusait d'étaler, mais qu'on ne saurait trop mettre en lumière à l'avenir.

De son vivant, il n'a jamais recherché une vaine gloire ; en vrai chrétien, il espérait une autre récompense de ses œuvres.

Il avait foi dans ces paroles que l'Écriture Sainte applique à ceux qui, comme lui, ont vécu et se sont endormis dans le Seigneur :

Opera enim illorum sequuntur illos.

C'est une application plus étendue encore et plus permanente que celle que comporte le beau vers latin de Virgile, cité par M. Bibaud dans son éloge de M. Perrault,

que nous avons reproduit ci-devant: *Par delà elle est éternelle.*

* * *

Nous ne pouvons mieux finir ce travail qu'en donnant la liste, aussi complète que possible, des ouvrages et écrits de M. Perrault. C'est la meilleure manière de terminer son éloge.

LISTE DES OUVRAGES ÉCRITS PAR JOSEPH-FRANÇOIS
PERRAULT

- 1789 Le juge de paix et officier de paroisse pour la province de Québec, traduit de *Burns' Justice of the Peace.*
- 1791 Mémoire en caseation du testament de M. Siméon Sanguinet, écuyer, Seigneur de la Salle, etc., Montréal, 10 janvier 1791, chez Fleury Mesplet, imprimeur et libraire, rue Notre Dame, No. 44.
- 1803 *Lex Parliamentaria*, Manuel de procédure parlementaire. 2ème édition, 1803.
- 1805 Dictionnaire portatif et abrégé des lois et des règles du parlement provincial du Bas-Canada.
- 1807 Projet de loi pour l'établissement d'une maison de correction et d'industrie, etc., comprenant ferme modèle, etc., avec un état détaillé pour le tout, accompagné d'un plan figuratif des lieux et constructions, imaginé par Joseph-François Perrault, et dressé par François Baillairgé, architecte, 12 février 1807. Le plan est au Greffe de la Cour de Circuit à Québec; le projet y annexé, en M. S. S., chez M. Bender, à Montmagny.

- 1810 Questions et réponses sur le droit civil du Bas-Canada.
- 1813 Manuel des huissiers de la Cour du banc du Roi.
- 1814 Questions et réponses sur le droit criminel.
- 1822 Cour d'élocution élémentaire à l'usage de l'école gratuite établie dans la cité de Québec, en 1821, in 12°, à la Nouvelle Imprimerie.
- 1823 Réorganisation des Cours de Justice du Bas-Canada.
- 1824 Extraits des précédents tirés des registres de la Prévôté de Québec.
- 1825 Extraits des précédents tirés des registres du Conseil Supérieur de Québec.
- 1830 Traité de la grande et petite culture, 2 volumes.
- 1830 Plan raisonné d'éducation générale et permanente, ouvrage couronné au concours par la Société Littéraire et Historique de Québec.
- 1831 Traité de Médecine Vétérinaire. (1)
- 1831 Grammaire française, (2) Conjugaison, Syntaxe française.
- Nouveau Traité d'Arithmétique.
- Instructions aux jeunes filles. Ces cinq derniers opuscules offerts à l'Assemblée Législative en 1831. (V. app. BB., témoignage de F. Romain.)
- Usage du Globe céleste. (3)
- “ “ “ terrestre.
- Examens des Ecoles primaires. (4)

(1), (2), (3), (4). La bibliothèque de l'Université Laval conserve les M. S. S. originaux, tous de l'écriture de M. Perrault.

1832 **Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.**

1833 **Abrégé de l'histoire du Canada, 1ère partie 1759-60.**

“ “ “ 2ème partie à 1792.

“ “ “ 3ème “ à 1815.

“ “ “ 4ème “ jusqu'au

départ de Lord Dalhousie.

1834 **Biographie de Joseph François Perrault, Protonotaire de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, écrite par lui-même, à l'âge de quatre-vingts ans, sans lunettes, à la suggestion du Lord Aylmer, gouverneur en chef du Bas-Canada. Québec : Imprimé par Thomas Cary et Cie. Rue Buade, Chien d'or, 1834.**

1836 **Abrégé de l'histoire du Canada, 5ème partie, depuis le départ de Lord Dalhousie jusqu'à l'arrivée de Lord Gosford.**

1839 **Code rural à l'usage des habitants tant anciens que nouveaux du Bas-Canada.**

Le même ouvrage en anglais.

1830 **Traité d'agriculture adapté au climat du Bas-Canada.**

1830 **Traité du jardinage.**

Autres ouvrages écrits à diverses époques.

- 1830 Plaidoyers ou factums dans deux causes célèbres.
Modèles d'entrées de procédures aux termes de
Cour Supérieure du Banc du Roi.
Modèles d'entrées de procédures aux termes de
Cour Inférieure du Banc du Roi.
Lectures pour les aspirants greffiers, M. S. S.
Abécédaires et vocabulaires français.
Tableau de mots de deux syllabes à l'usage des
écoles élémentaires du Bas-Canada, Le Fran-
çois, 1830, in 18
Histoire d'Angleterre.
Histoire Sainte.
Plan de la Religion Chrétienne, traduit de l'espä-
gnol par Breynard. (1)
Preuves du Christianisme, traduites du même
auteur.
Manuel à l'usage des Greffiers de la Cour.
Manuel pour toutes les parties de Mathématiques
applicables aux arts et métiers.
Manuel pour la tenue des livres à parties simples
et doubles.
Manuel pour l'étude du commerce. (2)
Manuel pratique des écoles secondaires, etc., etc. (3)

(1), (2) et (3). La bibliothèque de l'Université Laval conserve les M. S. S. originaux, tous de l'écriture de M. Perrault.

1840 Résultats du travail de Joseph-François Perrault, protonotaire de la Cour du Banc du Roi du district de Québec, sur l'éducation à donner aux jeunes gens du Bas-Canada, sur des bases et des moyens solides, humblement soumis aux législateurs du pays par lui-même, à l'âge de quatre-vingt sept ans, écrits sans lunettes, en 1840. M. S. S. de 79 pages qui fut remis à Messieurs Aylwin et Berthelot, M. P., pour le soumettre au parlement à s'ouvrir à Kingston, le 14 juin 1841.

FIN

APPENDICE A.

LE PÈRE DE MADAME PERRAULT.

Les détails que nous avons pu recueillir sur le Major McCarthy ne manquent pas d'un certain intérêt historique, en dehors de ceux qui intéressent plus immédiatement sa famille.

Richard McCarthy, le père de Madame Perrault, s'est distingué par la part qu'il a prise dans la guerre de l'indépendance des Américains, en se rangeant du côté des insurgés.

Nous ne connaissons pas précisément le lieu et la date de sa naissance. Celle-ci doit remonter vers 1720. Ce que nous savons, c'est qu'il était de la race celtique d'Irlande, que l'on fait remonter aux Gaëls ou Gaulois, et ne descendait pas des McCarthy, établis et naturalisés en France depuis Jacques II, dont quelques-uns apparaissent avant la conquête comme Français venus au Canada. (1)

En 1765 Richard McCarthy était établi à Montréal comme marchand faisant le commerce des pelleteries dans l'Ouest. Son principal établissement dans ces régions était sur le Mississipi, en face de Saint-Louis

(1) Cf. H. P. vol. 36. Isle-Royale.—Eloge de McCarthy, 26 juin 1756.—McCarthy, commandant "La Valeur," 29 octobre 1755.—McCarthy, "Mémoire pour secourir le Canada," 8 octobre 1758.

actuel, où il bâtit un poste et des moulins sur une étendue de terre dont il avait pris titre et auquel il donna le nom de Sainte-Ursule, en l'honneur de son épouse, Ursule Benoît.

Ce nom a subsisté jusqu'à récemment, et il est remplacé par "*East St. Louis*," à cause de l'agrandissement de la ville de ce nom qui se porte de ce côté. Cependant nous croyons qu'il y a là une paroisse qui a conservé le nom de Sainte-Ursule.

Ursule Benoît naquit à Montréal le 16 juillet 1747, du mariage de Claude Benoît, chirurgien des troupes à Montréal, nommé par brevet de la main de Louis XIV, (1) et de Marie-Thérèse Babie. Elle était bien jeune quand, en janvier 1765, elle épousa Richard McCarthy, n'étant âgée que de dix-sept ans et demi. Il est singulier que jusqu'à présent, malgré toutes les recherches, on n'ait pu découvrir l'acte civil de ce mariage. Il est probable que le mariage a dû être célébré à Trois-Rivières, au couvent des Ursulines, où la jeune fille était pensionnaire sous les soins de sa tante Baby, la Mère Thérèse-de-Jésus, et que le premier incendie, qui a détruit toutes les archives du monastère, a détruit le registre qui devait contenir la célébration de ce mariage. Cet acte était d'une haute importance pour M. Perrault qui avait besoin d'une preuve authentique pour réclamer du chef de sa femme la succession McCarthy, dont les terres, tant dans l'Illinois que dans l'Indiana, ont aujourd'hui une très grande valeur. Ces biens ont tous été

(1) M. le chevalier George Muir, parent, possédait ce parchemin.

perdus pour sa famille, sauf une étendue de 400 acres que M. Perrault trouva à vendre, en 1817, à l'honorable McGillivray, et dans lesquels étaient compris les " McCarthy's Mills."

Néanmoins, l'existence du mariage légitime des époux McCarthy est établie par les actes authentiques des naissances des enfants, tels que portés aux registres de l'état civil pour la paroisse de Montréal. Ainsi l'acte de sépulture de Richard, l'aîné, en date du 3 juillet 1766, constate sa descendance et sa légitimité par mariage de ses père et mère. De même les actes de naissance subséquents, savoir : de Joseph-Richard, du 28 novembre 1767 ; de Benoît, baptisé et sépulture à la Longue-Pointe, le 15 juillet 1769 ; et de Reine-Elisabeth, du 6 mars 1770, à Montréal, constatent tous la légitimité du mariage.

De même la possession d'état des époux ne saurait être révoquée en doute. Elle apparaît formellement dans divers actes publics et notamment au contrat de mariage de la sœur d'Ursule, Marie-Marguerite Benoît, avec François-Xavier Bender, chirurgien-major du régiment des chasseurs de Hesse-Anhalt, de la légion allemande, passé à Montréal, devant Maître Sanguinet, notaire, le 3 avril 1780. On y voit présents et témoins désignés : l'honorable Roch-de-St-Ours, sieur D'Eschailhons ; Luc de Chapt de la Corne, écuyer, ancien capitaine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et conseiller de Sa Majesté en cette province ; Dame Thérèse le Comte Dupré, veuve de Raymond Baby, son aïeule ; demoiselle Ursule Benoît, épouse de Richard McCarthy, sa sœur ;

Demoiselle Marie-Anne Baby, épouse de Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville, sa tante; *demoiselle Ursule McCarthy*, sa nièce; l'honorable François-Marie Picoté, sieur de Bellestre, ancien capitaine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, un des conseillers de Sa Majesté, son consin; René-Amable Boucher, écuyer, sieur de Boucherville, capitaine du département de Montréal, etc., etc.

Ce mariage fut célébré le lendemain et les mêmes témoins et signataires apparaissent à l'acte entré au registre de la paroisse. Leur nombre et leur qualité font pleine foi.

La légitimité du mariage des époux McCarthy ne peut donc pas souffrir de doute raisonnable, même au point de vu strictement légal.

Comme marchand engagé dans le commerce avec les *pays d'en haut*, Richard McCarthy était appelé à y faire de fréquents voyages. En février 1777, il était à Cahoes, où il avait bâti une résidence, et d'où il écrit à son ami M. de Rocheblave, commandant à Misore. Il lui envoie un titre de propriété à enregistrer qui, suivant la loi du pays, dit-il, doit mettre fin à tous les procès qu'on lui a intentés à ce sujet. Il s'occupe de la construction de moulins, etc. Il raconte les massacres que les Puants et les Renards viennent de faire, etc. "Rien que la guerre partout," ajoute-t-il, en terminant.

En sus de son poste à Sainte-Ursule, McCarthy étendait ses affaires ailleurs et jusqu'au Détroit et Michillimakinac. On a des lettres de lui qui établissent une

correspondance avec le Major de Peyster, commandant du Détroit. On trouve aussi dans la collection des "*Haldimand Papers*" diverses lettres de R. McCarthy, ou qui le concernent. (Cf. id. B, 97—1, p. 47, 7 juin 1778.)

Il prit fait et cause pour les Américains dans les premiers soulèvements pour l'indépendance, lorsqu'ils eurent lieu dans l'Ouest. Il leva une compagnie à ses frais pour les troupes de la Virginie, et, comme capitaine, il marcha avec le fameux Colonel George Rogers Clarke, (que les Américains appellent l'Annibal de l'Ouest) dans son expédition sur Vincennes, au printemps 1779, et contribua vaillamment à la prise de ce fort. (Cf. Patrick Henry, vol. 1, p. 596).

Il avait d'ailleurs déjà fait ses preuves.

De Peyster, qui avait appris sa défection, en écrit au brigadier-général Powell, le 1 juin 1778, avec un dépit visible, en disant de lui: "So poor a creature never entered into any service before." Pourtant il est obligé d'admettre du même coup la valeur et la capacité du rebelle, en ajoutant: "Yet he was a very principal actor at Fort Sackville." Ce dernier fort était situé sur la gauche du Wabash, et il s'en trouve un plan fait par le lieutenant Henry Duvernet, R. R. A.

Le Capitaine McCarthy continua de tenir la campagne, et son brevet de major lui fut expédié, mais ne lui parvint pas, la mort l'ayant devancé.

Au printemps de 1781, étant obligé et sur le point de faire le long trajet de Cahoes à Richmond, la capitale de la Virginie, McCarthy eut le pressentiment de sa mort plus que probable.

Le parcours de la route était infesté de partis de sauvages dont les nations étaient en guerre contre les Américains, et la marche était longue et périlleuse.

Avant son départ, il crut prudent de faire son testament. Il l'écrivit de sa main daté à Caskaskias du 25 avril 1781 et nomma ses deux amis Richard Winston (1) et Charles Charlesville ses exécuteurs testamentaires. Il institua son épouse, son fils Richard-McCarthy-Benoît McCarthy, et sa fille Ursule McCarthy, ses trois légataires.

Il déclare qu'on trouvera sa commission, titres et papiers, enregistrés et déposés en copies au bureau d'enregistrement de Cahoes ; que sa commission au service régulier de l'état de Virginie pourra, dans le cours du temps, être de quelque utilité et bénéfice aux siens, n'ayant encore rien reçu de sa paye, ni pour le recrutement de sa compagnie, dont il a fait tous les frais de ses propres deniers.

S'étant mis en marche avec un petit détachement de blancs et de sauvages, il atteignit en juin suivant les bords du Wabash. Là, il fut attaqué à l'improviste par un parti de la nation des Ouïas, qui venaient d'épouser chaudement la cause des Anglais. Cette bande était commandée par McKee et Girty, du Détroit. Dans cette rencontre, il fut tué avec quelques-uns de ses gens et deux sauvages. On s'empara de ses papiers qui, si l'on

(1) Le même qui échappa au massacre général du fort Michillimakinac, en juin 1763, par les sauvages alliés à Pontiac. (Cf. Collection Bouquet, A. 25, p. 266, où il fait récit de sa fuite et de la chance qu'il eût de parvenir à sauter).

en croit le rapport de Depeyster, ne contenaient rien d'important sinon que le porteur et les habitants des Illinois étaient las des Virginiens. (Cf. Id. Depeyster au brigadier-général Powell, 12 juillet 1781).

Le major McCarthy avait environ soixante ans lorsqu'il perdit la vie. La correspondance peu nombreuse qui reste de lui indique une bonne éducation anglaise, mais ses lettres écrites en langue française sont peu grammaticales.

Il est resté dans la famille un cachet armorié provenant de lui, qui était entre les mains de son arrière-petit-fils, M. Jos.-X. Perrault, de Montréal. L'écusson indiquerait l'origine de McCarthy comme remontant à une des bonnes familles d'Irlande. La devise en langue celtique porte :

Laugh lena dear en ughler.

Ce qui peut se traduire ainsi : La main de sang toujours levée en défi.

Il ne reste pas de descendants mâles de Richard McCarthy. Le seul fils qui lui survécut mourut jeune et célibataire.

Quant à ses services militaires, ils n'ont pas été récompensés par les Américains jusqu'à aujourd'hui.

Sa veuve lui survécut longtemps et demeura toujours avec M. Perrault, son gendre, chez qui elle mourut le 30 septembre 1812. Nous avons dit qu'elle était née le 16 juillet 1747, conséquemment elle était âgée de 65 ans, et non pas de 68 ans, tel qu'erronément énoncé à l'acte de sa sépulture.

APPENDICE B. PERRAULT.

Lignée en Canada des ancêtres et descendants de JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT.

Chef, 1650, JACQUES-FRANÇOIS, maître chirurgien, de la paroisse Saint-Jacques, en la ville de Cosne-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, en Bourgogne ; né vers 1650, et décédé en France avant 1715 ; marié à Marguerite Caché, dont :

FRANÇOIS, marchand forain, né en France ; marié à Québec, 22 novembre 1715, à Susanne Pagé de Carcy, dont :

1 François-Antoine,b. 23 octobre 1716. s. en bas âge.	marié à Marie-Joseph Babie, 3 août 1750, dont :	marié à Montréal, 7 janvier 1783, à Ursule McCarthy, dont :	marié à Marie-Esther Lussier,.....b. 6 janvier, 1804. s. 7 février, 1852, dor
2 Jacques, l'ainé,.....b. 2 juin 1718. s. 21 mars 1775.	1 Marie-Joseph-Louise, .b. 24 juillet, 1751. s. aux Illinois.	1 Joseph-François-Xavier ,b. 10 février, 1784. s. 26 décembre, 1854.	1 Appoline-Esther, Dame Massüe,.....b. 5 février, 1829.
3 Joseph-François,.....b. 18 septembre 1719. s. 1 mars 1774.	2 Nicolas-Louis,.....b. 6 juillet, 1752. s. aux Illinois.	2 Marie-Ursule, Dame Buchanan,.....b. 4 août, 1785. s. 28 décembre, 1809.	2 Josephite-Ursule, Sœur Sainto-Monique,b. 19 mars, 1830. s. 1 février, 1892.
4 Susanne-Joseph,.....b. 30 septembre 1720. s.	3 Joseph-François ,b. 2 juin, 1753. s. 4 avril, 1844.	3 Thérèse, Dame Bender,.....b. 10 mai, 1788. s. 13 octobre, 1846.	3 Charlotte-Matilde, Dame P.-B. Casgrain, b. 28 décembre, 1831.
5 Louis-François ,...b. 16 novembre 1721. s.	4 Thérèse,.....b. 25 septembre, 1754. s. 12 octobre, 1754.	4 Jean-Baptiste-Richard,b. 2 septembre, 1789. s. en bas âge.	4 Reine-Rosine-Louise,b. 25 août, 1834. s. 18 avril, 1835.
6 Marie-Susanne,b. 25 janvier 1723. s. 18 février 1723.	5 Joseph-Michel,.....b. 19 août, 1755. s. en bas âge.	5 Marie-Eléonore, Dame Massüe,.....b. 8 décembre, 1791. s. 9 décembre, 1858.	5 Joseph-Xavier ,b. 28 mai, 1836.
7 Marie-Angélique,.....b. 14 mai 1724. s. après 1795.	6 Françoise-Susanne, ...b. 14 mai, 1756. s. aux Illinois, 1790.	6 Charles-Norbert.....b. 17 avril, 1793. s. 16 juin, 1832.	6 Victoria-Philomène,.....b. 29 juin, 1838. s. en bas âge.
8 Guillaume-Michel,....b. 23 février 1726. s. 12 juin 1790.	7 Marie-Antoinette,....b. 14 mai, 1756. s. 26 juillet, 1756.	7 Ursule-Charlotte,b. 7 mars, 1794. s. en bas âge.	
9 Jean-Baptiste,.....b. 3 juillet 1727. s. avant 1730.	8 Louise,.....b. 10 mai, 1757. s. 28 mai, 1757.	8 Angélique-Olympe, Dame Fortier,.....b. 14 juillet, 1795. s. 8 mars, 1845.	
10 Marie-Agathe,b. 9 avril 1729. s. 3 mai 1733.	9 Michel-Nicolas,.....b. 18 mai, 1758. s.	9 François,b. 7 avril, 1799.	
11 Jean-Baptiste,.....b. 2 juillet 1730. s. après 1798.	10 François,b. 8 mai, 1759. s. avant 1772.	10 Louis-Richard,.....b. 10 avril, 1800. s. en bas âge.	
12 Marguerite-Susanne, .b. 31 octobre 1731. s. 4 février 1805.	11 Françoise-Charlotte, ..b. 18 juin, 1760. s. aux Illinois.		
	12 Jean-Baptiste,.....b. 25 décembre, 1761. s. aux Iles.		

ERRATAS.

Page 14, ligne 20, lisez : 1650.

" 62,	" 2,	" 1792.
" 65,	" 24,	" testamentaire.
" 67,	" 6,	" aux juges.
" 71,	" 10,	" Législature.
" 91,	" 15,	" élèves."
" 96,	" 6,	" institutions.
" 106,	" 11,	" Glacia.
" 120,	" 19,	" charitables.
" 151,	" 28,	" cultivée.
" 153,	" 25,	" école des Glacia.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE.
Dédicace.....	5

CHAPITRE PREMIER

Origine de la famille de J.-F. Perrault. — Sa généalogie en Canada et sa position sociale. — Descendance de J.-F. Perrault.....	9
---	---

CHAPITRE DEUXIÈME

Joseph-François Perrault. — Sa biographie écrite par lui-même	31
---	----

CHAPITRE TROISIÈME

Joseph-François Perrault, protonotaire. — Greffier de la Cour du Banc du Roi. — Greffier de la Paix. — Magistrat. — Député à l'Assemblée Législative...	63
---	----

CHAPITRE QUATRIÈME

M. Perrault horticulteur et agronome.....	75
---	----

CHAPITRE CINQUIÈME

Coup d'œil sur l'état de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada, du temps de M. J.-F. Perrault. — La Société d'Éducation pour le district de Québec. — Fondation, par M. Perrault, de son école de garçons. — Fondation de son école de filles. — La Société Littéraire et Historique de Québec.....	93
--	----

CHAPITRE SIXIÈME

Eloges de M. Perrault par ses contemporains. — Sa vie privée. — Un regard dans l'intérieur de sa famille. — Mort de Mme Perrault. — Revers de fortune. — Testament de M. Perrault. — Catalogue de ses ouvrages.....	127
Appendice A.....	167
Appendice B.....	174